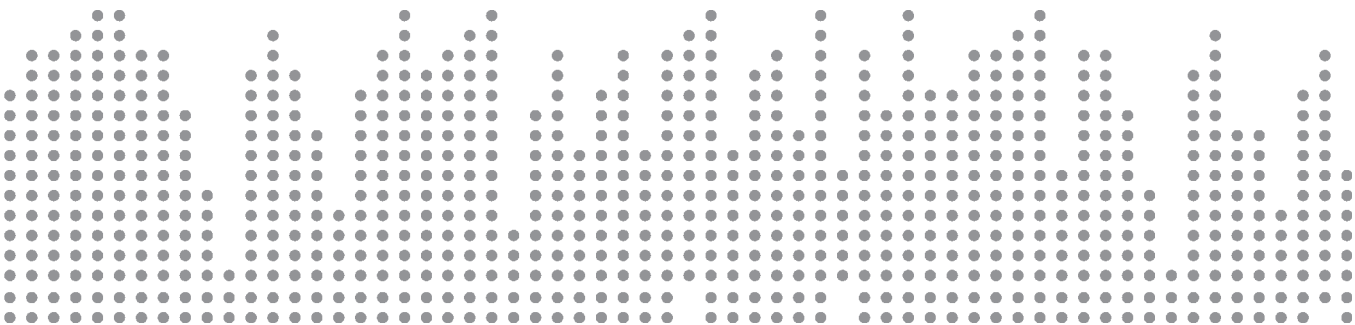




Institut des comptes nationaux

Le compte satellite des institutions sans but lucratif

2000 - 2001



Contenu de la publication

Le compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) est élaboré d'après les définitions du Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts (United Nations, New-York, 2003). Il est établi sur la base des chiffres repris dans la version des comptes nationaux détaillés publiés le 30 septembre de l'année précédente.

La publication comporte trois parties. La première détaille la méthodologie utilisée et commente les résultats. La deuxième partie présente les tableaux du compte satellite. Enfin, la troisième partie contient les nomenclatures utilisées.

Cette publication est éditée sur deux supports, un support électronique et un support papier. D'une part, elle est publiée sur le site internet de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be) dans le courant du mois de février. Au même moment, les chiffres du compte satellite des ISBL sont également diffusés via la banque de données Belgostat on line. D'autre part, cette publication est imprimée sur support papier dans le courant du mois de mars.

© Institut des comptes nationaux – Banque nationale de Belgique,
Bruxelles

Tous droits réservés.
La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

ISSN 1780-6720

Table des matières

Avant-propos	7
COMMENTAIRE	
I. Méthodologie	9
1. Le projet de compte satellite des ISBL	9
1.1 Le manque d'informations statistiques globales sur le secteur associatif	9
1.2 Le traitement réservé par la comptabilité nationale aux associations	9
1.2.1 L'éclatement institutionnel du secteur associatif	10
1.2.2 Le risque de sous-évaluation de la production des ISBL marchandes	10
1.2.3 La non-prise en compte du travail bénévole	11
1.2.4 Le manque de détail de la nomenclature NACE	11
1.3 La construction d'une méthodologie adaptée	11
1.3.1 La voie du compte satellite	11
1.3.2 Le modèle de compte satellite des ISBL	12
1.3.2.1 La définition de la population du compte satellite	12
1.3.2.2 Les systèmes de classification des ISBL	12
1.3.2.3 Les trois versions	13
1.3.2.4 Les tableaux du compte satellite	13
1.3.2.5 La mise en œuvre du compte satellite en Belgique	14
2. Le compte satellite belge des ISBL	14
2.1 La définition de la population	14
2.1.1 Le repérage juridico-institutionnel de base	14
2.1.2 Précisions	15
2.1.2.1 Les ASBL publiques	15
2.1.2.2 Les ASBL sans liberté d'adhésion	15
2.1.2.3 Les associations sans emploi rémunéré	16
2.2 Les systèmes de classification	16
2.2.1 La sectorisation des ISBL en Belgique	16
2.2.2 La nomenclature d'activités	16
2.3 Architecture du compte satellite	17
2.3.1 Les versions	17
2.3.2 Les tableaux	18
2.3.2.1 Les tableaux du compte satellite de l'ICN	18
2.3.2.2 Analyse complémentaire du bénévolat	18
2.4 La cohérence avec les comptes nationaux	19
2.4.1 Les bases de données	19
2.4.1.1 Les fichiers administratifs	19
2.4.1.2 Les données de l'enquête structurelle auprès des associations	19
2.4.1.3 L'enquête bénévolat	19
2.4.2 Le calcul des agrégats	19
II. Synthèse des résultats	21
1. Le compte satellite des ISBL en quelques chiffres	21
2. La démographie des associations	21
2.1 La population du compte satellite	21
2.2 Les formes juridiques	22
2.3 Les activités des ISBL	22
3. La production et la valeur ajoutée des ISBL	22
4. L'emploi salarié des ISBL	23
5. Les coûts de production des ISBL	24
6. Les ressources courantes des ISBL	24

TABLEAUX

1. Compte des ISBL	2
2. Emplois des ISBL (par branche d'activité)	6
3. Ressources des ISBL (par branche d'activité)	8
4. Transferts des ISBL (par branche d'activité)	10
5. Emploi salarié dans les ISBL (par branche d'activité)	12
6. Comptes de l'économie totale (par secteur institutionnel)	14
7. Production (par secteur institutionnel et branche d'activité)	22
8. Valeur ajoutée (par secteur institutionnel et branche d'activité)	24
9. Emploi salarié (par secteur institutionnel et branche d'activité)	26

ANALYSE COMPLEMENTAIRE

La difficile mesure du travail bénévole dans les institutions sans but lucratif	1
1. Introduction	1
2. Définir le travail bénévole dans les ISBL	1
3. Prévoir l'intégration du travail bénévole dans la structure du compte satellite	2
3.1 La version "c" du compte satellite	2
3.2 L'imputation d'une valeur monétaire au travail bénévole	2
4. Collecter des données	3
4.1 Définir la base de sondage	3
4.2 Sélectionner l'échantillon	4
4.3 Elaborer le questionnaire	4
5. Traiter les données	4
5.1 Le nombre d'observations et la qualité des réponses obtenues	4
5.2 L'extrapolation et le problème des observations atypiques	5
6. Intégrer le travail bénévole dans le compte satellite	5
6.1 La démographie du travail bénévole dans les ISBL	5
6.2 Les impacts d'une imputation monétaire du travail bénévole dans les ISBL	6
7. Tableaux de synthèse	8
Tableau A.1 – Le travail bénévole dans les ISBL, Belgique, 2001, par branche N-ISBL	8
Tableau A.2 – Le travail bénévole dans les ISBL, Belgique, 2001, par secteur institutionnel	8
Tableau B.1 – Impact de l'imputation d'une valeur monétaire au travail bénévole dans les ISBL, Belgique, 2001, par branche N-ISBL	8
Tableau B.2 – Impact de l'imputation d'une valeur monétaire au travail bénévole dans les ISBL, Belgique, 2001, par secteur institutionnel	9

ANNEXES

I. Nomenclatures	13
1. Table de correspondance entre la nomenclature N-ISBL et la nomenclature NACE-BEL	13
2. Table de correspondance entre la nomenclature ICNPO et la nomenclature N-ISBL	16

Avant-propos

La présente publication de l'Institut des comptes nationaux fournit, pour la première fois, des données du compte satellite des institutions sans but lucratif. Elles portent sur les années 2000 et 2001.

Jusqu'ici, malgré l'intérêt suscité par le secteur associatif, celui-ci n'était qu'imparfaitement appréhendé par l'appareil statistique existant. En effet, dans le Système européen des comptes nationaux et régionaux, les définitions utilisées ne permettent pas d'isoler le secteur des associations. Il est éclaté et englobé dans différentes branches et secteurs, ce qui compromet sa visibilité.

Bien que ce constat ne soit pas propre à la Belgique, l'Institut des comptes nationaux s'est engagé à mieux tracer les contours de ce secteur en publiant annuellement le "compte satellite des institutions sans but lucratif". La méthodologie utilisée est celle développée sous l'égide des Nations unies. Par "compte satellite" on entend un ensemble de tableaux statistiques cohérents avec le cadre central des comptes nationaux, mais dans lequel on peut adopter une approche spécifique et ajouter des éléments qui ne figurent pas dans les comptes nationaux afin de décrire la réalité économique d'un autre point de vue. La méthodologie de ce compte satellite a fait l'objet d'une phase de *testing* dans différents pays, dont la Belgique, en 2001.

Sur cette base, les services fédéraux de la Politique scientifique ont accepté de financer la phase de mise en œuvre d'un compte satellite annuel des institutions sans but lucratif à l'Institut des comptes nationaux. La réalisation du projet a été confiée au Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, dirigé par le professeur J. Defourny, et à l'Institut, qui a délégué le suivi du projet à la Banque nationale de Belgique.

La publication de cette année est enrichie d'une analyse complémentaire ponctuelle menée par le Centre d'économie sociale sur le bénévolat.

En publiant le premier compte satellite des institutions sans but lucratif, la Belgique confirme le rôle pionnier qu'elle joue au niveau international, aux côtés de l'Italie et du Canada, dans la conception et la production d'une statistique globale des associations.

Le Comité scientifique pour les comptes nationaux a approuvé la méthode utilisée et les résultats obtenus.

Le Président du Conseil d'administration
de l'Institut des comptes nationaux

Lambert Verjus

Bruxelles, février 2004

COMMENTAIRE

I. MÉTHODOLOGIE

1. LE PROJET DE COMPTE SATELLITE DES ISBL

1.1 Le manque d'informations statistiques globales sur le secteur associatif

Malgré l'attention dont font l'objet les organisations du secteur associatif, les experts s'accordent à constater que l'ensemble qu'elles constituent reste relativement méconnu et surtout peu ou mal quantitativement évalué, notamment par la plupart des organismes officiels chargés de la collecte et de la production de l'information statistique.

Cette méconnaissance statistique est un problème. Elle empêche les chercheurs de mettre certains développements théoriques à l'épreuve de la vérification empirique. Elle prive également les décideurs d'informations utiles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques économiques. Par ailleurs, pour le grand public, elle occulte l'importance réelle de ces organisations dans la structure économique de notre pays.

Quatre obstacles sont généralement invoqués pour expliquer cette absence d'une statistique globale du secteur associatif :

- l'absence d'une définition conceptuelle claire;
- le poids économique marginal et les contours imprécis de ce secteur;
- l'insuffisance de données en raison de règles comptables plus souples que celles appliquées aux sociétés ou aux administrations;
- l'absence d'une méthodologie permettant de structurer valablement l'information statistique relative aux associations.

Les progrès scientifiques et les avancées institutionnelles des dix dernières années ont progressivement éliminé les trois premiers obstacles.

Premièrement, depuis les travaux comparatifs de différentes équipes de recherche, une définition du secteur associatif est communément admise au plan international. Cette définition est d'un grand intérêt opérationnel car les éléments sur lesquels elle repose figurent le plus souvent dans des textes légaux et sont reconnus dans des formes juridiques spécifiques.

Ensuite, des études exploratoires ont mis en évidence, puis confirmé l'importance du poids économique des associations. Elles ont souligné leur présence dans des branches d'activité qui créent de l'emploi et qui constituent le terrain d'enjeux sociaux importants (santé, action sociale, éducation et formation, culture et loisirs, etc.). Au-

delà de l'aspect quantitatif, la théorie économique (nord-américaine, puis européenne) a également mis en avant les atouts des associations dans la production de biens de confiance et de biens collectifs et soutenu que, dans certaines situations, celles-ci constituent des formes institutionnelles optimales.

Enfin, une analyse approfondie des sources d'information officielles montre que, jusqu'il y a peu, il était très difficile de récolter des données officielles sur les associations. Celles-ci n'étaient pas repérables dans les grands fichiers administratifs de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) ou de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par exemple. Depuis peu, des avancées significatives ont été réalisées et il est désormais possible de disposer de données sur les associations belges en provenance de l'ONSS (emploi, masse salariale), de la TVA (chiffre d'affaires), de l'Institut national de statistique (données d'enquête), de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique (bilans sociaux) et d'autres sources administratives.

Le dernier véritable obstacle réside ainsi dans l'absence d'une méthodologie adaptée pour construire un schéma d'information sur les associations. Structurer l'information disponible exige en effet le recours à une méthodologie rigoureuse. A cet égard, ce sont les comptes nationaux qui offrent le cadre conceptuel de référence le plus approprié dans le domaine de la statistique macroéconomique.

1.2 Le traitement réservé par la comptabilité nationale aux associations

La comptabilité nationale fournit une structure intégrée de concepts, définitions, règles comptables, nomenclatures, comptes et tableaux qui permettent de rassembler et de présenter des informations portant sur l'activité de l'ensemble des unités de l'économie nationale. Elle se veut universelle et constitue une méthode qui a fait ses preuves pour coordonner les statistiques économiques existantes. Elle assure l'harmonisation des concepts utilisés et la cohérence des données en provenance de sources différentes. L'utilisation de conventions communes favorise la comparabilité internationale des données.

Le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 1995)¹ est le système de comptabilité nationale qui sert de référence pour l'élaboration des

¹ Commission des Communautés européennes / Eurostat [1996] *Système européen des comptes - SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

comptes nationaux dans les différents États membres de l'Union européenne². Ce système constitue la version communautaire du Système de comptabilité nationale (SCN 1993) qui rassemble les directives au niveau mondial³.

Le système reconnaît l'existence des associations qu'il dénomme "institutions sans but lucratif" (ISBL). Selon le SEC 1995, "une ISBL est une personne morale créée pour produire des biens ou des services et à laquelle son statut interdit de procurer un revenu, un profit ou tout autre gain financier à l'unité qui la crée, la contrôle ou la finance"⁴.

Le traitement qu'il réserve aux associations comprend cependant quatre limites importantes.

1.2.1 L'éclatement institutionnel du secteur associatif

Par souci de synthèse, la comptabilité nationale regroupe les opérateurs économiques (ou unités institutionnelles⁵) qui ont un comportement économique analogue au sein d'ensembles appelés "secteurs institutionnels". Cette approche dite "institutionnelle" permet d'analyser les relations entre les grandes catégories d'agents économiques.

Le SEC 1995 distingue cinq secteurs institutionnels qui constituent ensemble l'économie totale:

- les sociétés non financières (S.11);
- les sociétés financières (S.12);
- les administrations publiques (S.13);
- les ménages (S.14);
- les institutions sans but lucratif au service des ménages – ISBLSM (S.15).

Contrairement à ce que pourrait laisser croire ce découpage institutionnel de l'économie, le SEC 1995 n'entend pas rassembler les ISBL au sein d'un même secteur. Au contraire, les conventions conduisent à disperser les ISBL entre les différents secteurs sur la base de leur importance économique, de la nature de leurs ressources ainsi que du contrôle et du financement public.

Ainsi, selon le SEC 1995, seront rangées:

- dans le secteur des sociétés non financières (S.11), les ISBL qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers ou qui sont au service des sociétés non financières;
- dans le secteur des sociétés financières (S.12), les ISBL qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière et/ou à exercer des activités financières auxiliaires, ou qui sont au service de sociétés financières;
- dans le secteur des administrations publiques (S.13), les ISBL qui sont des producteurs non marchands de biens et services destinés à la consommation individuelle ou collective, contrôlés et majoritairement financés par des administrations publiques;
- dans le secteur des ménages (S.14), les ISBL dont l'importance est mineure;
- dans le secteur des ISBLSM (S.15), les ISBL qui servent les ménages et sont des producteurs non marchands privés (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas contrôlées ou pas majoritairement financées par des administrations publiques) et qui produisent des biens et services destinés à la consommation individuelle.

L'éclatement du secteur associatif représente la première limite que l'on peut identifier dans le traitement des associations. Le secteur des ISBLSM (S.15) est le seul secteur institutionnel qui ne regroupe que des associations. Dans les autres secteurs, celles-ci sont amalgamées à d'autres organisations et il est impossible de les isoler. Dès lors, la comptabilité nationale offre une vision tronquée du secteur associatif parce qu'elle ne permet pas d'identifier les données relatives aux ISBL qui sont classées en dehors du secteur des ISBLSM (S.15).

1.2.2 Le risque de sous-évaluation de la production des ISBL marchandes

L'éclatement du secteur associatif entraîne une conséquence qui dépasse une simple question de visibilité. En effet, le classement institutionnel est, en grande partie, basé sur le clivage marchand/non-marchand.

Les ISBL dont les ressources sont principalement marchandes sont assimilées aux secteurs des sociétés. Par convention, la production des unités institutionnelles de ces secteurs est entièrement marchande et uniquement évaluée au moyen du produit de leurs ventes.

La production des ISBL classées dans le secteur des administrations publiques ou dans celui des ISBLSM est principalement non marchande. Mais elles peuvent exercer une activité marchande. Leur production totale est calculée au moyen de la somme des coûts de la

² Le SEC1995 est un règlement européen (Règlement CE n°2223/96 du Conseil du 25 juin 1996) et, par conséquent, il a un caractère contraignant pour les États membres de l'Union européenne (Journal officiel des Communautés européennes (L310) du 30 novembre 1996).

³ Commission of the European Communities/Eurostat, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development, United Nations, World Bank [1993], *System of National Accounts*, Brussels/Luxembourg, New York, Paris, Washington DC.

⁴ SEC 1995 (§ 3.31).

⁵ On entend par unité institutionnelle "un centre élémentaire de décision caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale" (SEC 1995, § 2.12).

production non marchande auxquels on ajoute, le cas échéant, les ventes de la production marchande⁶.

Les ISBL classées dans les secteurs des sociétés (S.11 et S.12) recourent fréquemment à des dons du secteur privé ou à des aides en provenance des administrations publiques pour couvrir une partie de leurs coûts de production. Il peut en résulter une sous-évaluation de la production. En effet, les dons privés sont enregistrés dans les transferts (D.75) et ne sont dès lors pas comptabilisés dans la production des ISBL. Quant aux aides publiques, les conventions de la comptabilité nationale ne sont pas univoques sur la manière de les traiter. Elles peuvent être considérées comme des ventes (P.11), des subventions sur les produits (D.31), des autres subventions sur la production (D.39) ou des transferts en provenance des administrations publiques (D.75). Dans ces deux derniers cas, les aides publiques sont exclues de la production, ce qui conduit également à une sous-évaluation de la production non marchande des ISBL.

1.2.3 La non-prise en compte du travail bénévole

Le système de comptabilité nationale ne mesure pas la production de services réalisée par des bénévoles. Le travail bénévole est une des caractéristiques importante et spécifique du secteur associatif. Il est un facteur de production qui permet la réalisation d'un *output*. Il devrait donc être considéré comme un coût de production, mais aussi comme une ressource mise à disposition des associations par les ménages.

Pour évaluer ces trois flux (production, coût du travail et transfert en provenance des ménages), il faut procéder à des imputations de valeurs monétaires. Or, la comptabilité nationale répugne à ce genre d'imputation pour deux raisons. D'abord, les valeurs imputées n'ont pas la même signification que des valeurs monétaires. Les utiliser et les combiner aux valeurs monétaires accroît le risque de rendre les comptes nationaux moins fiables pour l'analyse économique. Ensuite, il n'est pas toujours aisé de donner une estimation monétaire qui soit économiquement pertinente⁷.

1.2.4 Le manque de détail de la nomenclature NACE

La nomenclature d'activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) utilisée dans les comptes nationaux est une nomenclature harmonisée au niveau européen. Si on cherche à décomposer le secteur associatif selon le critère de l'activité principale des entités qui le composent, cette nomenclature NACE présente deux faiblesses importantes.

⁶ Lorsqu'il n'est pas possible de distinguer les flux monétaires de chaque type d'activité, on évalue la production totale au moyen de la somme des coûts totaux. La production marchande est évaluée au moyen des ventes totales de l'organisation et la production non marchande est mesurée par solde.

⁷ Le SCN 1993 met en avant ces arguments pour expliquer sa réticence à imputer des valeurs aux flux générés par la production et la consommation de services à l'intérieur des ménages (SCN 1993, § 6.21 et § 6.22).

Premièrement, de nombreuses associations sont classées dans des catégories résiduelles de la NACE, par exemple dans la catégorie 85323 (autres activités sociales sans hébergement) ou la catégorie 9133 (autres organisations associatives).

Deuxièmement, certaines branches d'activité dans lesquelles la densité associative est importante sont très peu détaillées dans la nomenclature européenne. La plupart des États membres ont élaboré des versions nationales plus détaillées. Toutefois, ces différentes versions compromettent la comparabilité internationale des données à partir d'un certain niveau de détail.

1.3 La construction d'une méthodologie adaptée

1.3.1 La voie du compte satellite

Les comptes nationaux ne sont pas toujours parfaitement outillés pour décrire de manière adéquate l'ensemble des phénomènes qu'ils entendent couvrir. Le Système de comptabilité nationale ne prétend d'ailleurs pas que *"ses catégories et concepts sont toujours les seuls qui conviennent. Des besoins additionnels ou différents obligent à recourir à des catégories ou à des concepts complémentaires ou de substitution"*⁸.

Dans ce cas, plutôt que d'alourdir ou de modifier ce que l'on considère comme le cadre central des comptes nationaux, les concepteurs du Système proposent d'envisager la construction de comptes satellites. L'idée sous-jacente à la formule du compte satellite consiste à s'inspirer autant que possible de la méthodologie des comptes nationaux tout en se libérant de certaines contraintes. Cette solution offre l'avantage de répondre à des besoins statistiques particuliers et de prendre en considération des caractéristiques propres au champ étudié.

Un compte satellite est donc présenté comme un système d'informations structurées sur un domaine spécifique, établi à destination des responsables politiques, des gestionnaires de ce domaine ainsi que des spécialistes qui l'étudient. Toutefois, ce compte conserve une articulation avec le cadre central des comptes nationaux. Il organise les données d'une manière telle qu'elles sont susceptibles d'être replacées dans le cadre d'ensemble de la statistique macroéconomique.

Le lien étroit qui existe entre le compte satellite et le cadre central de la comptabilité nationale permet également les comparaisons internationales. Il faut cependant que les comptes satellites de différents pays s'appuient sur les mêmes prescrits méthodologiques. Pour cette raison, la

⁸ SCN 1993 (§ 21.3).

division statistique des Nations unies a entrepris la conception d'une base méthodologique commune destinée à favoriser, un peu partout dans le monde, l'élaboration d'un compte satellite des institutions sans but lucratif. Cette tâche a été coordonnée par l'Université Johns Hopkins (Baltimore, USA) et s'est concrétisée dans la publication d'un Manuel qui établit une manière commune de rassembler des informations sur les ISBL dans le cadre général des comptes nationaux: le *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts*⁹ (*NPIs Handbook*).

1.3.2 Le modèle de compte satellite des ISBL

Le Manuel propose un modèle d'élaboration du compte satellite des ISBL. Ce modèle s'inspire de l'architecture du cadre central des comptes nationaux tout en proposant certaines innovations autorisées dans le cadre d'un compte satellite. Ces innovations cherchent à dépasser les quatre principales limites identifiées dans le traitement réservé par le cadre central aux associations (Voir 1.1 ci-dessus).

1.3.2.1 La définition de la population du compte satellite

Premièrement, tout en reconnaissant l'irréductible diversité du secteur associatif, le Manuel entend procéder au rassemblement des institutions sans but lucratif qui le composent. La construction du compte satellite résout donc les problèmes posés par l'éclatement institutionnel des ISBL.

Selon le Manuel, en effet, le compte satellite ne se limite pas à couvrir les ISBL classées dans le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15). Le secteur sans but lucratif se compose plus largement d'unités qui vérifient cinq caractéristiques¹⁰:

- ce sont des organisations qui ont une existence institutionnelle. Le compte satellite n'entend pas couvrir les rassemblements ponctuels de personnes, sans réelle structure ni identité propre. L'acquisition de la personnalité juridique n'est pas obligatoire. L'existence d'une structure organisationnelle, la continuité des objectifs et des activités, la délimitation claire de l'organisation, la constitution et le respect d'une charte peuvent constituer des indices sérieux d'existence institutionnelle;
- elles poursuivent une finalité non lucrative et, en vertu de la loi, ne distribuent pas de surplus à ceux qui en sont propriétaires ou les contrôlent. Cette non-lucrativité ne signifie pas l'absence de profit ni l'absence de recours à des ressources marchandes;
- elles sont privées, c'est-à-dire institutionnellement séparées des administrations publiques. Elles ne

jouissent donc pas de l'autorité réservée à la puissance publique. Elles peuvent toutefois recevoir un soutien financier important de la part d'administrations publiques et compter des représentants de ces administrations dans l'organe qui les contrôle;

- elles sont autogérées et ne sont pas soumises au contrôle d'une autre unité. Par contrôle, le Manuel n'entend ni un critère d'origine (une autre unité peut être à l'origine de la création d'une ISBL), ni le degré de régulation publique auquel seraient soumises les activités de l'ISBL, ni encore la dépendance de l'ISBL vis-à-vis de certaines sources de revenus. Le contrôle peut prendre la forme d'une participation majoritaire (des représentants d'une société ou d'une administration publique) au conseil d'administration ou d'une capacité à nommer la direction de l'organisation;
- la liberté d'adhésion et de contribution y est garantie. L'organisation peut exiger de ceux qui en bénéficient qu'ils soient membres tout comme la bonne gestion de l'ISBL peut nécessiter la mobilisation de ressources en provenance des membres, mais tant l'adhésion que l'appel aux contributions ne peuvent être imposés légalement.

La délimitation de la population retenue par le Manuel conduit à exclure certaines organisations considérées par la comptabilité nationale comme des institutions sans but lucratif, à savoir les ISBL contrôlées par les administrations publiques ou par les sociétés et les ISBL auprès desquelles l'adhésion est obligatoire.

En somme, l'ensemble retenu est donc plus large que celui des ISBLSM (qui y sont reprises intégralement) mais plus étroit que celui correspondant à toutes les ISBL au sens de la comptabilité nationale.

1.3.2.2 Les systèmes de classification des ISBL

Procéder à un rassemblement des ISBL ne signifie pas pour autant qu'elles constituent un groupe homogène sous tous ces rapports. Les nomenclatures ou systèmes de classification existent précisément pour rendre compte de cette diversité et renforcer la qualité de l'information récoltée ainsi que la pertinence des analyses développées sur un ensemble.

Comme le système de comptabilité nationale, le Manuel prévoit deux modes de découpage de l'ensemble des ISBL: par secteur institutionnel et par branche d'activité. Chaque ISBL est considérée comme une unité. Elle est classée entièrement dans un secteur institutionnel, autre que les administrations publiques, et dans la branche d'activité à laquelle correspond son activité principale.

Utiliser le classement des ISBL en secteurs institutionnels permet de reconnaître qu'elles peuvent différer tant dans leur rapport au marché que dans leur rapport à l'État. Ce recours au découpage institutionnel permet un lien fort

⁹ *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts* (United Nations, New-York, 2003).

¹⁰ *NPIs Handbook* (§ 2.13-2.19).

avec le cadre central puisque, si les données sont présentées dans le compte satellite par secteur institutionnel, on peut retrouver leur correspondance dans les comptes nationaux. Il devient alors possible de distinguer au sein de chaque secteur institutionnel la composante "ISBL" de la composante "non ISBL". Bien entendu, pour le secteur des ISBLSM (S.15), la composante ISBL se confondra avec l'ensemble du secteur.

La même démarche peut être réalisée dans le découpage par branche d'activité opéré dans les comptes nationaux. Là aussi, on peut identifier au sein de chaque branche, une composante ISBL et une composante "non ISBL". Le Manuel recommande d'utiliser la nomenclature d'activités ICNPO (*International Classification of Nonprofit Organizations*) pour procéder au découpage par branches du secteur des ISBL. Cette nomenclature a été élaborée il y a plus d'une décennie par les chercheurs associés au programme comparatif international sur le secteur *nonprofit* coordonné par l'Université Johns Hopkins¹¹. L'ICNPO a déjà été utilisée avec succès par plusieurs équipes de recherche dans différents pays. Elle semble bien cerner la grande diversité des activités exercées par les associations un peu partout dans le monde.

1.3.2.3 Les trois versions

Le compte satellite reprend essentiellement les variables monétaires nécessaires à l'établissement du cadre central prévu par le SEC 1995 et, pour souligner cet aspect, utilise les mêmes codes (composés d'une lettre et de un ou deux chiffres) pour les mêmes postes des comptes. Toutefois, afin de dépasser la sous-évaluation de la production non marchande de certaines ISBL et de prendre en considération les flux implicites liés au travail bénévole, certains concepts sont modifiés.

Pour cette raison, le Manuel prévoit trois versions de certains tableaux. Ces versions sont successives, c'est-à-dire qu'elles partent chaque fois de la version précédente et y intègrent de nouvelles modifications. Elles sont donc comprises comme des degrés différents d'éloignement par rapport aux conventions du cadre central.

La première version prévue par le Manuel (version "a" ou version "SEC 1995") épouse complètement les conventions du SEC 1995.

Dans la deuxième version (version "b" ou version production "non marchande"), le Manuel prend une liberté importante puisqu'il autorise la production non marchande dans tous les secteurs institutionnels et invite à mesurer

la production non marchande des ISBL marchandes au moyen de la somme de leurs coûts de production.

Enfin, une troisième version (version "c" ou version "imputation bénévole") vise à considérer le travail presté par les bénévoles comme un *input* du processus de production. Une valeur monétaire est imputée à l'utilisation de cet *input*. Le "financement" en est assuré par un transfert en provenance des ménages. L'imputation du travail bénévole est une modification qui contrevient aux habitudes de la comptabilité nationale puisqu'elle recule les limites de la production reconnue. Elle nécessite également de disposer d'informations sur l'ampleur du bénévolat dans les ISBL, informations qui ne sont pas récoltées pour l'établissement des tableaux du cadre central des comptes nationaux.

1.3.2.4 Les tableaux du compte satellite

Le Manuel articule le compte satellite des ISBL autour de trois ensembles de tableaux.

Le premier jeu de tableaux présente les données de base relatives à la population des ISBL en les détaillant par branches d'activité et par secteur institutionnel: comptes de secteur, emplois et ressources, description des transferts, évaluation de l'emploi salarié et du bénévolat. Ces données sont essentiellement de nature monétaire.

Le Manuel prévoit ensuite l'intégration des données du compte satellite dans les données du cadre central des comptes nationaux. Cette étape constitue l'aboutissement du compte satellite et justifie que celui-ci soit considéré comme un "satellite" du cadre central. En principe, elle peut être réalisée en confrontant les données de base récoltées sur les ISBL aux données présentées dans le cadre central.

Enfin, le Manuel propose des tableaux complémentaires, rassemblant essentiellement des données non monétaires: démographie des ISBL, données socio-économiques sur les travailleurs salariés et bénévoles, sur les membres et les donateurs, indicateurs de mesure en volume de la production.

1.3.2.5 La mise en œuvre du compte satellite en Belgique

Le modèle de compte satellite conforme au Manuel a été testé dans différents pays, dont la Belgique, où il a été testé par le Centre d'économie sociale de l'Université de Liège au cours de l'année 2001. Cela a permis de vérifier la faisabilité du projet et d'identifier les problèmes à résoudre et les procédures à mettre en place avant de pouvoir publier un tel compte.

¹¹ Cette classification est présentée dans Salamon L.M. et Anheier, H.K. [1992], "In Search of the Nonprofit Sector, II. The Problem of Classification" *Voluntas*, vol.3, n°3. Elle est reprise en annexe.

Sur base des résultats de ce test, la Politique scientifique fédérale¹² a accepté de financer une phase de mise en œuvre d'un compte satellite des institutions sans but lucratif à l'ICN et a confié au Centre d'économie sociale de l'Université de Liège la responsabilité de mener à bien cette tâche.

L'ICN, par le biais de la Banque nationale, s'est engagé à prendre le relais et à inscrire, dès 2004, une publication annuelle de ce compte, selon les versions dites "a" et "b", dans ses missions.

2. LE COMPTE SATELLITE BELGE DES ISBL

2.1 La définition de la population

La nature même du projet exige une définition précise du champ d'application. Suivant les indications du Manuel des Nations unies, la population du compte satellite des associations rassemble des organisations qui vérifient les cinq critères (existence formelle, non lucrativité, appartenance au secteur privé, indépendance, liberté d'adhésion et de contribution, voir 1.3.2.1 ci-dessus).

2.1.1 Le repérage juridico-institutionnel de base

Pour rendre la définition du Manuel opérationnelle dans le contexte belge, il est utile de repérer les formes juridiques qui vérifient *a priori* cette définition conceptuelle. À quelques exceptions près, le repérage juridique est une bonne méthode puisque la loi précise les relations des entités avec les pouvoirs publics, les modalités d'affectation des excédents, le rapport aux membres, etc.

Sont ainsi automatiquement exclues du compte satellite:

- les personnes morales de droit public
Les pouvoirs publics¹³ et les organismes d'intérêt public¹⁴ ne sont pas des ISBL. Ils font institutionnellement partie de l'État et peuvent être qualifiés d'autorités administratives.

Les corporations professionnelles (ordre des avocats, des médecins, des architectes, etc.) sont structurées autour de l'adhésion obligatoire de leurs membres et ne peuvent donc être considérées comme des ISBL.

- les sociétés
A priori, les sociétés sont exclues de la population ISBL puisqu'elles ne vérifient pas la double condition qui exige que leur finalité soit non lucrative et qu'elles ne distribuent pas leur surplus. Toutes les sociétés ont en effet une finalité lucrative, à moins qu'elles n'adoptent la qualité de société à finalité sociale (SFS). Aussi, à condition qu'elle s'interdise par la voie de ses statuts toute distribution de bénéfices, la SFS peut être considérée comme une ISBL. Comme il n'est pas possible d'identifier de telles SFS dans les registres d'entreprises, elles ne seront pas couvertes par le compte satellite.

- certaines associations
Les mutualités ne vérifient pas tout à fait la caractéristique d'autogestion. Elles sont soumises à la tutelle de l'Office de contrôle des mutualités (OCM) et des unions nationales de mutualités. L'OCM a été instauré en raison de l'intégration quasi totale des mutualités dans le système de la sécurité sociale (étatique). La comptabilité nationale belge considère d'ailleurs qu'elles font partie du secteur des administrations publiques, du moins pour la partie de leurs activités relatives à l'assurance maladie-invalidité obligatoire.

L'association d'assurance mutuelle (AAM) est une forme utilisée par certains fonds de pension, par des entreprises privées d'assurance et par les caisses communes d'assurance contre les accidents de travail. Les textes légaux relatifs aux AAM ne précisent pas qu'elles sont soumises à une contrainte de non-distribution de leurs excédents.

Font *a priori* partie de la population couverte par le compte satellite:

- les associations de fait;
- les associations sans but lucratif;
- les fondations;
- les associations internationales sans but lucratif;
- les unions professionnelles.

¹² Anciennement dénommée Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC).

¹³ Par pouvoirs publics, on entend l'État fédéral, les Régions et Communautés, les Administrations locales et provinciales.

¹⁴ Par organismes d'intérêt public, on entend les CPAS, les entreprises publiques autonomes, les intercommunales, les régies communales autonomes ainsi que les autres établissements institués par une loi ou un décret spécifique. Une liste de ces organismes est disponible sur le site Internet de la BNB (www.nbb.be/DQ/CIS).

TABLEAU 1: SYNTHÈSE DU REPÉRAGE JURIDICO-INSTITUTIONNEL DU SECTEUR ASSOCIATIF BELGE

	Non-lucrativité		Secteur privé	Autogestion	Liberté d'adhésion
	Finalité non lucrative	Non-distribution			
Pouvoirs publics	oui	oui	non	non	non
Organisme d'intérêt public	n.a.	n.a.	non	non	oui
Organisme d'initiative privée à caractère public	oui	oui	oui	oui	non
Société à finalité sociale	oui	non ⁽¹⁾	oui	oui	oui
Société coopérative agréée	non	non ⁽¹⁾	oui	oui	oui
Autres sociétés	non	non	oui	n.a.	oui
Association de fait	oui	oui	oui	oui	oui
ASBL	oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾	oui ⁽⁴⁾
Fondation	oui	oui	oui	oui	n.a.
Association internationale sans but lucratif	oui	oui	oui	oui	oui
Union professionnelle	oui	oui	oui	oui	oui
Mutualité	oui	oui	oui	non	oui
Association d'assurance mutuelle	oui	non	oui	oui	oui

n.a. : ne s'applique pas

(1) À moins qu'elles ne le stipulent dans leurs statuts.

(2) Sauf les "fausses ASBL". Par "fausses ASBL", on entend des ASBL qui poursuivent en fait un but lucratif, mais qui ont revêtu la forme juridique d'ASBL pour des raisons notamment fiscales. Ces fausses ASBL ne pouvant pas être identifiées sur la base des informations disponibles, elles sont incluses dans la population du compte satellite.

(3) Sauf les organismes publics belges sous forme d'ASBL.

(4) Sauf les fonds de pension.

Le tableau ci-dessus synthétise la démarche en mentionnant explicitement les critères qui permettent d'exclure certaines formes juridiques de la population du compte des ISBL.

2.1.2 Précisions

2.1.2.1 Les ASBL publiques

Certaines ASBL sont considérées comme des ASBL publiques et doivent, à ce titre, être exclues du secteur associatif:

- les organismes publics belges sous forme d'ASBL regroupent plusieurs personnes morales de droit public et associent parfois à ces groupements des personnes privées (physiques ou morales) à titre minoritaire. On peut les repérer dans les fichiers administratifs et les exclure de la population du compte satellite;
- les ASBL classées dans le secteur des administrations publiques (S.13) sont considérées par la comptabilité nationale belge comme contrôlées par une administration publique. A priori, on exclut donc les ASBL du S.13. On fait toutefois une exception pour les établissements d'enseignement du réseau libre subventionné organisés en ASBL. En raison du degré

important d'autonomie dont elles jouissent et qui les différencie des unités du S.13 et, en particulier, des institutions d'enseignement des réseaux publics, ces organisations sont considérées comme faisant conceptuellement partie de la population du compte satellite des ISBL. En raison du manque de données relatives à leurs coûts de production et à leurs ressources, on ne dispose pas d'informations sur ces associations. Par conséquent, elles ne font pas partie de la population du compte satellite dans le cadre de cette publication;

- enfin, la participation des pouvoirs publics dans les ASBL peut parfois prendre une forme implicite lorsqu'y siègent, en majorité, des personnes physiques exerçant un mandat politique ou une fonction dans l'administration. Ces ASBL publiques ne sont généralement pas repérables.

2.1.2.2 Les ASBL sans liberté d'adhésion

Les pratiques de certaines ASBL vont à l'encontre du critère de la libre adhésion. Certains fonds de pension prennent la forme d'ASBL. Lors de la mise en place des fonds, les travailleurs peuvent refuser d'y adhérer mais, par la suite, tout nouvel engagé ne pourra refuser la participation au plan de pension. La seule marge de manœuvre reste la possibilité de refuser toute

participation au plan si celui-ci est modifié. Les fonds de pension sont donc exclus du secteur des ISBL.

2.1.2.3 Les associations sans emploi rémunéré

Dans un premier temps, pour des raisons de disponibilité des données, le compte satellite est limité aux associations inscrites comme employeurs à l'ONSS. Des informations sont toutefois présentées sur le nombre total d'associations, le nombre d'associations "employeurs" et le nombre d'associations "non employeurs" mais déclarantes à la TVA.

Dans la pratique, le compte est également limité aux associations qui possèdent une personnalité juridique. Cependant, les temporels du culte, les syndicats et les partis politiques qui sont constitués en associations de fait sont aussi couverts par le compte satellite car ces trois types particuliers d'organisations sont déjà considérés comme des ISBL et classés dans le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15) dans le cadre central des comptes nationaux belges.

2.2 Les systèmes de classification

2.2.1 La sectorisation des ISBL en Belgique

Le classement des ISBL dans les différents secteurs institutionnels du cadre central est un des modes de découpage du secteur associatif prévu par le Manuel.

Pour respecter à la lettre la sectorisation des ISBL recommandée par le SEC 1995, il faudrait disposer de leurs comptes annuels et connaître les relations qu'elles entretiennent avec les administrations publiques.

En Belgique, les comptes annuels des associations ne sont à l'heure actuelle ni enregistrés, ni mis à disposition de façon centralisée. Par ailleurs, il est relativement difficile de repérer les ISBL qui sont contrôlées par les administrations publiques. Il a donc été décidé de sectoriser de la manière suivante. Certaines ISBL clairement identifiées sont consolidées avec le secteur des administrations publiques (S.13)¹⁵. Par principe, les autres ISBL sont incorporées aux secteurs des sociétés (S.11 et S.12) ou au secteur des ISBLSM (S.15). Leur sectorisation s'effectue principalement sur la base de leur activité.

- Les associations des classes Nace:
 - 65* intermédiation financière;
 - 66* assurance;
 - 67* auxiliaires financierssont classées dans le secteur des sociétés financières (S.12).
- Les associations des classes Nace:
 - 91.200 syndicats de salariés;
 - 91.310 organisations religieuses;
 - 91.320 organisations politiquessont classées dans le secteur des ISBLSM (S.15).
- Les associations des classes Nace:
 - 73* recherche et développement;
 - 80.**5 enseignement international;
 - 80.42 formation permanente et autres formes d'enseignement;
 - 85.316 autres actions sociales avec hébergement;
 - 85.323 autres actions sociales sans hébergement;
 - 91.330 autres organisations associatives;
 - 92.5* autres activités culturelles (bibliothèques, musées, etc.);
 - 92.621 activités de clubs de sport et d'associations sportivesfont l'objet d'un classement au cas par cas, sur la base du chiffre d'affaires déclaré à la TVA, s'il existe, et de l'emploi. Les associations présentant un chiffre d'affaires très élevé en regard du personnel occupé sont classées dans le secteur des sociétés non financières (S.11). Les autres sont classées dans le secteur des ISBLSM (S.15).
- Les associations des autres catégories NACE sont classées dans le secteur des sociétés non financières (S.11).

2.2.2 La nomenclature d'activités

L'application de l'ICNPO en Belgique pose trois types de problèmes.

Premièrement, l'application de l'ICNPO opère un éclatement de certaines classes et sous-classes de la NACE et un regroupement des nouvelles catégories ainsi créées au sein de sous-groupes dont l'agrégation n'a pas d'équivalent dans la nomenclature belge. De ce fait on contreviendrait à la réglementation européenne en la matière. En effet, celle-ci précise que, "*les statistiques par activité économique des États membres seront établies en utilisant la NACE-Rév.1 ou une nomenclature nationale qui en dérive*"¹⁶.

¹⁵ Une liste reprend de manière exhaustive les unités (ou ensemble d'unités) institutionnelles appartenant au S13.

¹⁶ Règlement (CEE) n°3037/90 du Conseil du 9 octobre 1990 (J.O. n°L293 du 24/10/1990) modifié par le règlement CEE n° 761/93 de la Commission du 24 mars 1993 (J.O. n°L83 du 3/4/1993).

Deuxièmement, si l'on veut utiliser les informations statistiques des grands fichiers administratifs (données sur l'emploi ou sur la TVA), il convient d'utiliser la nomenclature d'activité économique standard. Une classification propre aux associations se justifie, mais il est préférable que cette classification soit entièrement basée sur la Nace-Bel, moyennant des regroupements qui ont du sens pour ce secteur.

Enfin, quand on applique la nomenclature ICNPO aux associations belges, le poids économique des catégories retenues n'est pas toujours significatif. Certains groupes sont trop petits et doivent être consolidés.

Pour ces trois raisons, le compte satellite utilise une nomenclature d'activités dénommée N-ISBL. On y distingue six groupes et vingt-deux sous-groupes. Cette nomenclature vérifie simultanément trois conditions: un niveau de signification suffisant pour les groupes et sous-groupes, un lien univoque avec la Nace-Bel et une possibilité de correspondance avec l'ICNPO. En annexe, on trouvera une description détaillée de la N-ISBL.

LES GROUPES DE LA CLASSIFICATION N-ISBL

1. Culture, sports et loisirs
2. Éducation et recherche
3. Santé
4. Action sociale
5. Défense des droits, intérêts et convictions
6. Autres activités des associations

2.3 Architecture du compte satellite

La structure du compte satellite des associations en Belgique suit assez fidèlement le schéma proposé dans le Manuel des Nations unies. Toutefois, cette publication ne comprend pas les quatre types de tableaux suivants:

- les comptes de patrimoine. Ces comptes ne sont pas publiés pour le reste de l'économie nationale. Il apparaît donc prématuré de les construire pour le secteur associatif. De plus, les données nécessaires pour l'élaboration de ces comptes ne sont pas disponibles;
- les tableaux de consommation finale. Ces tableaux présentent des informations intéressantes sur la part des biens et services produits par les associations dans la consommation finale. Les informations sur la consommation finale de l'ensemble des biens et services ne sont pas suffisamment détaillées pour

justifier l'élaboration de tels tableaux;

- les tableaux d'indicateurs de production en volume. Ces tableaux sont importants pour donner une idée de l'évolution réelle de la production associative. Des progrès doivent encore être réalisés dans le cadre des comptes nationaux avant de pouvoir évaluer la production associative en volume;
- les tableaux reliant les personnes (salariés, bénévoles, donateurs) à des catégories de genre, d'âge, d'occupation socio-professionnelle. Si on ne peut mettre en doute l'intérêt de ces données à des fins d'analyse sociologique du secteur associatif, elles ne sont pas prioritaires du point de vue des comptes nationaux.

2.3.1 Les versions

Le compte satellite belge présente des données en version "a" (qui suit le SEC 1995) et en version "b" (qui ajoute la production non marchande dans toutes les ISBL). En fait, dans la version "b", on valorise la production non marchande dont les coûts sont couverts par les dons du secteur privé.

En Belgique, la plupart des aides publiques aux ISBL des secteurs des sociétés non financières (S.11) et financières (S.12) sont considérées comme des ventes. La production des ISBL marchandes n'est donc pas vraiment sous-évaluée dans la version "a". Pour cette raison, les versions "a" et "b" du compte satellite belge des ISBL ne diffèrent pas considérablement.

Cette option a le mérite de réduire la sous-estimation de la production de ces associations, mais, elle s'éloigne quelque peu des règles de la comptabilité nationale et empêche l'utilisateur des comptes nationaux de distinguer les ressources (quasi)marchandes des ressources non marchandes. À terme, les concepteurs du cadre central devront prendre position sur cette question, de manière à éviter les solutions *ad hoc* qui risquent d'être différentes d'un pays à l'autre.

La version "c" des tableaux prévue par le Manuel procède à l'imputation d'une valeur monétaire au travail presté gratuitement par les bénévoles. L'analyse du bénévolat en associations est considérée comme un volet complémentaire au compte satellite produit par l'Institut des comptes nationaux. Elle s'appuie sur une enquête réalisée par l'Université de Liège et prend place dans l'analyse présentée en fin de publication. Ainsi, la version "c" des tableaux n'est pas publiée mais il est possible de la reconstruire en complétant les données du compte satellite de l'ICN par les données de l'analyse complémentaire consacrée au bénévolat.

2.3.2 Les tableaux

2.3.2.1 Les tableaux du compte satellite de l'ICN

Tableau 1. Compte des ISBL

Ce tableau reprend la structure habituelle d'un compte de secteur pour l'ensemble consolidé des ISBL, c'est-à-dire la population totale des ISBL, indépendamment du secteur institutionnel dans lequel elles sont classées. Il donne ainsi pour le secteur associatif les soldes comptables habituels: valeur ajoutée, excédent d'exploitation, solde des revenus primaires, revenu disponible, revenu disponible ajusté, épargne et capacité de financement.

Tableau 2. Emplois des ISBL (par branche d'activité)

Ce tableau décrit les emplois des comptes de production, de distribution et d'utilisation du revenu en répartissant les données présentées au tableau 1 par branche N-ISBL. Les coûts de production (consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe et autres impôts nets sur la production) sont distingués des transferts et des autres emplois. Ce tableau est décliné en une version "a" et une version "b".

Tableau 3. Ressources des ISBL (par branche d'activité)

Ce tableau décrit les ressources des comptes de production, de distribution et d'utilisation du revenu en répartissant les données présentées au tableau 1 par branche N-ISBL. Les ressources sont présentées par type (ventes, transferts, autres ressources) et par origine (administrations publiques, secteur privé et reste du monde). Le secteur privé comprend les institutions des secteurs institutionnels S.11, S.12, S.14 et S.15. Ce tableau est présenté uniquement en version "a".

Tableau 4. Transferts des ISBL (par branche d'activité)

Ce tableau décrit les transferts des ISBL en répartissant les données présentées au tableau 1 par branche N-ISBL. Les transferts sont détaillés en fonction de leur origine et de leur destination (administrations publiques, ménages, entreprises, ISBL et reste du monde). Ce tableau est présenté uniquement en version "a".

Tableau 5. Emploi salarié dans les ISBL (par branche d'activité)

Ce tableau présente les données relatives à l'emploi salarié dans les ISBL, par branche N-ISBL: nombre de travailleurs salariés, nombre d'heures prestées et rémunération des salariés.

Tableau 6. Comptes de l'économie totale (par secteur institutionnel)

Ce tableau reprend la structure du compte de l'économie totale présenté habituellement dans les comptes des secteurs du cadre central. Il présente la séquence des comptes par secteur institutionnel, en distinguant au sein de chaque secteur les données relatives à la composante associative. Ce tableau relie le tableau 1 aux comptes de secteurs du cadre central des comptes nationaux.

Tableau 7. Production (par secteur institutionnel et branche d'activité)

Ce tableau présente la production de l'économie nationale, par branche Nace et par secteur institutionnel et distingue, au sein de chaque secteur, les données relatives à la composante associative. Il permet d'évaluer la part des ISBL dans la production de chaque branche d'activité.

Tableau 8. Valeur ajoutée (par secteur institutionnel et branche d'activité)

Ce tableau présente la valeur ajoutée de l'économie nationale, par branche Nace et par secteur institutionnel et distingue, au sein de chaque secteur, les données relatives à la composante associative. Il permet d'évaluer la part des ISBL dans la valeur ajoutée générée par chaque branche d'activité.

Tableau 9. Emploi salarié (par secteur institutionnel et branche d'activité)

Ce tableau présente l'emploi salarié (en nombre de travailleurs) dans l'économie nationale, par branche Nace et par secteur institutionnel et distingue, au sein de chaque secteur, les données relatives à la composante associative. Il permet d'évaluer la part de l'emploi salarié associatif dans chaque branche d'activité.

2.3.2.2 Analyse complémentaire du bénévolat

Tableaux A.1 et A.2 Travail bénévole dans les ISBL

Ces tableaux présentent le travail bénévole (en nombre de travailleurs et en ETP) dans le secteur associatif, par branche N-ISBL et par secteur institutionnel et associent à ces données physiques une valeur monétaire imputée.

Tableaux B.1 et B.2 Impact du bénévolat sur l'activité des ISBL

Ces tableaux évaluent l'impact de l'imputation d'une valeur monétaire à l'emploi bénévole sur plusieurs rubriques des tableaux présentés dans le compte satellite de l'ICN:

production, valeur ajoutée, rémunérations, transferts en provenance du secteur privé. Le détail est donné par branche N-ISBL et par secteur institutionnel. C'est à partir de ces tableaux que la version "c" prévue dans le Manuel peut être élaborée.

2.4 La cohérence avec les comptes nationaux

La partie la plus délicate de la mise en œuvre du compte satellite consiste à assurer la cohérence des tableaux du compte satellite avec le cadre central des comptes nationaux. Seule cette cohérence permet de situer la statistique relative aux associations dans le cadre de la statistique macroéconomique et rend possible les analyses comparatives entre les types de prestataires (associatifs, publics ou privés à but lucratif) au sein d'une même branche d'activité.

2.4.1 Les bases de données

On peut trouver un premier facteur de cohérence dans le recours à des bases de données identiques. Pour les besoins du cadre central, l'ICN utilise des données administratives (données "emploi et salaires" des fichiers de la sécurité sociale, données "achats et chiffres d'affaires" des fichiers de l'administration de la TVA, budgets des administrations publiques, comptes annuels des producteurs) et, dans certains cas, des données d'enquête.

2.4.1.1 Les fichiers administratifs

Les fichiers administratifs utilisés pour établir le compte satellite sont également utilisés pour élaborer les comptes nationaux. Il s'agit en particulier des déclarations des employeurs à l'ONSS, qui fournissent le nombre de postes de travail, les heures de travail, les salaires et les cotisations sociales, ainsi que des déclarations des entreprises à l'administration de la TVA, qui fournissent le chiffre d'affaires, les achats et les investissements des assujettis. Sont utilisés également les budgets des administrations publiques, qui fournissent des renseignements sur les subsides, ainsi que la comptabilité consolidée des hôpitaux.

2.4.1.2 Les données de l'enquête structurelle auprès des associations

La plupart des associations belges ne sont pas soumises à la loi relative aux comptes annuels des entreprises¹⁷.

Pour l'élaboration du compte du secteur des ISBLSM, l'Institut national de statistique (INS) réalise chaque année, depuis 1996, une enquête auprès des associations qui emploient des travailleurs rémunérés. L'enquête est exhaustive pour les associations qui emploient plus de vingt personnes ou qui ont un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 5 millions d'euros et touche de manière aléatoire les plus petites associations (à raison d'une sur trente). Elle ne couvre toutefois pas les hôpitaux, ni les écoles libres.

Cette enquête porte sur les coûts de production, les autres dépenses, l'emploi, les ressources monétaires marchandes et non marchandes, la destination de la production et l'activité principale des associations. À l'exception de la mesure du travail bénévole, elle rassemble donc la plupart des points nécessaires à l'élaboration du compte satellite des ISBL.

L'extrapolation de cette enquête prend appui sur les données exhaustives relatives à la masse salariale. L'enquête permet d'établir pour des sous-groupes de l'échantillon le rapport entre différents flux et la masse salariale. En connaissant la masse salariale des sous-groupes constitutifs de la population, on peut en inférer les autres grandeurs.

2.4.1.3 L'enquête bénévolat

Pour les besoins propres du compte satellite (version "c"), une enquête nationale sur le bénévolat dans les associations a été réalisée par l'Université de Liège (en partenariat avec la Plate-forme francophone du volontariat) en 2003 auprès d'un échantillon représentatif d'associations employeurs.

Cette enquête porte sur le nombre de bénévoles, la fréquence de leurs prestations et une évaluation du volume de leur travail en équivalent temps plein.

2.4.2 Le calcul des agrégats

Si la structure des tableaux du compte satellite est définie par le Manuel, celui-ci n'est pas explicite sur la manière de calculer les agrégats demandés. Chaque pays est donc invité à baser ses calculs sur les méthodes utilisées dans le cadre central, pour autant que celles-ci n'induisent pas de biais pour la composante associative des branches et des secteurs institutionnels de la comptabilité nationale.

L'intégration des données du compte satellite et des données du cadre central est particulièrement cruciale

¹⁷ La nouvelle loi (2 mai 2002, M.B. du 11 décembre 2002) sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations redéfinit les obligations de comptabilité et de publicité des comptes de ces trois types d'associations. Cette loi prévoit que les comptes annuels des plus grandes associations seront centralisés à la Banque nationale de Belgique. L'enquête de

l'INS restera cependant nécessaire pour collecter de l'information sur les associations de taille plus modeste.

pour les branches d'activité ou les secteurs institutionnels dans lesquels les associations sont fort présentes. Le secteur des ISBLSM (S.15) ne comprend que des associations. Les données relatives à ce secteur dans le cadre central et dans le compte satellite doivent être identiques ou compatibles (dans le cas où on présente un plus grand niveau de détail dans le compte satellite). Il en va de même pour les données des branches à forte composante associative des autres secteurs comme l'éducation (NACE 80), la santé (NACE 85.1), l'action sociale (NACE 85.3), les activités récréatives, culturelles et sportives (NACE 92) ou encore les activités associatives diverses (NACE 91).

Pour les associations de ces secteurs et de ces branches, les comptes nationaux utilisent principalement l'enquête structurelle et les données de l'ONSS. La première permet de calculer des coefficients liant les différentes variables et la masse salariale. Ces coefficients, une fois appliqués aux données salariales totales des ISBL, permettent un calcul des agrégats portant sur ces ISBL. Le compte satellite peut donc aisément se baser sur la méthode de calcul des agrégats du cadre central.

Pour les associations qui sont actives dans d'autres

branches d'activité, il en va tout autrement. En raison de leur présence négligeable dans ces branches, les comptes nationaux n'utilisent pas de données spécifiques aux associations pour calculer les agrégats de ces branches. Ils se basent essentiellement sur les rapports observés entre la masse salariale ou le chiffre d'affaires et les autres flux dans les organisations non associatives pour lesquelles ils disposent de ces données et extrapolent ces rapports à l'ensemble de la population de ces branches. Il n'est donc pas possible d'isoler une composante associative et, dans la mesure où elles ne présentent probablement pas un profil identique aux autres formes d'organisations, on ne peut pas – par exemple, en se basant sur les données exhaustives de masse salariale – estimer les autres variables.

Pour estimer les flux relatifs à ces associations, il faut donc s'écarter de la méthode du cadre central. Comme pour les autres ISBL, la méthode choisie se base sur les résultats de l'enquête structurelle et les données de masse salariale. À terme, l'utilisation des comptes annuels des associations déposés à la Centrale des bilans de la Banque nationale permettrait de rétablir la cohérence entre les deux méthodes appliquées aux ISBL de ces branches.

II. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

1. LE COMPTE SATELLITE DES ISBL EN QUELQUES CHIFFRES

Le compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) de la Belgique couvre plus de 15 000 entités. Il rassemble des données relatives aux flux économiques de ces organisations associatives pour les années 2000 et 2001.

Ces flux sont également recensés dans les comptes nationaux publiés chaque année par l'Institut des comptes nationaux (ICN). Cependant, en raison des conventions internationales auxquelles l'ICN est soumis, ces données ne sont pas toujours directement apparentes, étant donné qu'une bonne partie des ISBL sont classées dans les secteurs institutionnels des sociétés non financières et financières (S.11 et S.12). Les données macro-économiques qui s'y rapportent sont donc englobées dans celles relatives à l'ensemble des sociétés. Les autres ISBL sont isolées dans le secteur institutionnel des institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), qui constitue la seule partie visible de l'ensemble associatif dans les comptes nationaux. Les comptes nationaux annuels fournissent de la sorte un aperçu partiel du secteur associatif représentant environ la moitié des associations. En termes strictement économiques, les ISBL du S.15 ne représentent qu'environ 20 p.c. de l'ensemble, tant en nombre de travailleurs salariés qu'en termes de valeur ajoutée. Le compte satellite permet donc d'améliorer la description, et partant, la connaissance des ISBL dans leur ensemble.

Globalement, les ISBL couvertes par le compte satellite ont une activité de production qui, en 2001, a généré une valeur ajoutée de près de 12 milliards d'euros. La contribution de ces organisations au produit intérieur brut (PIB) a atteint 5 p.c. Elles sont actives dans diverses branches d'activité comme la santé, l'action sociale, la culture et les loisirs, l'éducation et la formation ou la défense des intérêts et des convictions. Elles sont également présentes dans des branches traditionnellement réservées aux sociétés ou aux indépendants comme le commerce, les services aux entreprises, les activités immobilières, l'édition, etc.

Les associations recourent à du personnel salarié. En 2001, elles employaient 333 878 salariés, ce qui représente 9,6 p.c. de l'emploi salarié intérieur. À côté de cette force de travail recensée par les statistiques officielles, les associations mobilisent également du travail bénévole (voir analyse complémentaire en fin de publication).

Les coûts de production des ISBL (consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe et autres impôts nets sur la production)

sont généralement couverts par leurs ressources courantes (ventes, aides publiques, dons et cotisations, revenus de la propriété), qui, au total, atteignent environ 19 milliards d'euros.

TABLEAU 2: LE COMPTE SATELLITE DES ISBL EN QUELQUES CHIFFRES ⁽¹⁾

	2000	2001
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite	15 075	16 091
Valeur ajoutée		
en millions d'euros	11 194	11 760
en p.c. du PIB	4,9	5,0
Emploi salarié		
en nombre de personnes	316 683	333 878
en p.c. de l'emploi salarié intérieur	9,3	9,6
Coûts de production (en millions d'euros)	18 013	18 885
Ressources courantes (en millions d'euros)	18 823	19 808

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés

2. LA DÉMOGRAPHIE DES ASSOCIATIONS

2.1 La population du compte satellite

La population du compte satellite est délimitée par des critères d'ordre conceptuel et pratique. Les organisations doivent tout d'abord vérifier la définition d'ISBL édictée dans les conventions internationales. Ensuite, ne sont retenues dans le compte satellite que les ISBL pour lesquelles on dispose de suffisamment de données.

Parmi l'ensemble des ISBL qui satisfont aux critères conceptuels, deux grandes catégories ne sont pas couvertes par le compte: les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et les ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés, qu'elles possèdent ou non la personnalité juridique.

On dénombre plus de 1 500 associations dans le réseau de l'enseignement libre en Belgique. Les comptes nationaux disposent de données agrégées pour les trois réseaux d'enseignement (enseignement libre, enseignement officiel et enseignement des communautés). Les informations permettant de décomposer ces agrégats en fonction des réseaux ne sont toutefois pas suffisantes pour identifier de façon pertinente les flux relatifs aux associations.

Le compte ne couvre pas non plus les ISBL qui

n'emploient pas de travailleurs salariés. Les ISBL qui ont une personnalité juridique sont recensées dans le registre national des personnes morales (Ministère de l'intérieur). D'après les informations contenues dans ce registre, on dénombrait, en 2001, 101 134 ISBL juridiquement vivantes qui n'emploient pas de travailleurs salariés. Cependant, une grande proportion de ces ISBL a probablement cessé toute activité, sans pour autant publier d'acte de dissolution au Moniteur belge. Il n'est donc pas possible d'identifier dans cet ensemble le nombre d'ISBL réellement en activité. Par ailleurs, il est extrêmement difficile de récolter des données sur les ISBL qui n'ont pas de personnalité juridique et qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

TABLEAU 3: DU CONCEPT D'ISBL À LA POPULATION DU COMPTE SATELLITE

(nombre d'ISBL)

Catégories d'ISBL	2000	2001
ISBL couvertes par le compte satellite	15 075	16 091
ISBL non couvertes par le compte satellite		
- établissements scolaires du réseau libre	1 529	1 554
- autres ISBL avec forme juridique, sans emploi rémunéré	97 740	101 134
- autres ISBL sans forme juridique, sans emploi rémunéré	n.d.	n.d.

2.2 Les formes juridiques

Près de huit ISBL du compte satellite sur dix ont adopté la forme de l'association sans but lucratif. Les autres formes sont moins fréquentes. Conformément à leur dénomination, elles sont utilisées par des types spécifiques d'organisation. Les associations de fait reprises dans la population du compte satellite sont les partis politiques et les organisations syndicales qui n'ont pas adopté la forme d'ASBL et qui emploient des travailleurs salariés.

TABLEAU 4: LES FORMES JURIDIQUES DES ISBL DU COMPTE SATELLITE ⁽¹⁾

(en nombre d'unités)

Formes juridiques	2000	2001
Associations sans but lucratif	12 527	13 545
Fondations	83	96
Unions professionnelles	78	73
Associations internationales	382	389
Temporels des cultes	1 771	1 753
Associations de fait	234	235
Total des ISBL	15 075	16 091

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

2.3 Les activités des ISBL

Les ISBL du compte satellite sont actives dans différentes branches d'activité. Si on utilise la nomenclature

spécifique N-ISBL (voir annexe), on constate que les trois quarts des ISBL sont concentrés dans trois grandes branches: la défense des droits, intérêts et convictions, l'action sociale et le domaine de la culture, des sports et des loisirs.

Le profil du secteur associatif est différent si on regarde la répartition de l'emploi salarié ou de la valeur ajoutée plutôt que celle du nombre d'ISBL. Ce sont alors les branches de la santé et de l'action sociale qui émergent nettement.

TABLEAU 5: RÉPARTITION DES ISBL PAR BRANCHE N-ISBL, SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE ⁽¹⁾

(en p.c. du total)

Branches N-ISBL	2000	2001
1. Culture, sports et loisirs	21,6	23,0
2. Éducation et recherche	7,8	7,0
3. Santé	4,7	6,1
4. Action sociale	25,1	26,2
5. Défense des droits, intérêts et convictions	28,6	25,6
6. Autres activités des associations	12,3	12,1
Total des ISBL	100,0	100,0

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

3. LA PRODUCTION ET LA VALEUR AJOUTÉE DES ISBL

Les ISBL sont des producteurs de biens et services. Leur production est considérée comme marchande ou non marchande selon que les ressources provenant de la vente couvrent majoritairement ou non les coûts de production. La production non marchande des ISBL est constituée de la production qu'elles destinent à leur propre usage et de "l'autre production non marchande" qu'elles destinent à l'usage d'autrui et dont les coûts de production sont couverts majoritairement par des transferts.

La production des ISBL du compte satellite est une production principalement marchande. Ceci peut s'expliquer par le fait que de nombreuses aides en provenance des administrations publiques sont considérées par la comptabilité nationale comme des ventes aux administrations publiques.

La mesure de la production dans le compte satellite suit les règles d'évaluation du SEC 1995 et exclut dès lors la production non marchande des ISBL marchandes. Le compte prévoit toutefois une version "b" dans laquelle cette production non marchande des ISBL marchandes est mesurée. Lorsque cette production supplémentaire est prise en compte, la production totale augmente de 2,4 p.c. en 2000 et de 1,6 p.c. en 2001. La production non marchande croît de façon plus significative, respectivement de 13,9 p.c. en 2000 et de 9,6 p.c. en 2001.

TABLEAU 6: PRODUCTION DES ISBL : DE LA VERSION "a" À LA VERSION "b" (1)

Production	2000			2001		
	Version "a" (2)	Version "b" (3)	passage de "a" à "b"	Version "a" (2)	Version "b" (3)	passage de "a" à "b"
	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en p.c.)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en p.c.)
Production marchande	15 219	15 219	-	16 087	16 087	-
Production pour usage final propre	33	33	-	34	34	-
Autre production non marchande	3 180	3 621	13,9	3 186	3 491	9,6
Production totale	18 432	18 873	2,4	19 308	19 613	1,6

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

(2) Production non marchande des ISBL marchandes non comprise.

(3) Y compris la production non marchande des ISBL marchandes.

La valeur ajoutée des ISBL couvertes par le compte satellite passe de 11,2 milliards d'euros en 2000 à 11,8 milliards d'euros en 2001, soit une augmentation de 5,1 p.c. Globalement, la contribution des ISBL au PIB s'est élevée à environ 5,0 p.c. Le poids de la valeur ajoutée des ISBL est particulièrement significatif dans les branches d'activité de l'action sociale et de la santé (plus de 50 p.c.) et dans celle des services collectifs, sociaux et personnels (plus de 33 p.c.). La part du secteur associatif dans la branche de l'éducation est singulièrement faible parce que les associations du réseau de l'enseignement libre ne sont pas couvertes par le compte satellite.

Enfin, la rémunération des salariés constitue la principale composante de la valeur ajoutée des ISBL. En 2001, elle s'élevait à plus de 10 milliards d'euros, soit 89 p.c. de la valeur ajoutée du secteur.

TABLEAU 7: PART DES ISBL DANS LA VALEUR AJOUTÉE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE BELGE (1)

(en p.c.)

Branches Nace	2000	2001
Éducation (M)	1,7	1,6
Santé et Action sociale (N)	53,1	52,7
Services collectifs, sociaux et personnels (O)	34,2	33,6
Branches diverses (A-L)	0,6	0,7
Total des ISBL	4,9	5,0
(Valeur ajoutée à prix courants, en millions d'euros)	(11 194)	(11 760)

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

4. L'EMPLOI SALARIÉ DES ISBL

Avec 333 878 salariés en 2001, le secteur des ISBL couvertes par le compte satellite constitue un employeur

non négligeable, puisqu'il emploie 9,6 p.c. de l'ensemble des travailleurs salariés en Belgique. Au sein du secteur associatif, ce sont les branches de la santé et de l'action sociale qui font figure d'employeurs principaux en concentrant les deux tiers de cet emploi salarié.

TABLEAU 8: RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ DES ISBL, PAR BRANCHE N-ISBL (1)

(en p.c. du total)

Branches N-ISBL	2000	2001
1. Culture, sports et loisirs	5,3	6,5
2. Éducation et recherche	3,6	4,0
3. Santé	35,4	34,7
4. Action sociale	33,1	33,6
5. Défense des droits, intérêts et convictions	8,7	7,0
6. Autres activités des associations	13,8	14,3
Total des ISBL	100,0	100,0
(Emploi salarié, en nombre de personnes)	(316 683)	(333 878)

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

La branche de la culture, des sports et des loisirs et celle de la défense des droits, intérêts et convictions rassemblent la moitié des associations mais elles ne représentent que 14 p.c. de l'emploi salarié dans les ISBL. Les ISBL de ces deux branches sont de petite taille: elles fonctionnent en moyenne avec 5 à 6 personnes salariées. La branche de la santé, qui reprend notamment l'ensemble des hôpitaux privés, et, dans une moindre mesure, celle de l'action sociale, sont composées d'ISBL dont la taille est nettement plus importante. Si, en moyenne, les associations emploient 21 personnes salariées, le secteur associatif est, de ce point de vue, fort diversifié.

TABLEAU 9: TAILLE MOYENNE DES ISBL (MESURÉE PAR LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS SALARIÉS), PAR BRANCHE N-ISBL ⁽¹⁾

Branches N-ISBL	2000	2001
1. Culture, sports et loisirs	5	6
2. Éducation et recherche	10	12
3. Santé	158	119
4. Action sociale	28	27
5. Défense des droits, intérêts et convictions	6	6
6. Autres activités des associations	24	25
Total des ISBL	21	21

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

Les données relatives à l'emploi permettent aussi de mesurer l'importance de l'emploi associatif dans les différentes branches d'activité de l'économie belge. Environ les trois quarts des salariés de la branche « santé et action sociale » et la moitié des salariés de la branche « services collectifs, sociaux et personnels » exercent leur activité au sein d'une ISBL.

TABLEAU 10: PART DES ISBL DANS L'EMPLOI SALARIÉ (EN NOMBRE DE PERSONNES) DES BRANCHES DE L'ÉCONOMIE BELGE ⁽¹⁾

(en p.c.)

Branches Nace	2000	2001
Éducation (M)	2,0	2,1
Santé et Action sociale (N)	74,3	73,4
Services collectifs, sociaux et personnels (O)	47,7	48,2
Branches diverses (A-L)	0,8	0,9
Total des ISBL	9,3	9,6

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

5. LES COÛTS DE PRODUCTION DES ISBL

La structure des coûts de production des ISBL révèle le caractère intensif en main-d'œuvre de leur production. La rémunération des salariés constitue en moyenne 55 p.c. des coûts de production des ISBL. Cette proportion varie selon l'activité principale des ISBL et atteint une valeur moyenne maximale de 68,0 p.c. (pour l'année 2001) dans la branche de l'action sociale et une valeur moyenne minimale de 41,3 p.c. (pour l'année 2001) dans la branche de la culture, des sports et des loisirs.

Les achats intermédiaires de biens et services représentent un autre coût de production important (environ 40 p.c.). Leur part relative dans les coûts de production varie également en fonction de l'activité. Elle est élevée dans la branche de la culture, des sports et

des loisirs (52,6 p.c. en 2001) et relativement faible dans la branche de l'action sociale (27,0 p.c. en 2001)¹⁸.

TABLEAU 11: COMPOSANTES DES COÛTS DE PRODUCTION DES ISBL ⁽¹⁾

(en p.c. du total)

	2000	2001
Consommation intermédiaire (P.2)	40,2	40,0
Rémunération des salariés (D.1)	55,1	55,4
Consommation de capital fixe (K.1)	5,5	5,4
Autres impôts nets sur la production (D.29-D.39)	-0,7	-0,7
Total des coûts de production	100,0	100,0
(Total des coûts de production, en (18 013) millions d'euros)	(18 013)	(18 885)

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

Les autres impôts nets sur la production sont négatifs pour le secteur des ISBL dans son ensemble. En réalité, ce résultat masque une diversité importante. Ces impôts nets sont légèrement positifs dans toutes les branches sauf dans la branche N-ISBL 6 "Autres activités des associations", dans laquelle ils sont largement négatifs. Cette branche regroupe la plupart des entreprises de travail adapté. Ces entreprises perçoivent des aides publiques qui compensent la plus faible productivité des travailleurs. Ces aides à l'employabilité des personnes handicapées réduisent de facto le coût de la main-d'œuvre supporté par les entreprises. Elles sont considérées par la comptabilité nationale comme des "Autres subventions sur la production" et, à ce titre, doivent être soustraites des autres coûts de production.

6. LES RESSOURCES COURANTES DES ISBL

Les ressources courantes de l'ensemble des ISBL couvertes par le compte satellite ont atteint 19,8 milliards d'euros en 2001, contre 18,8 milliards d'euros en 2000. Elles proviennent principalement de la vente des biens et services produits par les ISBL (plus de 80 p.c.) et des transferts (environ 17 p.c.). Les autres ressources courantes (principalement des revenus de la propriété) représentent une part relativement négligeable de l'ensemble.

Pour rappel, dans les comptes nationaux la plupart des aides publiques allouées aux ISBL classées dans les secteurs institutionnels des sociétés (S.11-S.12) sont enregistrées comme des ventes alors qu'elles sont assimilées à des transferts si ces ISBL sont classées dans le secteur des ISBLSM (S.15).

¹⁸ Pour un détail des coûts de production par branche d'activité, voir tableau 2 "Emplois des ISBL par branche d'activité".

TABLEAU 12: STRUCTURE DES RESSOURCES COURANTES DES ISBL⁽¹⁾*(en p.c. du total)*

	2000	2001
Ventes	80,9	81,2
Transferts	17,4	16,8
Autres ressources courantes	1,7	2,0
Total des ressources courantes	100,0	100,0
(Total des ressources courantes, en millions d'euros)	(18 823)	(19 808)

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

Le produit des ventes et des transferts provient essentiellement des administrations publiques (61,8 p.c. en 2001 contre 62,2 p.c. en 2000). Le secteur privé (sociétés, ménages et autres ISBL) est à l'origine de plus de 36 p.c. des ressources courantes. Enfin, le solde (aux alentours de 2 p.c.) est apporté par le reste du monde.

On notera toutefois qu'une grande diversité prévaut dans les modalités de financement des ISBL selon leur activité principale. Les ressources courantes d'origine publique

jouent un grand rôle dans la prestation de services quasi collectifs par les ISBL. Ainsi, le soutien financier des administrations publiques est particulièrement important dans les branches de la santé, de l'action sociale et de l'éducation et de la recherche. Dans la branche de la culture, des sports et des loisirs, les fonds d'origine publique complètent les ressources apportées par les contributions volontaires ou obligatoires du secteur privé (dons, cotisations, ventes de biens ou services). Cette branche offre des services en grande partie individualisables, pour lesquels il est plus aisé de récupérer une partie du coût auprès des usagers.

D'une manière générale, les dons et les cotisations du secteur privé représentent une fraction importante des ressources courantes des ISBL qui visent à défendre les droits, intérêts et convictions.

Enfin, le financement courant des ISBL actives dans des branches moins typiquement associatives (branche N-ISBL 6) repose essentiellement sur la vente de leurs biens et services au secteur privé.

TABLEAU 13: ORIGINE DES RESSOURCES DES ISBL EN VENTES ET TRANSFERTS, PAR BRANCHE N-ISBL⁽¹⁾*(en p.c. du total)*

Branches N-ISBL		Administrations publiques	Secteur privé	Reste du monde
1. Culture, sports et loisirs	2000	44,1	56,5	2,5
	2001	41,1	53,6	2,3
2. Éducation et recherche	2000	47,7	48,7	3,6
	2001	61,8	34,7	3,5
3. Santé	2000	83,8	16,1	0,0
	2001	84,5	15,4	0,0
4. Action sociale	2000	61,5	37,1	1,4
	2001	52,8	44,4	2,8
5. Défense des droits, intérêts et convictions	2000	24,4	68,2	7,5
	2001	22,7	70,1	7,1
6. Autres activités des associations	2000	13,3	81,2	5,6
	2001	13,1	81,7	5,3
Total des ISBL	2000	62,2	36,0	1,8
	2001	61,8	36,2	2,0

(1) À l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et les ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

TABLEAUX

1 COMPTE DES ISBL

1.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros)

	Total SEC 1995 (version "a")	Total avec production non marchande pour les ISBL marchandes (version "b")
Compte de production (I)		
Ressources		
Production (P.1)	18.432.063	18.873.472
Production marchande (P.11)	15.219.009	15.219.009
Production pour usage final propre (P.12)	32.654	32.654
Autre production non marchande (P.13)	3.180.400	3.621.809
Total Ressources	18.432.063	18.873.472
Emplois		
Consommation intermédiaire (P.2)	7.237.932	7.100.868
Valeur ajoutée brute (B.1g)	11.194.131	11.772.604
Consommation de capital fixe (K.1)	983.302	983.302
Valeur ajoutée nette (B.1n)	10.210.828	10.789.301
Total Emplois	18.432.063	18.873.472
Compte d'exploitation (II.1.1)		
Ressources		
Valeur ajoutée nette (B.1n)	10.210.828	10.789.301
Total Ressources	10.210.828	10.789.301
Emplois		
Rémunération des salariés (D.1)	9.922.254	9.922.254
Salaires et traitements bruts (D.11)	7.772.619	7.772.619
Cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)	2.149.635	2.149.635
Autres impôts sur la production (D.29)	73.027	73.027
Autres subventions sur la production (D.39)	-203.479	-203.479
Excédent net d'exploitation (B.2n)	419.027	997.500
Total Emplois	10.210.828	10.789.301
Compte d'affectation des revenus primaires (II.1.2)		
Ressources		
Excédent net d'exploitation (B.2n)	419.027	997.500
Revenus de la propriété (D.4)	207.528	207.528
Total Ressources	626.555	1.205.028
Emplois		
Revenus de la propriété (D.4)	140.964	140.964
Solde des revenus primaires (B.5n)	485.591	1.064.064
Total Emplois	626.555	1.205.028
Compte de distribution secondaire du revenu (II.2)		
Ressources		
Solde des revenus primaires (B.5n)	485.591	1.064.064
Cotisations sociales (D.61)	114.687	114.687
Autres transferts courants (D.7)	3.282.080	3.282.080
Indemnités d'assurance-dommages (D.72)	33.635	33.635
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	3.248.445	3.248.445
En provenance des administrations publiques	2.090.300	2.090.300
En provenance du secteur privé	1.072.345	1.072.345
En provenance du reste du monde	85.800	85.800
Total Ressources	3.882.357	4.460.830
Emplois		
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	54.688	54.688
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	114.687	114.687
Autres transferts courants (D.7)	283.044	283.044
Primes nettes d'assurance-dommages (D.71)	34.008	34.008
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	249.036	249.036
Versés aux administrations publiques	0	0
Versés au secteur privé	107.845	107.845
Versés au reste du monde	141.190	141.190
Revenu disponible net (B.6n)	3.429.938	4.008.412
Total Emplois	3.882.357	4.460.830

1.1 ANNÉE 2000 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Total SEC 1995 (version "a")	Total avec production non marchande pour les ISBL marchandes (version "b")
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)		
Ressources		
Revenu disponible net (B.6n)	3.429.938	4.008.412
Total Ressources	3.429.938	4.008.412
Emplois		
Transferts sociaux en nature (D.63)	3.214.400	3.792.873
Revenu disponible ajusté (B.7n)	215.539	215.539
Total Emplois	3.429.938	4.008.412
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)		
Ressources		
Revenu disponible net (B.6n)	3.429.938	4.008.412
Total Ressources	3.429.938	4.008.412
Emplois		
Dépenses de consommation finale (P.3)	3.214.400	3.792.873
Épargne nette (B.8n)	215.539	215.539
Total Emplois	3.429.938	4.008.412
Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (III.1.1)		
Variations des passifs et de la valeur nette		
Épargne nette (B.8n)	215.539	215.539
Transferts en capital à recevoir (D.9)	146.047	146.047
Transferts en capital à payer (D.9)	0	0
Total Variations des passifs et de la valeur nette	361.585	361.585
Variations des actifs		
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	361.585	361.585
Total Variations des actifs	361.585	361.585
Compte des acquisitions d'actifs non financiers (III.1.2)		
Variations des passifs et de la valeur nette		
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	361.585	361.585
Total Variations des passifs et de la valeur nette	361.585	361.585
Variations des actifs		
Formation brute de capital fixe (P.51)	1.083.844	1.083.844
Consommation de capital fixe (K.1)	-983.302	-983.302
Variation des stocks (P.52)	-8.838	-8.838
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur (P.53)	0	0
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (K.2)	0	0
Capacité (+) / besoin (-) de financement (B.9)	269.882	269.882
Total Variations des actifs	361.585	361.585

Source: ICN

1.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros)

	Total SEC 1995 (version "a")	Total avec production non marchande pour les ISBL marchandes (version "b")
Compte de production (I)		
Ressources		
Production (P.1)	19.307.767	19.612.523
Production marchande (P.11)	16.087.055	16.087.055
Production pour usage final propre (P.12)	34.312	34.312
Autre production non marchande (P.13)	3.186.400	3.491.157
Total Ressources	19.307.767	19.612.523
Emplois		
Consommation intermédiaire (P.2)	7.547.300	7.470.556
Valeur ajoutée brute (B.1g)	11.760.466	12.141.967
Consommation de capital fixe (K.1)	1.015.870	1.015.870
Valeur ajoutée nette (B.1n)	10.744.596	11.126.097
Total Emplois	19.307.767	19.612.523
Compte d'exploitation (II.1.1)		
Ressources		
Valeur ajoutée nette (B.1n)	10.744.596	11.126.097
Total Ressources	10.744.596	11.126.097
Emplois		
Rémunération des salariés (D.1)	10.460.190	10.460.190
Salaires et traitements bruts (D.11)	8.160.209	8.160.209
Cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)	2.299.981	2.299.981
Autres impôts sur la production (D.29)	78.856	78.856
Autres subventions sur la production (D.39)	-217.028	-217.028
Excédent net d'exploitation (B.2n)	422.579	804.079
Total Emplois	10.744.596	11.126.097
Compte d'affectation des revenus primaires (II.1.2)		
Ressources		
Excédent net d'exploitation (B.2n)	422.579	804.079
Revenus de la propriété (D.4)	265.178	265.178
Total Ressources	687.756	1.069.257
Emplois		
Revenus de la propriété (D.4)	149.300	149.300
Solde des revenus primaires (B.5n)	538.456	919.957
Total Emplois	687.756	1.069.257
Compte de distribution secondaire du revenu (II.2)		
Ressources		
Solde des revenus primaires (B.5n)	538.456	919.957
Cotisations sociales (D.61)	124.594	124.594
Autres transferts courants (D.7)	3.331.260	3.331.260
Indemnités d'assurance-dommages (D.72)	33.318	33.318
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	3.297.942	3.297.942
En provenance des administrations publiques	2.070.600	2.070.600
En provenance du secteur privé	1.089.042	1.089.042
En provenance du reste du monde	138.300	138.300
Total Ressources	3.994.310	4.375.810
Emplois		
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	54.338	54.338
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	124.594	124.594
Autres transferts courants (D.7)	346.439	346.439
Primes nettes d'assurance-dommages (D.71)	32.620	32.620
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	313.819	313.819
Versés aux administrations publiques	0	0
Versés au secteur privé	108.161	108.161
Versés au reste du monde	205.658	205.658
Revenu disponible net (B.6n)	3.468.939	3.850.440
Total Emplois	3.994.310	4.375.810

1.2 ANNÉE 2001 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Total SEC 1995 (version "a")	Total avec production non marchande pour les ISBL marchandes (version "b")
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)		
Ressources		
Revenu disponible net (B.6n)	3.468.939	3.850.440
Total Ressources	3.468.939	3.850.440
Emplois		
Transferts sociaux en nature (D.63)	3.210.300	3.591.800
Revenu disponible ajusté (B.7n)	258.640	258.640
Total Emplois	3.468.939	3.850.440
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)		
Ressources		
Revenu disponible net (B.6n)	3.468.939	3.850.440
Total Ressources	3.468.939	3.850.440
Emplois		
Dépenses de consommation finale (P.3)	3.210.300	3.591.800
Épargne nette (B.8n)	258.640	258.640
Total Emplois	3.468.939	3.850.440
Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (III.1.1)		
Variations des passifs et de la valeur nette		
Épargne nette (B.8n)	258.640	258.640
Transferts en capital à recevoir (D.9)	209.512	209.512
Transferts en capital à payer (D.9)	-28	-28
Total Variations des passifs et de la valeur nette	468.124	468.124
Variations des actifs		
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	468.124	468.124
Total Variations des actifs	468.124	468.124
Compte des acquisitions d'actifs non financiers (III.1.2)		
Variations des passifs et de la valeur nette		
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	468.124	468.124
Total Variations des passifs et de la valeur nette	468.124	468.124
Variations des actifs		
Formation brute de capital fixe (P.51)	1.074.399	1.074.399
Consommation de capital fixe (K.1)	-1.015.870	-1.015.870
Variation des stocks (P.52)	-9.964	-9.964
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur (P.53)	0	0
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (K.2)	0	0
Capacité (+) / besoin (-) de financement (B.9)	419.559	419.559
Total Variations des actifs	468.124	468.124

Source: ICN

2 EMPLOIS DES ISBL - PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

2.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros)

	Emplois totaux		Coûts de production							Autres transferts courants (D.7)	Revenu de la propriété (D.4)	Autres
	version "a"	version "b"	Total des coûts de production		Consommation intermédiaire (P.2)		Rémunération des salariés (D.1)	Consommation de capital fixe (K.1)	Autres impôts (nets) sur la production (D.29-D.39)			
			version "a"	version "b"	version "a"	version "b"						
Total ISBL	18.606.420	18.469.356	18.013.036	17.875.972	7.237.932	7.100.868	9.922.254	983.302	-130.452	283.044	140.964	169.375
1. Culture, sports et loisirs	1.321.547	1.306.175	1.254.361	1.238.989	668.481	653.108	496.664	70.617	18.599	47.454	8.650	11.083
1.1 Culture	704.138	702.434	663.549	661.845	359.276	357.572	262.707	32.449	9.118	34.231	3.646	2.712
1.2 Sports	321.956	311.554	304.419	294.016	160.246	149.843	131.603	8.862	3.708	9.592	3.683	4.262
1.3 Loisirs	295.453	292.187	286.393	283.127	148.960	145.694	102.355	29.306	5.773	3.630	1.321	4.109
2. Education et recherche	894.852	893.856	865.810	864.815	340.172	339.177	458.456	62.323	4.859	3.781	8.879	16.381
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	63.916	63.888	59.995	59.967	27.338	27.309	28.495	3.869	294	802	617	2.503
2.2 Autres formations	340.440	340.284	330.823	330.667	139.156	139.000	169.430	20.216	2.021	1.610	3.864	4.142
2.3 Recherche et développement	490.495	489.685	474.993	474.182	173.678	172.867	260.531	38.239	2.545	1.369	4.398	9.736
3 Santé	8.182.441	8.119.427	8.094.999	8.031.985	3.361.328	3.298.314	4.249.554	473.674	10.443	6.528	77.082	3.833
3.1 Services curatifs avec hébergement	7.470.461	7.408.864	7.389.548	7.327.951	3.140.014	3.078.418	3.798.300	443.263	7.971	3.476	74.940	2.497
3.2 Services curatifs sans hébergement	691.811	690.399	685.556	684.144	218.340	216.928	434.968	29.826	2.422	2.934	2.100	1.221
3.3 Autres activités pour la santé humaine	20.169	20.164	19.895	19.889	2.973	2.968	16.286	585	50	118	42	115
4 Action sociale	4.173.901	4.164.343	3.900.895	3.891.337	982.272	972.714	2.703.418	204.102	11.104	175.813	32.729	64.464
4.1 Institutions pour enfants	635.553	634.758	630.433	629.638	143.516	142.720	449.640	35.514	1.764	2.023	1.881	1.216
4.2 Institutions pour personnes handicapées	744.626	742.143	738.180	735.697	162.426	159.943	520.331	52.502	2.921	1.986	3.332	1.128
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	643.639	637.369	620.889	614.620	136.618	130.348	437.655	44.160	2.457	2.461	18.909	1.380
4.4 Autres activités d'action sociale	2.150.084	2.150.073	1.911.393	1.911.382	539.713	539.702	1.295.791	71.926	3.963	169.344	8.607	60.740
5 Défense des droits, intérêts et convictions	1.992.250	1.951.190	1.926.845	1.885.785	899.377	858.318	950.105	61.959	15.404	12.462	2.976	49.967
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	1.092.672	1.051.621	1.059.370	1.018.319	542.733	501.682	475.878	31.537	9.222	6.039	1.751	25.511
5.2 Environnement	344.051	344.042	330.747	330.739	160.568	160.560	156.497	10.893	2.789	4.836	688	7.779
5.3 Autres organisations	555.527	555.527	536.727	536.727	196.076	196.076	317.729	19.530	3.393	1.588	536	16.676
6 Autres activités des associations	2.041.429	2.034.364	1.970.126	1.963.061	986.302	979.237	1.064.058	110.627	-190.861	37.006	10.648	23.649
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction	272.719	272.192	252.432	251.905	140.424	139.897	165.136	16.126	-69.254	13.215	1.198	5.874
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	128.122	127.876	110.679	110.433	81.473	81.227	24.768	3.548	890	13.131	440	3.871
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	205.558	201.697	201.374	197.512	97.635	93.773	83.193	17.924	2.622	862	1.937	1.386
6.4 Activités financières, immobilières, informatiques	91.398	91.174	88.696	88.472	27.897	27.673	51.567	8.583	649	1.246	1.131	325
6.5 Autres services aux entreprises	1.227.258	1.225.064	1.209.293	1.207.099	584.766	582.572	690.013	60.256	-125.741	3.222	5.397	9.346
6.6 Autres services personnels et domestiques	116.374	116.361	107.653	107.639	54.108	54.095	49.381	4.191	-27	5.329	545	2.847

Source: ICN

N.B.: Autres: Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5) et prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62).

2.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros)

	Emplois totaux		Coûts de production						Autres transferts courants (D.7)	Revenus de la propriété (D.4)	Autres	
	version "a"	version "b"	Total des coûts de production		Consommation intermédiaire (P.2)		Rémunération des salariés (D.1)	Consommation de capital fixe (K.1)				Autres impôts (nets) sur la production (D.29-D.39)
			version "a"	version "b"	version "a"	version "b"						
Total ISBL	19.559.859	19.483.115	18.885.188	18.808.444	7.547.300	7.470.556	10.460.190	1.015.870	-138.172	346.439	149.300	178.932
1. Culture, sports et loisirs	1.512.446	1.497.898	1.436.024	1.421.475	754.865	740.317	592.541	73.845	14.772	61.011	8.219	7.192
1.1 Culture	832.326	830.598	779.351	777.623	433.013	431.285	303.466	35.819	7.053	46.030	3.875	3.070
1.2 Sports	348.279	338.025	330.800	320.546	159.113	148.860	154.895	12.965	3.826	11.595	3.247	2.637
1.3 Loisirs	331.842	329.275	325.873	323.306	162.739	160.172	134.180	25.061	3.893	3.386	1.097	1.485
2. Education et recherche	889.387	888.464	864.769	863.847	323.721	322.799	474.475	62.417	4.156	4.584	8.352	11.682
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	63.001	62.960	58.885	58.843	22.089	22.047	32.702	3.798	296	629	440	3.048
2.2 Autres formations	318.132	317.881	310.767	310.516	132.671	132.419	154.009	22.561	1.527	1.384	3.083	2.898
2.3 Recherche et développement	508.253	507.624	495.117	494.487	168.962	168.332	287.764	36.058	2.332	2.571	4.830	5.736
3 Santé	8.914.512	8.911.666	8.817.373	8.814.527	3.668.179	3.665.332	4.620.730	517.233	11.231	6.764	84.332	6.043
3.1 Services curatifs avec hébergement	8.212.194	8.212.194	8.121.781	8.121.781	3.451.160	3.451.160	4.174.674	487.186	8.761	3.989	82.366	4.059
3.2 Services curatifs sans hébergement	681.885	679.042	675.394	672.552	213.950	211.107	429.571	29.456	2.418	2.660	1.914	1.917
3.3 Autres activités pour la santé humaine	20.433	20.430	20.198	20.194	3.070	3.066	16.485	591	52	116	52	68
4 Action sociale	4.428.888	4.418.312	4.112.396	4.101.820	1.107.967	1.097.392	2.794.417	196.975	13.037	213.763	31.939	70.789
4.1 Institutions pour enfants	624.694	623.931	620.183	619.420	143.485	142.721	439.796	34.922	1.980	1.990	1.861	660
4.2 Institutions pour personnes handicapées	760.864	759.061	754.079	752.277	166.563	164.761	532.957	51.039	3.520	1.559	2.718	2.508
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	629.397	623.325	608.059	601.988	134.310	128.238	429.755	41.156	2.838	2.434	16.953	1.950
4.4 Autres activités d'action sociale	2.413.933	2.411.995	2.130.075	2.128.137	663.610	661.672	1.391.908	69.858	4.699	207.781	10.406	65.671
5 Défense des droits, intérêts et convictions	1.687.924	1.648.095	1.606.002	1.566.172	745.037	705.208	796.634	49.644	14.685	10.874	3.330	67.719
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	895.224	855.580	871.018	831.374	428.594	388.949	402.966	30.664	8.794	5.684	1.414	17.108
5.2 Environnement	259.392	259.207	254.900	254.715	136.698	136.513	105.490	9.795	2.917	2.890	1.358	244
5.3 Autres organisations	533.308	533.308	480.083	480.083	179.745	179.745	288.178	9.186	2.974	2.300	559	50.366
6 Autres activités des associations	2.126.702	2.118.680	2.048.625	2.040.603	947.531	939.509	1.181.392	115.755	-196.053	49.443	13.128	15.506
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction	280.845	280.332	269.531	269.018	148.031	147.518	177.565	17.775	-73.840	4.710	1.142	5.463
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	90.416	90.280	84.437	84.301	57.737	57.601	23.280	3.298	122	4.295	381	1.303
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	188.797	183.612	185.133	179.948	93.237	88.052	74.903	14.699	2.295	813	1.880	971
6.4 Activités financières, immobilières, informatiques	172.205	171.845	167.842	167.482	58.466	58.106	96.274	12.238	863	2.266	1.390	708
6.5 Autres services aux entreprises	1.178.742	1.176.927	1.160.347	1.158.532	510.275	508.459	713.529	62.385	-125.841	4.175	7.250	6.970
6.6 Autres services personnels et domestiques	215.696	215.685	181.335	181.323	79.784	79.773	95.841	5.361	348	33.185	1.086	91

Source: ICN

N.B.: Autres: Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5) et prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62).

3 RESSOURCES DES ISBL - PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

3.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros)

	Ressources totales	Ventes (P.11)				Transferts courants				Revenus de la propriété (D.4)	Autres
		Total P.11				Total transferts courants (D.7)					
		Aux administrations publiques	Au secteur privé	Au reste du monde	Total	En provenance des administrations publiques	En provenance du secteur privé	En provenance du reste du monde	Total		
Total ISBL	18.823.303	9.424.637	5.553.876	240.496	15.219.009	2.090.300	1.105.980	85.799	3.282.079	207.528	114.687
1. Culture, sports et loisirs	1.224.912	402.530	616.482	23.206	1.042.217	93.769	66.521	6.605	166.895	7.561	8.238
1.1 Culture	686.331	321.256	262.016	14.001	597.273	47.345	29.638	4.175	81.157	4.017	3.884
1.2 Sports	291.471	46.294	212.389	1.072	259.755	11.125	14.117	2.431	27.673	2.252	1.792
1.3 Loisirs	247.109	34.980	142.077	8.133	185.190	35.299	22.766	0	58.065	1.292	2.563
2. Education et recherche	941.031	148.239	284.049	21.678	453.966	291.370	163.962	11.528	466.860	10.584	9.621
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	54.636	6.544	14.494	725	21.763	655	29.870	116	30.641	1.496	736
2.2 Autres formations	353.441	56.357	114.003	5.878	176.239	158.655	9.875	2.169	170.698	2.153	4.352
2.3 Recherche et développement	532.954	85.337	155.551	15.076	255.964	132.061	124.217	9.243	265.521	6.935	4.534
3. Santé	8.409.089	7.023.329	1.280.224	284	8.303.838	0	71.511	4.736	76.247	25.734	3.271
3.1 Services curatifs avec hébergement	7.644.921	6.876.816	679.690	0	7.556.506	0	65.244	117	65.361	20.556	2.497
3.2 Services curatifs sans hébergement	743.037	143.998	582.210	284	726.492	0	6.148	4.619	10.766	5.109	670
3.3 Autres activités pour la santé humaine	21.132	2.515	18.324	0	20.839	0	119	0	119	69	104
4. Action sociale	5.008.897	1.466.890	1.133.477	18.799	2.619.166	1.563.321	694.084	48.536	2.305.940	43.476	40.314
4.1 Institutions pour enfants	632.844	493.300	122.351	110	615.761	0	11.310	1.701	13.011	3.191	881
4.2 Institutions pour personnes handicapés	799.783	588.294	175.069	13.302	776.665	400	12.726	2.460	15.586	6.841	691
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	672.006	80.234	571.391	1.631	653.256	0	10.171	16	10.188	7.953	609
4.4 Autres activités d'action sociale	2.904.264	305.063	264.665	3.757	573.485	1.562.921	659.877	44.358	2.267.156	25.491	38.133
5. Défense des droits, intérêts et convictions	1.139.266	185.532	675.289	68.487	929.309	75.137	53.617	11.350	140.104	25.197	44.656
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	841.603	131.262	545.483	64.724	741.468	22.384	29.217	11.350	62.950	21.391	15.794
5.2 Environnement	186.085	51.528	98.616	2.623	152.767	10.362	13.404	0	23.767	1.180	8.371
5.3 Autres organisations	111.578	2.743	31.190	1.140	35.074	42.391	10.996	0	53.387	2.626	20.491
6. Autres activités des associations	2.100.109	198.116	1.564.355	108.041	1.870.513	66.703	56.285	3.044	126.032	94.977	8.586
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction	285.560	14.869	245.685	8.961	269.515	0	5.979	115	6.094	9.255	696
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	131.698	10.260	108.398	4.169	122.828	378	2.748	76	3.202	4.731	937
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	185.832	30.862	136.707	13.290	180.859	0	1.867	129	1.996	2.413	562
6.4 Activités financières, immobilières, informatiques	95.382	23.178	56.991	13.725	93.894	0	531	0	531	803	153
6.5 Autres services aux entreprises	1.261.606	103.123	988.009	66.901	1.158.033	13.668	10.366	250	24.284	75.515	3.775
6.6 Autres services personnels et domestiques	140.032	15.824	28.565	994	45.384	52.657	34.794	2.474	89.924	2.261	2.463

Source: ICN

N.B.: Autres: cotisations sociales (D.61).

3.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros)

	Ressources totales	Ventes (P.11)				Transferts courants				Revenus de la propriété (D.4)	Autres
		Total P.11				Total transferts courants (D.7)					
		Aux adminis- trations publi- ques	Au secteur privé	Au reste du monde	Total	En provenance des adminis- trations publi- ques	En provenance du secteur privé	En provenance du reste du monde	Total		
Total ISBL	19.808.086	9.922.978	5.911.979	252.098	16.087.055	2.070.600	1.122.360	138.300	3.331.260	265.178	124.594
1. Culture, sports et loisirs	1.330.094	440.000	606.939	22.319	1.069.258	135.439	92.901	7.195	235.535	9.900	15.401
1.1 Culture	788.962	357.502	285.030	13.832	656.364	71.321	43.422	5.780	120.523	5.821	6.254
1.2 Sports	291.105	39.510	204.758	1.192	245.460	17.144	20.681	1.415	39.240	2.563	3.842
1.3 Loisirs	250.028	42.989	117.151	7.295	167.434	46.974	28.798	0	75.772	1.517	5.305
2. Education et recherche	1.090.369	176.333	280.272	22.082	478.686	481.545	89.690	15.190	586.424	14.548	10.710
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	46.807	8.649	11.399	587	20.636	22.239	2.191	56	24.485	788	898
2.2 Autres formations	330.329	80.200	100.978	5.223	186.400	126.155	10.982	711	137.848	2.071	4.010
2.3 Recherche et développement	713.233	87.483	167.895	16.272	271.650	333.151	76.517	14.423	424.091	11.690	5.802
3. Santé	9.154.135	7.713.967	1.339.389	272	9.053.627	0	67.637	3.423	71.060	23.951	5.497
3.1 Services curatifs avec hébergement	8.393.311	7.560.000	745.284	0	8.305.284	0	61.376	0	61.376	22.593	4.059
3.2 Services curatifs sans hébergement	738.499	151.223	574.828	272	726.322	0	6.120	3.423	9.543	1.249	1.384
3.3 Autres activités pour la santé humaine	22.326	2.745	19.277	0	22.022	0	141	0	141	109	55
4. Action sociale	4.878.405	1.201.583	1.429.238	29.951	2.660.772	1.331.333	699.810	105.049	2.136.191	33.887	47.555
4.1 Institutions pour enfants	631.311	286.752	322.697	604	610.053	0	16.574	1.522	18.096	2.710	452
4.2 Institutions pour personnes handicapés	810.567	451.689	314.779	23.306	789.774	0	12.419	516	12.936	5.749	2.108
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	653.748	95.199	540.101	1.542	636.842	0	8.884	0	8.884	6.827	1.196
4.4 Autres activités d'action sociale	2.782.779	367.944	251.660	4.498	624.103	1.331.333	661.933	103.010	2.096.275	18.603	43.798
5. Défense des droits, intérêts et convictions	1.144.011	171.992	678.168	70.412	920.572	74.514	82.724	7.060	164.299	22.939	36.201
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	815.657	117.381	559.955	66.722	744.058	17.174	19.249	7.030	43.453	17.319	10.827
5.2 Environnement	170.766	51.427	81.793	1.965	135.185	7.261	21.368	1	28.630	1.418	5.533
5.3 Autres organisations	157.589	3.185	36.420	1.725	41.329	50.079	42.107	29	92.216	4.202	19.842
6. Autres activités des associations	2.211.072	219.103	1.577.974	107.064	1.904.140	47.769	89.599	383	137.751	159.952	9.229
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction	261.660	13.939	225.786	8.160	247.885	0	5.418	41	5.459	7.961	355
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	91.645	9.099	74.287	2.856	86.241	0	1.738	6	1.744	3.507	152
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	171.325	27.520	126.317	12.275	166.112	39	1.825	96	1.960	2.721	532
6.4 Activités financières, immobilières, informatiques	181.700	49.533	112.706	16.608	178.847	0	1.024	0	1.024	1.158	671
6.5 Autres services aux entreprises	1.317.607	98.457	1.000.932	65.786	1.165.175	348	7.806	234	8.387	142.293	1.752
6.6 Autres services personnels et domestiques	187.135	20.554	37.946	1.380	59.880	47.383	71.788	6	119.176	2.313	5.767

Source: ICN

N.B.: Autres: cotisations sociales (D.61).

4 TRANSFERTS DES ISBL - PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

4.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros)

	Transferts courants reçus					Transferts courants versés					Transferts courants nets reçus						
	Total (D.7)					Total (D.7)					Total (D.7)						
	En provenance des sociétés	En provenance des administrations publiques	En provenance des ménages	En provenance des ISBL	En provenance du reste du monde	Total	Aux sociétés	Aux ménages	Aux ISBL	Au reste du monde	Total	En provenance des sociétés	En provenance des administrations publiques	En provenance des ménages	En provenance des ISBL	En provenance du reste du monde	Total
Total ISBL	110.565	2.090.300	933.573	61.842	85.800	3.282.080	34.008	73.011	34.834	141.190	283.044	76.557	2.090.300	860.561	27.008	-55.390	2.999.036
1. Culture, sports et loisirs	13.361	93.769	43.699	9.461	6.605	166.895	6.458	10.660	10.058	20.277	47.454	6.903	93.769	33.039	-597	-13.672	119.441
1.1 Culture	7.763	47.345	16.975	4.900	4.175	81.157	1.693	9.308	2.979	20.252	34.231	6.070	47.345	7.668	1.921	-16.077	46.926
1.2 Sports	2.464	11.125	7.338	4.315	2.431	27.673	2.615	52	6.926	0	9.592	-151	11.125	7.286	-2.610	2.431	18.080
1.3 Loisirs	3.135	35.299	19.386	245	0	58.065	2.151	1.301	153	26	3.630	984	35.299	18.085	93	-26	54.435
2. Education et recherche	9.220	291.370	147.191	7.551	11.529	466.861	2.610	288	358	524	3.781	6.609	291.370	146.903	7.193	11.004	463.080
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	148	655	29.449	274	117	30.642	171	231	0	400	802	-23	655	29.218	274	-283	29.841
2.2 Autres formations	846	158.655	7.302	1.727	2.169	170.698	1.438	51	1	120	1.610	-592	158.655	7.251	1.726	2.049	169.088
2.3 Recherche et développement	8.226	132.061	110.441	5.550	9.243	265.521	1.002	7	356	4	1.369	7.224	132.061	110.434	5.193	9.239	264.152
3. Santé	10.096	0	37.028	24.387	4.736	76.247	5.272	245	714	297	6.528	4.824	0	36.783	23.673	4.439	69.719
3.1 Services curatifs avec hébergement	7.705	0	34.275	23.265	117	65.361	3.476	0	0	0	3.476	4.229	0	34.275	23.265	117	61.886
3.2 Services curatifs sans hébergement	2.317	0	2.718	1.113	4.619	10.766	1.729	245	688	273	2.934	588	0	2.473	425	4.346	7.833
3.3 Autres activités pour la santé humaine	74	0	35	10	0	119	67	0	27	24	118	7	0	35	-17	-24	1
4. Action sociale	58.688	1.563.321	621.655	13.740	48.536	2.305.940	11.108	56.617	1.736	106.352	175.813	47.581	1.563.321	565.038	12.004	-57.816	2.130.127
4.1 Institutions pour enfants	2.639	0	5.454	3.216	1.701	13.011	1.006	123	491	403	2.023	1.633	0	5.331	2.725	1.298	10.988
4.2 Institutions pour personnes handicapées	2.704	0	4.633	5.244	2.460	15.041	1.396	25	556	9	1.986	1.308	0	4.608	4.688	2.452	13.056
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	2.158	0	4.773	3.240	16	10.188	1.554	168	662	76	2.461	604	0	4.605	2.578	-60	7.727
4.4 Autres activités d'action sociale	51.187	1.563.321	606.794	2.040	44.358	2.267.700	7.151	56.301	27	105.864	169.344	44.036	1.563.321	550.493	2.013	-61.507	2.098.357
5. Défense des droits, intérêts et convictions	8.085	75.137	43.074	2.458	11.350	140.104	2.295	2.218	4.305	3.644	12.462	5.790	75.137	40.857	-1.847	7.705	127.642
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	7.858	22.384	19.052	2.306	11.350	62.950	1.494	228	4.289	28	6.039	6.365	22.384	18.824	-1.983	11.321	56.911
5.2 Environnement	202	10.362	13.197	6	0	23.767	223	1.562	15	3.034	4.836	-21	10.362	11.635	-10	-3.034	18.931
5.3 Autres organisations	24	42.391	10.825	146	0	53.387	578	428	1	582	1.588	-554	42.391	10.398	146	-582	51.799
6. Autres activités des associations	11.115	66.703	40.926	4.245	3.044	126.032	6.265	2.983	17.662	10.096	37.006	4.850	66.703	37.942	-13.418	-7.051	89.027
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche; industrie, énergie et construction	1.255	0	4.233	491	115	6.094	1.617	570	7.672	3.355	13.215	-362	0	3.662	-7.181	-3.240	-7.121
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	797	0	1.756	33	76	2.662	1.131	559	7.936	3.506	13.131	-334	0	1.198	-7.903	-3.430	-10.469
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	814	0	88	965	129	1.996	637	0	222	3	862	177	0	88	742	127	1.134
6.4 Activités financières	162	0	0	370	0	531	136	3	1.107	0	1.246	26	0	-3	-737	0	-715
6.5 Autres services aux entreprises	5.130	14.046	3.074	2.324	250	24.824	2.429	72	721	0	3.222	2.701	14.046	3.002	1.603	250	21.602
6.6 Autres services personnels et domestiques	2.957	52.657	31.774	63	2.474	89.924	315	1.778	4	3.232	5.329	2.642	52.657	29.996	59	-758	84.595

Source: ICN

4.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros)

	Transferts courants reçus						Transferts courants versés					Transferts courants nets reçus					
	Total (D.7)						Total (D.7)					Total (D.7)					
	En provenance des sociétés	En provenance des administrations publiques	En provenance des ménages	En provenance des ISBL	En provenance du reste du monde	Total	Aux sociétés	Aux ménages	Aux ISBL	Au reste du monde	Total	En provenance des sociétés	En provenance des administrations publiques	En provenance des ménages	En provenance des ISBL	En provenance du reste du monde	Total
Total ISBL	132.420	2.070.600	930.014	59.925	138.300	3.331.260	32.620	205.453	24.108	84.258	346.439	99.801	2.070.600	724.561	35.818	54.042	2.984.821
1. Culture, sports et loisirs	12.453	135.439	72.527	7.921	7.195	235.535	6.853	30.066	9.091	15.001	61.011	5.600	135.439	42.461	-1.170	-7.806	174.524
1.1 Culture	9.747	71.321	28.953	4.722	5.780	120.523	1.497	28.290	1.272	14.972	46.030	8.251	71.321	662	3.450	-9.192	74.493
1.2 Sports	1.345	17.144	16.258	3.078	1.415	39.240	3.694	208	7.693	0	11.595	-2.349	17.144	16.050	-4.615	1.415	27.645
1.3 Loisirs	1.361	46.974	27.317	120	0	75.772	1.662	1.568	126	29	3.386	-302	46.974	25.749	-6	-29	72.386
2. Education et recherche	61.615	481.545	17.392	10.683	15.190	586.424	2.188	2.243	40	112	4.584	59.427	481.545	15.148	10.644	15.077	581.841
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	387	22.239	1.735	68	56	24.485	148	481	0	0	629	240	22.239	1.254	68	56	23.856
2.2 Autres formations	8.157	126.155	2.483	343	711	137.848	1.112	161	1	111	1.384	7.045	126.155	2.322	342	600	136.464
2.3 Recherche et développement	53.071	333.151	13.174	10.273	14.423	424.091	929	1.602	39	2	2.571	52.142	333.151	11.572	10.234	14.421	421.520
3. Santé	12.506	0	37.867	17.264	3.423	71.060	5.919	156	689	0	6.764	6.587	0	37.711	16.575	3.423	64.296
3.1 Services curatifs avec hébergement	9.825	0	35.423	16.128	0	61.376	3.989	0	0	0	3.989	5.836	0	35.423	16.128	0	57.387
3.2 Services curatifs sans hébergement	2.595	0	2.399	1.126	3.423	9.543	1.848	155	657	0	2.660	747	0	2.244	470	3.423	6.884
3.3 Autres activités pour la santé humaine	87	0	44	10	0	141	83	0	32	0	116	4	0	44	-23	0	25
4. Action sociale	21.192	1.331.333	660.160	18.458	105.049	2.136.191	9.553	142.219	1.140	60.851	213.763	11.638	1.331.333	517.942	17.317	44.198	1.922.428
4.1 Institutions pour enfants	2.500	0	4.812	9.262	1.522	18.096	1.022	148	400	419	1.990	1.478	0	4.663	8.862	1.103	16.106
4.2 Institutions pour personnes handicapées	2.392	0	4.250	5.777	516	12.936	1.456	31	65	7	1.559	935	0	4.219	5.713	510	11.377
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	2.306	0	4.520	2.058	0	8.884	1.541	148	612	132	2.434	765	0	4.372	1.446	-132	6.450
4.4 Autres activités d'action sociale	13.994	1.331.333	646.578	1.360	103.010	2.096.275	5.534	141.891	63	60.293	207.781	8.460	1.331.333	504.687	1.297	42.717	1.888.495
5. Défense des droits, intérêts et convictions	12.065	74.514	68.971	1.688	7.060	164.299	2.067	4.289	4.168	350	10.874	9.999	74.514	64.682	-2.480	6.710	153.425
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	10.280	17.174	7.500	1.468	7.030	43.453	1.419	213	4.043	9	5.684	8.862	17.174	7.287	-2.575	7.021	37.769
5.2 Environnement	1.318	7.261	20.048	2	1	28.630	179	2.301	125	285	2.890	1.139	7.261	17.747	-122	-284	25.740
5.3 Autres organisations	467	50.079	41.423	218	29	92.216	469	1.775	0	56	2.300	-2	50.079	39.648	217	-27	89.916
6. Autres activités des associations	12.589	47.769	73.098	3.912	383	137.751	6.039	26.480	8.980	7.944	49.443	6.550	47.769	46.617	-5.068	-7.560	88.308
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche; industrie, énergie et construction	1.165	0	3.818	436	41	5.459	1.026	542	2.949	194	4.710	139	0	3.276	-2.513	-152	749
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	444	0	1.142	153	6	1.744	423	553	3.110	209	4.295	21	0	589	-2.958	-203	-2.550
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	977	39	102	747	96	1.960	608	0	202	3	813	369	39	102	545	93	1.147
6.4 Activités financières	256	0	0	768	0	1.024	214	4	2.048	0	2.266	42	0	-4	-1.280	0	-1.242
6.5 Autres services aux entreprises	4.002	348	2.135	1.669	234	8.387	3.452	55	667	0	4.175	550	348	2.080	1.002	234	4.213
6.6 Autres services personnels et domestiques	5.747	47.383	65.901	140	6	119.176	317	25.327	4	7.537	33.185	5.429	47.383	40.574	136	-7.531	85.991

Source: ICN

5 EMPLOI SALARIÉ DANS LES ISBL - PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

5.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros, sauf indication contraire)

	Nombre de travailleurs (unités)	Volume de travail (milliers d'heures)	Rémunérations (D.1)
Total ISBL	316.682	452.580	9.922.254
1. Culture, sports et loisirs	16.857	24.282	496.664
1.1 Culture	8.679	12.623	262.707
1.2 Sports	5.671	7.996	131.603
1.3 Loisirs	2.508	3.663	102.355
2. Education et recherche	11.496	16.528	458.456
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	1.392	1.950	28.495
2.2 Autres formations	5.639	7.838	169.430
2.3 Recherche et développement	4.465	6.740	260.531
3. Santé	112.069	158.750	4.249.554
3.1 Services curatifs avec hébergement	97.232	138.471	3.798.300
3.2 Services curatifs sans hébergement	14.416	19.649	434.968
3.3 Autres activités pour la santé humaine	420	630	16.286
4. Action sociale	104.909	144.666	2.703.418
4.1 Institutions pour enfants	12.399	17.679	449.640
4.2 Institutions pour personnes handicapés	21.601	31.180	520.331
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	22.751	30.069	437.655
4.4 Autres activités d'action sociale	48.158	65.737	1.295.791
5. Défense des droits, intérêts et convictions	27.607	39.211	950.105
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	15.479	22.403	475.878
5.2 Environnement	1.539	2.284	156.497
5.3 Autres organisations	10.588	14.524	317.729
6. Autres activités des associations	43.744	69.143	1.064.058
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction	10.143	15.141	165.136
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	875	1.349	24.768
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	3.456	4.869	83.193
6.4 Activités financières, immobilières, informatiques	1.280	1.919	51.567
6.5 Autres services aux entreprises	26.537	43.826	690.013
6.6 Autres services personnels et domestiques	1.453	2.040	49.381

Source: ICN

5.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros, sauf indication contraire)

	Nombre de travailleurs (unités)	Volume de travail (milliers d'heures)	Rémunérations (D.1)
Total ISBL	333.878	475.439	10.460.190
1. Culture, sports et loisirs	21.560	30.307	592.541
1.1 Culture	10.286	14.786	303.466
1.2 Sports	6.501	8.873	154.895
1.3 Loisirs	4.773	6.648	134.180
2. Education et recherche	13.213	19.005	474.475
2.1 Enseignement fondamental, secondaire et supérieur	905	1.228	32.702
2.2 Autres formations	4.972	6.906	154.009
2.3 Recherche et développement	7.337	10.871	287.764
3. Santé	115.854	164.164	4.620.730
3.1 Services curatifs avec hébergement	101.184	144.100	4.174.674
3.2 Services curatifs sans hébergement	14.168	19.298	429.571
3.3 Autres activités pour la santé humaine	501	766	16.485
4. Action sociale	112.174	153.709	2.794.417
4.1 Institutions pour enfants	13.269	19.075	439.796
4.2 Institutions pour personnes handicapés	22.429	3.205	532.957
4.3 Maisons de repos pour personnes âgées	22.441	30.291	429.755
4.4 Autres activités d'action sociale	54.035	72.288	1.391.908
5. Défense des droits, intérêts et convictions	23.513	33.476	796.634
5.1 Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques	9.820	14.752	402.966
5.2 Environnement	3.593	5.098	105.490
5.3 Autres organisations	10.101	13.627	288.178
6. Autres activités des associations	47.563	74.778	1.181.392
6.1 Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction	10.213	15.110	177.565
6.2 Commerce de gros et de détail, réparation	843	1.295	23.280
6.3 Hôtels et restaurants, transports et communication	3.384	4.800	74.903
6.4 Activités financières, immobilières, informatiques	2.180	3.187	96.274
6.5 Autres services aux entreprises	27.312	45.453	713.529
6.6 Autres services personnels et domestiques	3.631	4.935	95.841

Source: ICN

6 COMPTES DE L'ÉCONOMIE TOTALE - PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

6.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Compte de production (I)										
Ressources										
Production (P.1)	457.363.000	15.041.463	442.321.537	39.814.300	66.227.900	3.390.600		566.795.800	18.432.063	548.363.737
Production marchande (P.11)	454.222.500	15.025.109	439.197.391	1.252.700	49.490.900	193.900		505.160.000	15.219.009	489.940.991
Production pour usage final propre (P.12)	3.140.500	16.354	3.124.146	170.700	16.737.000	16.300		20.064.500	32.654	20.031.846
Autre production non marchande (P.13)	0	0	0	38.390.900	0	3.180.400		41.571.300	3.180.400	38.390.900
Impôts moins subventions sur les produits (D.21 - D.31)							27.450.800	27.450.800		27.450.800
Total Ressources	457.363.000	15.041.463	442.321.537	39.814.300	66.227.900	3.390.600	27.450.800	594.246.600	18.432.063	575.814.537
Emplois										
Consommation intermédiaire (P.2)	306.862.600	5.986.632	300.875.968	7.556.400	22.381.800	1.251.300	8.402.300	346.454.400	7.237.932	339.216.468
Valeur ajoutée brute (B.1g)	150.500.400	9.054.831	141.445.569	32.257.900	43.846.100	2.139.300	19.048.500	247.792.200	11.194.131	236.598.069
Consommation de capital fixe (K.1)	25.308.600	862.002	24.446.598	3.977.300	8.250.400	121.300		37.657.600	983.302	36.674.298
Valeur ajoutée nette (B.1n)	125.191.800	8.192.828	116.998.972	28.280.600	35.595.700	2.018.000	19.048.500	210.134.600	10.210.828	199.923.772
Total Emplois	457.363.000	15.041.463	442.321.537	39.814.300	66.227.900	3.390.600	27.450.800	594.246.600	18.432.063	575.814.537
Compte d'exploitation (II.1.1)										
Ressources										
Valeur ajoutée nette (B.1n)	125.191.800	8.192.828	116.998.972	28.280.600	35.595.700	2.018.000	19.048.500	210.134.600	10.210.828	199.923.772
Total Ressources	125.191.800	8.192.828	116.998.972	28.280.600	35.595.700	2.018.000	19.048.500	210.134.600	10.210.828	199.923.772
Emplois										
Rémunération des salariés (D.1)	93.352.300	7.920.854	85.431.446	28.294.300	3.190.800	2.001.400		126.838.800	9.922.254	116.916.546
Salaires et traitements bruts (D.11)	70.030.800	6.276.919	63.753.881	20.437.100	2.799.600	1.495.700		94.763.200	7.772.619	86.990.581
Cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)	23.321.500	1.643.935	21.677.565	7.857.200	391.200	505.700		32.075.600	2.149.635	29.925.965
Impôts sur les produits (D.21)							30.115.600	30.115.600		30.115.600
Autres impôts sur la production (D.29)	2.543.600	56.427	2.487.173		2.113.400	16.600		4.673.600	73.027	4.600.573
Subventions sur les produits (D.31)							-2.664.800	-2.664.800		-2.664.800
Autres subventions sur la production (D.39)	-1.662.600	-203.479	-1.459.121		-58.900	0		-1.721.500	-203.479	-1.518.021
Excédent net d'exploitation (B.2n)	30.958.500	419.027	30.539.473	-13.700	7.584.500	0	-8.402.300	30.127.000	419.027	29.707.973
Total Emplois	125.191.800	8.192.828	116.998.972	28.280.600	35.595.700	2.018.000	19.048.500	210.134.600	10.210.828	199.923.772
Compte d'affectation des revenus primaires (II.1.2)										
Ressources										
Excédent net d'exploitation (B.2n)	30.958.500	419.027	30.539.473	-13.700	7.584.500	0	-8.402.300	30.127.000	419.027	29.707.973
Revenu mixte (B.3n)					22.765.900			22.765.900		22.765.900
Rémunération des salariés (D.1)					129.790.000			129.790.000		129.790.000
Salaires et traitements bruts (D.11)					97.253.100			97.253.100		97.253.100

6.1 ANNÉE 2000 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)					32.536.900			32.536.900		32.536.900
Impôts sur la production et les importations (D.2)				32.394.100				32.394.100		32.394.100
Subventions (D.3)				-3.692.100				-3.692.100		-3.692.100
Revenus de la propriété (D.4)	73.865.700	164.528	73.701.172	2.684.500	29.131.400	43.000		105.724.600	207.528	105.517.072
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	-8.402.300	0	-8.402.300				8.402.300			
Total Ressources	96.421.900	583.555	95.838.345	31.372.800	189.271.800	43.000	0	317.109.500	626.555	316.482.945
Emplois										
Revenus de la propriété (D.4)	79.377.800	126.364	79.251.436	17.043.300	5.897.900	14.600		102.333.600	140.964	102.192.636
Solde des revenus primaires (B.5n)	17.044.100	457.191	16.586.909	14.329.500	183.373.900	28.400		214.775.900	485.591	214.290.309
Total Emplois	96.421.900	583.555	95.838.345	31.372.800	189.271.800	43.000	0	317.109.500	626.555	316.482.945
Compte de distribution secondaire du revenu (II.2)										
Ressources										
Solde des revenus primaires (B.5n)	17.044.100	457.191	16.586.909	14.329.500	183.373.900	28.400		214.775.900	485.591	214.290.309
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)				42.947.900				42.947.900		42.947.900
Cotisations sociales (D.61)	7.626.500	16.887	7.609.613	39.908.400	28.300	97.800		47.661.000	114.687	47.546.313
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)					44.820.800			44.820.800		44.820.800
Autres transferts courants (D.7)	6.597.200	179.980	6.417.220	43.484.000	4.684.500	3.102.100		57.867.800	3.282.080	54.585.720
Primes nettes d'assurance-dommages (D.71)	4.617.900	0	4.617.900	0	0	0		4.617.900	0	4.617.900
Indemnités d'assurance-dommages (D.72)	1.436.800	20.035	1.416.765	74.300	2.969.400	13.600		4.494.200	33.635	4.460.565
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	542.500	159.945	382.555	43.409.600	1.715.100	3.088.500		48.755.700	3.248.445	45.507.255
En provenance des administrations publiques	520.400	0	520.400	42.694.900	360.500	2.090.300		45.666.100	2.090.300	43.575.800
En provenance des autres secteurs	22.100	159.945	-137.845	714.700	1.354.600	998.200		3.089.600	1.158.145	1.931.455
Total Ressources	31.267.800	654.057	30.613.743	140.669.800	232.907.500	3.228.300	0	408.073.400	3.882.357	404.191.043
Emplois										
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	8.370.900	14.188	8.356.712	40.500	34.300.900	40.500		42.752.800	54.688	42.698.112
Cotisations sociales (D.61)					48.287.900			48.287.900	0	48.287.900
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	6.990.900	16.887	6.974.013	37.781.600	28.300	97.800		44.898.600	114.687	44.783.913
Autres transferts courants (D.7)	5.979.700	70.144	5.909.556	47.612.200	5.817.700	212.900		59.622.500	283.044	59.339.456
Primes nettes d'assurance-dommages (D.71)	1.121.800	20.608	1.101.192	105.000	2.953.100	13.400		4.193.300	34.008	4.159.292

6.1 ANNÉE 2000 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Indemnités d'assurance-dommages (D.72)	4.617.900	0	4.617.900		0	0		4.617.900	0	4.617.900
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	240.000	49.536	190.464	47.507.200	2.864.600	199.500		50.811.300	249.036	50.562.264
En provenance des administrations publiques	107.100	0	107.100	42.694.900	404.500	0		43.206.500	0	43.206.500
En provenance des autres secteurs	132.900	49.536	83.364	4.812.300	2.460.100	199.500		7.604.800	249.036	7.355.764
Revenu disponible net (B.6n)	9.926.300	552.838	9.373.462	55.235.500	144.472.700	2.877.100		212.511.600	3.429.938	209.081.662
Total Emplois	31.267.800	654.057	30.613.743	140.669.800	232.907.500	3.228.300	0	408.073.400	3.882.357	404.191.043
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)										
Ressources										
Revenu disponible net (B.6n)	9.926.300	552.838	9.373.462	55.235.500	144.472.700	2.877.100		212.511.600	3.429.938	209.081.662
Transferts sociaux en nature (D.63)	0	0	0		36.141.200			36.141.200	0	36.141.200
Total Ressources	9.926.300	552.838	9.373.462	55.235.500	180.613.900	2.877.100	0	248.652.800	3.429.938	245.222.862
Emplois										
Transferts sociaux en nature (D.63)	0	0	0	32.926.800		3.214.400		36.141.200	3.214.400	32.926.800
Revenu disponible ajusté (B.7n)	9.926.300	552.838	9.373.462	22.308.700	180.613.900	-337.300		212.511.600	215.538	212.296.062
Total Emplois	9.926.300	552.838	9.373.462	55.235.500	180.613.900	2.877.100	0	248.652.800	3.429.938	245.222.862
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)										
Ressources										
Revenu disponible net (B.6n)	9.926.300	552.838	9.373.462	55.235.500	144.472.700	2.877.100		212.511.600	3.429.938	209.081.662
Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension (D.8)					1.155.900			1.155.900	0	1.155.900
Total Ressources	9.926.300	552.838	9.373.462	55.235.500	145.628.600	2.877.100	0	213.667.500	3.429.938	210.237.562
Emplois										
Dépenses de consommation finale (P.3)				52.418.900	130.944.900	3.214.400		186.578.200	3.214.400	183.363.800
Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension (D.8)	1.155.900	0	1.155.900					1.155.900	0	1.155.900
Epargne nette (B.8n)	8.770.400	552.838	8.217.562	2.816.600	14.683.700	-337.300		25.933.400	215.538	25.717.862
Total Emplois	9.926.300	552.838	9.373.462	55.235.500	145.628.600	2.877.100	0	213.667.500	3.429.938	210.237.562
Compte des variations de la valeur nette dus à l'épargne et aux transferts en capital (III.1.1)										
Variations des passifs et de la valeur nette										
Epargne nette (B.8n)	8.770.400	552.838	8.217.562	2.816.600	14.683.700	-337.300		25.933.400	215.538	25.717.862
Transferts en capital à recevoir (D.9)	3.531.700	69.447	3.462.253	2.484.800	1.246.900	76.600		7.340.000	146.047	7.193.953
Transferts en capital à payer (D.9)	-1.385.000	0	-1.385.000	-4.491.600	-1.646.400	0		-7.523.000	0	-7.523.000
Total Variations des passifs et de la valeur nette	10.917.100	622.285	10.294.815	809.800	14.284.200	-260.700	0	25.750.400	361.585	25.388.815

6.1 ANNÉE 2000 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Variations des actifs										
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	10.917.100	622.285	10.294.815	809.800	14.284.200	-260.700		25.750.400	361.585	25.388.815
Total Variations des actifs	10.917.100	622.285	10.294.815	809.800	14.284.200	-260.700	0	25.750.400	361.585	25.388.815
Compte des acquisitions d'actifs non financiers (III.1.2)										
Variations des passifs et de la valeur nette										
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	10.917.100	622.285	10.294.815	809.800	14.284.200	-260.700		25.750.400	361.585	25.388.815
Total Variations des passifs et de la valeur nette	10.917.100	622.285	10.294.815	809.800	14.284.200	-260.700	0	25.750.400	361.585	25.388.815
Variations des actifs										
Formation brute de capital fixe (P.51)	33.075.400	925.844	32.149.556	4.488.900	14.903.700	158.000		52.626.000	1.083.844	51.542.156
Consommation de capital fixe (K.1)	-25.308.600	-862.002	-24.446.598	-3.977.300	-8.250.400	-121.300		-37.657.600	-983.302	-36.674.298
Variation des stocks (P.52)	1.048.100	-8.838	1.056.938	-6.000	-53.800	0		988.300	-8.838	997.138
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur (P.53)	1.200	0	1.200	0	-1.200	0		0	0	0
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (K.2)	274.900	0	274.900	-1.000	-196.500	0		77.400	0	77.400
Capacité (+) / besoin (-) de financement (B.9)	1.826.100	567.282	1.258.818	305.200	7.882.400	-297.400		9.716.300	269.882	9.446.418
Total Variations des actifs	10.917.100	622.285	10.294.815	809.800	14.284.200	-260.700	0	25.750.400	361.585	25.388.815

Source: ICN

6.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Compte de production (I)										
Ressources										
Production (P.1)	476.758.500	15.909.267	460.849.233	41.696.100	66.803.800	3.398.500		588.656.900	19.307.767	569.349.133
Production marchande (P.11)	473.205.500	15.891.355	457.314.145	1.519.100	49.555.600	195.700		524.475.900	16.087.055	508.388.845
Production pour usage final propre (P.12)	3.553.000	17.912	3.535.088	196.100	17.248.200	16.400		21.013.700	34.312	20.979.388
Autre production non marchande (P.13)	0	0	0	39.980.900	0	3.186.400		43.167.300	3.186.400	39.980.900
Impôts moins subventions sur les produits (D.21 - D.31)							26.909.500	26.909.500		26.909.500
Total Ressources	476.758.500	15.909.267	460.849.233	41.696.100	66.803.800	3.398.500	26.909.500	615.566.400	19.307.767	596.258.633
Emplois										
Consommation intermédiaire (P.2)	322.119.900	6.322.200	315.797.700	8.101.000	22.101.400	1.225.100	8.219.200	361.766.600	7.547.300	354.219.300
Valeur ajoutée brute (B.1g)	154.638.600	9.587.066	145.051.534	33.595.100	44.702.400	2.173.400	18.690.300	253.799.800	11.760.466	242.039.334
Consommation de capital fixe (K.1)	26.340.800	899.570	25.441.230	4.039.300	8.685.700	116.300		39.182.100	1.015.870	38.166.230
Valeur ajoutée nette (B.1n)	128.297.800	8.687.496	119.610.304	29.555.800	36.016.700	2.057.100	18.690.300	214.617.700	10.744.596	203.873.104
Total Emplois	476.758.500	15.909.267	460.849.233	41.696.100	66.803.800	3.398.500	26.909.500	615.566.400	19.307.767	596.258.633
Compte d'exploitation (II.1.1)										
Ressources										
Valeur ajoutée nette (B.1n)	128.297.800	8.687.496	119.610.304	29.555.800	36.016.700	2.057.100	18.690.300	214.617.700	10.744.596	203.873.104
Total Ressources	128.297.800	8.687.496	119.610.304	29.555.800	36.016.700	2.057.100	18.690.300	214.617.700	10.744.596	203.873.104
Emplois										
Rémunération des salariés (D.1)	99.189.500	8.418.890	90.770.610	29.548.700	3.268.200	2.041.300		134.047.700	10.460.190	123.587.510
Salaires et traitements bruts (D.11)	74.244.800	6.635.109	67.609.691	21.371.700	2.869.500	1.525.100		100.011.100	8.160.209	91.850.891
Cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)	24.944.700	1.783.781	23.160.919	8.177.000	398.700	516.200		34.036.600	2.299.981	31.736.619
Impôts sur les produits (D.21)							29.729.400	29.729.400		29.729.400
Autres impôts sur la production (D.29)	2.698.400	63.056	2.635.344		2.217.900	15.800		4.932.100	78.856	4.853.244
Subventions sur les produits (D.31)							-2.819.900	-2.819.900		-2.819.900
Autres subventions sur la production (D.39)	-1.869.100	-217.028	-1.652.072		-48.400	0		-1.917.500	-217.028	-1.700.472
Excédent net d'exploitation (B.2n)	28.279.000	422.579	27.856.421	7.100	7.771.700	0	-8.219.200	27.838.600	422.579	27.416.021
Total Emplois	128.297.800	8.687.496	119.610.304	29.555.800	36.016.700	2.057.100	18.690.300	214.617.700	10.744.596	203.873.104
Compte d'affectation des revenus primaires (II.1.2)										
Ressources										
Excédent net d'exploitation (B.2n)	28.279.000	422.579	27.856.421	7.100	7.771.700	0	-8.219.200	27.838.600	422.579	27.416.021
Revenu mixte (B.3n)					22.807.300			22.807.300		22.807.300
Rémunération des salariés (D.1)					137.165.800			137.165.800		137.165.800
Salaires et traitements bruts (D.11)					102.517.600			102.517.600		102.517.600

6.2 ANNÉE 2001 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12)					34.648.200			34.648.200		34.648.200
Impôts sur la production et les importations (D.2)				32.185.000				32.185.000		32.185.000
Subventions (D.3)				-4.003.800				-4.003.800		-4.003.800
Revenus de la propriété (D.4)	76.416.400	226.078	76.190.322	2.936.200	30.108.000	39.100		109.499.700	265.178	109.234.522
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	-8.219.200	0	-8.219.200				8.219.200			
Total Ressources	96.476.200	648.656	95.827.544	31.124.500	197.852.800	39.100	0	325.492.600	687.756	324.804.844
Emplois										
Revenus de la propriété (D.4)	83.553.400	132.500	83.420.900	17.078.700	6.018.500	16.800		106.667.400	149.300	106.518.100
Solde des revenus primaires (B.5n)	12.922.800	516.156	12.406.644	14.045.800	191.834.300	22.300		218.825.200	538.456	218.286.744
Total Emplois	96.476.200	648.656	95.827.544	31.124.500	197.852.800	39.100	0	325.492.600	687.756	324.804.844
Compte de distribution secondaire du revenu (II.2)										
Ressources										
Solde des revenus primaires (B.5n)	12.922.800	516.156	12.406.644	14.045.800	191.834.300	22.300		218.825.200	538.456	218.286.744
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)				44.714.300				44.714.300		44.714.300
Cotisations sociales (D.61)	8.651.400	18.993	8.632.407	41.730.500	30.200	105.600		50.517.700	124.593	50.393.107
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)					47.088.500			47.088.500		47.088.500
Autres transferts courants (D.7)	6.904.600	170.060	6.734.540	46.294.500	5.238.400	3.161.200		61.598.700	3.331.260	58.267.440
Primes nettes d'assurance-dommages (D.71)	4.918.000	0	4.918.000	0	0	0		4.918.000	0	4.918.000
Indemnités d'assurance-dommages (D.72)	1.446.800	21.118	1.425.682	88.600	3.261.500	12.200		4.809.100	33.318	4.775.782
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	539.800	148.942	390.858	46.205.900	1.976.900	3.149.000		51.871.600	3.297.942	48.573.658
En provenance des administrations publiques	519.600	0	519.600	45.416.100	428.600	2.070.600		48.434.900	2.070.600	46.364.300
En provenance des autres secteurs	20.200	148.942	-128.742	789.800	1.548.300	1.078.400		3.436.700	1.227.342	2.209.358
Total Ressources	28.478.800	705.210	27.773.590	146.785.000	244.191.400	3.289.100	0	422.744.400	3.994.310	418.750.090
Emplois										
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	8.378.100	13.338	8.364.762	44.100	36.109.500	41.000		44.572.700	54.338	44.518.362
Cotisations sociales (D.61)					51.313.300			51.313.300	0	51.313.300
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	7.635.400	18.993	7.616.407	39.308.600	30.200	105.600		47.079.800	124.593	46.955.207
Autres transferts courants (D.7)	6.345.500	49.139	6.296.361	50.411.500	6.084.500	297.300		63.138.800	346.439	62.792.361
Primes nettes d'assurance-dommages (D.71)	1.200.900	20.720	1.180.180	123.600	3.247.000	11.900		4.583.400	32.620	4.550.780

6.2 ANNÉE 2001 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Indemnités d'assurance-dommages (D.72)	4.918.000	0	4.918.000		0	0		4.918.000	0	4.918.000
Transferts courants divers (D.73 + D.75)	226.600	28.419	198.181	50.287.900	2.837.500	285.400		53.637.400	313.819	53.323.581
En provenance des administrations publiques	116.500	0	116.500	45.416.100	407.200	0		45.939.800	0	45.939.800
En provenance des autres secteurs	110.100	28.419	81.681	4.871.800	2.430.300	285.400		7.697.600	313.819	7.383.781
Revenu disponible net (B.6n)	6.119.800	623.739	5.496.061	57.020.800	150.653.900	2.845.200		216.639.800	3.468.939	213.170.861
Total Emplois	28.478.800	705.210	27.773.590	146.785.000	244.191.400	3.289.100	0	422.744.400	3.994.310	418.750.090
Compte de redistribution du revenu en nature (II.3)										
Ressources										
Revenu disponible net (B.6n)	6.119.800	623.739	5.496.061	57.020.800	150.653.900	2.845.200		216.639.800	3.468.939	213.170.861
Transferts sociaux en nature (D.63)	0	0	0		38.086.100			38.086.100	0	38.086.100
Total Ressources	6.119.800	623.739	5.496.061	57.020.800	188.740.000	2.845.200	0	254.725.900	3.468.939	251.256.961
Emplois										
Transferts sociaux en nature (D.63)	0	0	0	34.875.800		3.210.300		38.086.100	3.210.300	34.875.800
Revenu disponible ajusté (B.7n)	6.119.800	623.739	5.496.061	22.145.000	188.740.000	-365.100		216.639.800	258.639	216.381.161
Total Emplois	6.119.800	623.739	5.496.061	57.020.800	188.740.000	2.845.200	0	254.725.900	3.468.939	251.256.961
Compte d'utilisation du revenu disponible (II.4.1)										
Ressources										
Revenu disponible net (B.6n)	6.119.800	623.739	5.496.061	57.020.800	150.653.900	2.845.200		216.639.800	3.468.939	213.170.861
Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension (D.8)					1.535.600			1.535.600	0	1.535.600
Total Ressources	6.119.800	623.739	5.496.061	57.020.800	152.189.500	2.845.200	0	218.175.400	3.468.939	214.706.461
Emplois										
Dépenses de consommation finale (P.3)				55.091.200	135.354.400	3.210.300		193.655.900	3.210.300	190.445.600
Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension (D.8)	0	0	0					1.535.600	0	1.535.600
Epargne nette (B.8n)	4.584.200	623.739	3.960.461	1.929.600	16.835.100	-365.100		22.983.900	258.639	22.725.261
Total Emplois	6.120.800	623.739	5.497.061	57.020.800	152.189.500	2.845.200	0	218.175.400	3.468.939	214.706.461
Compte des variations de la valeur nette dus à l'épargne et aux transferts en capital (III.1.1)										
Variations des passifs et de la valeur nette										
Epargne nette (B.8n)	4.584.200	623.739	3.960.461	1.929.600	16.835.100	-365.100		22.983.900	258.639	22.725.261
Transferts en capital à recevoir (D.9)	2.518.200	124.812	2.393.388	3.846.000	559.400	84.700		7.008.300	209.512	6.798.788
Transferts en capital à payer (D.9)	-830.700	-28	-830.672	-5.025.000	-1.518.000	0		-7.373.700	-28	-7.373.672
Total Variations des passifs et de la valeur nette	6.271.700	748.524	5.523.176	750.600	15.876.500	-280.400	0	22.618.500	468.124	22.150.376

6.2 ANNÉE 2001 (SUITE)

(milliers d'euros)

	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres					Total	ISBL	Autres
Variations des actifs										
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	6.271.700	748.524	5.523.176	750.600	15.876.500	-280.400		22.618.500	468.124	22.150.376
Total Variations des actifs	6.271.700	748.524	5.523.176	750.600	15.876.500	-280.400	0	22.618.500	468.124	22.150.376
Compte des acquisitions d'actifs non financiers (III.1.2)										
Variations des passifs et de la valeur nette										
Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital (B.10.1)	6.271.700	748.524	5.523.176	750.600	15.876.500	-280.400		22.618.500	468.124	22.150.376
Total Variations des passifs et de la valeur nette	6.271.700	748.524	5.523.176	750.600	15.876.500	-280.400	0	22.618.500	468.124	22.150.376
Variations des actifs										
Formation brute de capital fixe (P.51)	34.354.000	951.999	33.402.001	3.960.600	14.653.800	122.400		53.090.800	1.074.399	52.016.401
Consommation de capital fixe (K.1)	-26.340.800	-899.570	-25.441.230	-4.039.300	-8.685.700	-116.300		-39.182.100	-1.015.870	-38.166.230
Variation des stocks (P.52)	-1.042.600	-9.964	-1.032.636	-11.100	-44.500	0		-1.098.200	-9.964	-1.088.236
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur (P.53)	1.800	0	1.800	0	-1.800	0		0	0	0
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (K.2)	604.600	0	604.600	-422.200	-220.900	0		-38.500	0	-38.500
Capacité (+) / besoin (-) de financement (B.9)	-1.305.300	706.058	-2.011.358	1.262.600	10.175.600	-286.500		9.846.500	419.558	9.426.942
Total Variations des actifs	6.271.700	748.524	5.523.176	750.600	15.876.500	-280.400	0	22.618.500	468.124	22.150.376

Source: ICN

7 PRODUCTION - PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL ET BRANCHE D'ACTIVITÉ

7.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros)

Classe Nace-Bel	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres				Total	ISBL	Autres
Total toutes branches	457.363.000	15.041.463	442.321.537	39.814.300	66.227.900	3.390.600	566.795.800	18.432.063	548.363.737
A. Agriculture, chasse et sylviculture	1.443.600	41.972	1.401.628	0	5.904.600	0	7.348.200	41.972	7.306.228
B. Pêche et aquaculture	121.400	0	121.400	0	6.400	0	127.800	0	127.800
C. Industries extractives	795.200	0	795.200	0	4.500	0	799.700	0	799.700
D. Industrie manufacturière	179.283.800	263.408	179.020.392	31.400	2.397.900	0	181.713.100	263.408	181.449.692
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	11.076.700	0	11.076.700	0	0	0	11.076.700	0	11.076.700
F. Construction	30.497.700	4.174	30.493.526	0	5.850.300	0	36.348.000	4.174	36.343.826
G. Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	64.988.400	122.827	64.865.573	-29.700	8.345.100	0	73.303.800	122.827	73.180.973
H. Hôtels et restaurants	6.770.200	174.384	6.595.816	0	3.148.800	0	9.919.000	174.384	9.744.616
I. Transports et communication	44.448.100	71.274	44.376.826	0	801.300	0	45.249.400	71.274	45.178.126
J. Activités financières	25.883.900	26.073	25.857.827	0	599.300	0	26.483.200	26.073	26.457.127
K. Immobilier, location et services aux entreprises	64.391.100	1.475.591	62.915.509	0	32.706.700	113.100	97.210.900	1.588.691	95.622.209
L. Administration publique	0	0	0	24.119.100	0	0	24.119.100	0	24.119.100
M. Education	394.000	193.733	200.267	15.693.500	24.400	226.400	16.338.300	420.133	15.918.167
N. Santé et action sociale	18.352.500	10.960.900	7.391.600	0	4.029.300	1.346.200	23.728.000	12.307.100	11.420.900
85.A Activités pour la santé humaine	13.729.280	8.318.629	5.410.651	0	n.d.	0	n.d.	8.318.629	n.d.
85.B Activités vétérinaires	183.422	93.902	89.519	0	n.d.	0	n.d.	93.902	n.d.
85.C Action sociale	4.439.799	2.548.369	1.891.430	0	n.d.	1.346.200	n.d.	3.894.569	n.d.
O. Services collectifs, sociaux et personnels	8.916.400	1.707.126	7.209.274	0	1.209.600	1.704.900	11.830.900	3.412.026	8.418.874
90.A Assainissement, voirie et gestion des déchets	1.709.311	15.159	1.694.151	0	n.d.	0	n.d.	15.159	n.d.
91.A Activités associatives diverses	1.046.055	767.915	278.140	0	n.d.	1.525.800	n.d.	2.293.715	n.d.
92.A Activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision	2.429.911	118.716	2.311.195	0	n.d.	0	n.d.	118.716	n.d.
92.B Autres activités de spectacle et d'amusement	998.716	415.396	583.320	0	n.d.	0	n.d.	415.396	n.d.
92.C Agences de presse et autres activités culturelles	159.577	50.581	108.997	0	n.d.	76.400	n.d.	126.981	n.d.
92.D Activités liées au sport et autres activités récréatives	1.451.635	303.243	1.148.393	0	n.d.	102.700	n.d.	405.943	n.d.
93.A Services personnels	1.121.194	36.116	1.085.078	0	n.d.	0	n.d.	36.116	n.d.
P. Services domestiques	0	0	0	0	1.199.700	0	1.199.700	0	1.199.700
Q. Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: ICN

7.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros)

Classe Nace-Bel	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres				Total	ISBL	Autres
Total toutes branches	476.758.500	15.909.267	460.849.233	41.696.100	66.803.800	3.398.500	588.656.900	19.307.767	569.349.133
A. Agriculture, chasse et sylviculture	1.620.400	30.304	1.590.096	0	5.903.300	0	7.523.700	30.304	7.493.396
B. Pêche et aquaculture	129.400	0	129.400	0	6.800	0	136.200	0	136.200
C. Industries extractives	754.400	0	754.400	0	3.800	0	758.200	0	758.200
D. Industrie manufacturière	180.316.200	243.049	180.073.151	29.200	2.228.000	0	182.573.400	243.049	182.330.351
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	12.197.100	0	12.197.100	0	0	0	12.197.100	0	12.197.100
F. Construction	31.232.900	3.072	31.229.828	0	5.703.900	0	36.936.800	3.072	36.933.728
G. Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	67.667.100	86.241	67.580.859	-8.700	8.008.700	0	75.667.100	86.241	75.580.859
H. Hôtels et restaurants	7.038.300	158.568	6.879.732	0	3.152.600	0	10.190.900	158.568	10.032.332
I. Transports et communication	47.310.300	76.387	47.233.913	0	764.800	0	48.075.100	76.387	47.998.713
J. Activités financières	24.896.700	29.011	24.867.689	0	660.800	0	25.557.500	29.011	25.528.489
K. Immobilier, location et services aux entreprises	74.011.500	1.578.173	72.433.327	0	33.578.200	75.200	107.664.900	1.653.373	106.011.527
L. Administration publique	0	0	0	25.243.200	0	0	25.243.200	0	25.243.200
M. Education	445.000	203.320	241.680	16.432.400	25.600	233.400	17.136.400	436.720	16.699.680
N. Santé et action sociale	19.777.100	11.756.255	8.020.845	0	4.277.100	1.487.700	25.541.900	13.243.955	12.297.945
85.A Activités pour la santé humaine	14.637.877	9.069.884	5.567.993	0	n.d.	0	n.d.	9.069.884	n.d.
85.B Activités vétérinaires	225.351	104.488	120.863	0	n.d.	0	n.d.	104.488	n.d.
85.C Action sociale	4.913.872	2.581.883	2.331.988	0	n.d.	1.487.700	n.d.	4.069.583	n.d.
O. Services collectifs, sociaux et personnels	9.362.100	1.744.886	7.617.214	0	1.218.200	1.602.200	12.182.500	3.347.086	8.835.414
90.A Assainissement, voirie et gestion des déchets	1.967.677	16.879	1.950.798	0	n.d.	0	n.d.	16.879	n.d.
91.A Activités associatives diverses	1.049.046	771.442	277.604	0	n.d.	1.420.500	n.d.	2.191.942	n.d.
92.A Activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision	2.551.584	149.481	2.402.104	0	n.d.	0	n.d.	149.481	n.d.
92.B Autres activités de spectacle et d'amusement	1.081.053	449.884	631.169	0	n.d.	0	n.d.	449.884	n.d.
92.C Agences de presse et autres activités culturelles	175.990	47.400	128.590	0	n.d.	75.900	n.d.	123.300	n.d.
92.D Activités liées au sport et autres activités récréatives	1.304.940	265.660	1.039.281	0	n.d.	105.800	n.d.	371.460	n.d.
93.A Services personnels	1.231.810	44.140	1.187.670	0	n.d.	0	n.d.	44.140	n.d.
P. Services domestiques	0	0	0	0	1.272.000	0	1.272.000	0	1.272.000
Q. Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: ICN

8 VALEUR AJOUTÉE - PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL ET BRANCHE D'ACTIVITÉ

8.1 ANNÉE 2000

(milliers d'euros)

Classe Nace-Bel	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres				Total	ISBL	Autres
Total toutes branches	150.500.400	9.054.831	141.445.569	32.257.900	43.846.100	2.139.300	228.743.700	11.194.131	217.549.569
A. Agriculture, chasse et sylviculture	643.200	14.022	629.178	0	2.537.400	0	3.180.600	14.022	3.166.578
B. Pêche et aquaculture	49.800	0	49.800	0	2.600	0	52.400	0	52.400
C. Industries extractives	348.600	0	348.600	0	2.600	0	351.200	0	351.200
D. Industrie manufacturière	43.233.800	127.402	43.106.398	26.300	867.000	0	44.127.100	127.402	43.999.698
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6.019.600	0	6.019.600	0	0	0	6.019.600	0	6.019.600
F. Construction	9.213.300	1.560	9.211.740	0	2.181.800	0	11.395.100	1.560	11.393.540
G. Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	23.105.900	41.354	23.064.546	-32.800	3.172.900	0	26.246.000	41.354	26.204.646
H. Hôtels et restaurants	2.521.600	80.580	2.441.020	0	1.332.900	0	3.854.500	80.580	3.773.920
I. Transports et communication	15.054.500	29.110	15.025.390	0	363.100	0	15.417.600	29.110	15.388.490
J. Activités financières	13.202.500	19.635	13.182.865	0	249.900	0	13.452.400	19.635	13.432.765
K. Immobilier, location et services aux entreprises	22.168.600	796.910	21.371.690	0	28.273.100	74.500	50.516.200	871.410	49.644.790
L. Administration publique	0	0	0	18.171.400	0	0	18.171.400	0	18.171.400
M. Education	170.000	80.429	89.571	14.093.000	14.500	157.800	14.435.300	238.229	14.197.071
N. Santé et action sociale	11.011.500	6.979.100	4.032.400	0	2.968.700	942.700	14.922.900	7.921.800	7.001.100
85.A Activités pour la santé humaine	7.657.435	4.957.301	2.700.134	0	n.d.	0	n.d.	4.957.301	n.d.
85.B Activités vétérinaires	82.957	41.001	41.957	0	n.d.	0	n.d.	41.001	n.d.
85.C Action sociale	3.271.107	1.980.799	1.290.309	0	n.d.	942.700	n.d.	2.923.499	n.d.
O. Services collectifs, sociaux et personnels	3.757.500	884.728	2.872.772	0	679.900	964.300	5.401.700	1.849.028	3.552.672
90.A Assainissement, voirie et gestion des déchets	643.190	6.479	636.711	0	n.d.	0	n.d.	6.479	n.d.
91.A Activités associatives diverses	479.344	415.938	63.406	0	n.d.	880.000	n.d.	1.295.938	n.d.
92.A Activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision	1.048.079	54.590	993.489	0	n.d.	0	n.d.	54.590	n.d.
92.B Autres activités de spectacle et d'amusement	398.625	200.410	198.215	0	n.d.	0	n.d.	200.410	n.d.
92.C Agences de presse et autres activités culturelles	62.817	28.772	34.045	0	n.d.	49.900	n.d.	78.672	n.d.
92.D Activités liées au sport et autres activités récréatives	640.664	167.811	472.853	0	n.d.	34.400	n.d.	202.211	n.d.
93.A Services personnels	259.604	134.311	125.293	0	n.d.	34.400	n.d.	10.729	n.d.
P. Services domestiques	0	0	0	0	1.199.700	0	1.199.700	0	1.199.700
Q. Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: ICN

N.B.: Economie totale: excepté les opérations non réparties.

8.2 ANNÉE 2001

(milliers d'euros)

Classe Nace-Bel	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres				Total	ISBL	Autres
Total toutes branches	154.638.600	9.587.066	145.051.534	33.595.100	44.702.400	2.173.400	235.109.500	11.760.466	223.349.034
A. Agriculture, chasse et sylviculture	698.000	9.884	688.116	0	2.449.000	0	3.147.000	9.884	3.137.116
B. Pêche et aquaculture	62.400	0	62.400	0	3.300	0	65.700	0	65.700
C. Industries extractives	305.900	0	305.900	0	2.600	0	308.500	0	308.500
D. Industrie manufacturière	43.059.700	108.304	42.951.396	24.700	823.500	0	43.907.900	108.304	43.799.596
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6.035.800	0	6.035.800	0	0	0	6.035.800	0	6.035.800
F. Construction	9.451.900	1.181	9.450.719	0	2.140.100	0	11.592.000	1.181	11.590.819
G. Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	24.439.100	28.504	24.410.596	-10.500	3.105.900	0	27.534.500	28.504	27.505.996
H. Hôtels et restaurants	2.595.000	69.688	2.525.312	0	1.348.700	0	3.943.700	69.688	3.874.012
I. Transports et communication	15.831.500	33.261	15.798.239	0	357.400	0	16.188.900	33.261	16.155.639
J. Activités financières	12.246.200	20.401	12.225.799	0	280.300	0	12.526.500	20.401	12.506.099
K. Immobilier, location et services aux entreprises	24.130.500	933.605	23.196.895	0	29.056.100	72.000	53.258.600	1.005.605	52.252.995
L. Administration publique	0	0	0	18.858.900	0	0	18.858.900	0	18.858.900
M. Education	192.100	84.580	107.520	14.722.000	15.600	159.600	15.089.300	244.180	14.845.120
N. Santé et action sociale	11.847.100	7.444.345	4.402.755	0	3.163.600	987.000	15.997.700	8.431.345	7.566.355
85.A Activités pour la santé humaine	8.174.699	5.401.705	2.772.994	0	n.d.	0	n.d.	5.401.705	n.d.
85.B Activités vétérinaires	96.813	42.110	54.704	0	n.d.	0	n.d.	42.110	n.d.
85.C Action sociale	3.575.588	2.000.530	1.575.058	0	n.d.	987.000	n.d.	2.987.530	n.d.
O. Services collectifs, sociaux et personnels	3.743.400	853.314	2.890.086	0	684.300	954.800	5.382.500	1.808.114	3.574.386
90.A Assainissement, voirie et gestion des déchets	697.700	4.600	693.100	0	n.d.	0	n.d.	4.600	n.d.
91.A Activités associatives diverses	448.900	398.850	50.050	0	n.d.	868.700	n.d.	1.267.550	n.d.
92.A Activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision	1.034.000	55.999	978.001	0	n.d.	0	n.d.	55.999	n.d.
92.B Autres activités de spectacle et d'amusement	428.800	207.227	221.573	0	n.d.	0	n.d.	207.227	n.d.
92.C Agences de presse et autres activités culturelles	69.000	27.606	41.394	0	n.d.	50.600	n.d.	78.206	n.d.
92.D Activités liées au sport et autres activités récréatives	526.400	146.541	379.859	0	n.d.	35.500	n.d.	182.041	n.d.
93.A Services personnels	538.600	12.491	526.109	0	n.d.	0	n.d.	12.491	n.d.
P. Services domestiques	0	0	0	0	1.272.000	0	1.272.000	0	1.272.000
Q. Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: ICN

N.B.: Economie totale: excepté les opérations non réparties.

9 EMPLOI SALARIÉ DANS LES ISBL - PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL ET BRANCHE D'ACTIVITÉ

9.1 ANNÉE 2000

(personnes)

Classe Nace-Bel	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres				Total	ISBL	Autres
Total toutes branches	2.373.261	243.554	2.129.708	743.799	209.717	73.129	3.399.906	316.683	3.083.224
A. Agriculture, chasse et sylviculture	12.919	359	12.560	0	14.874	0	27.793	359	27.434
B. Pêche et aquaculture	614	0	614	0	60	0	674	0	674
C. Industries extractives	3.531	0	3.531	0	25	0	3.556	0	3.556
D. Industrie manufacturière	608.966	733	608.233	278	14.622	0	623.866	733	623.133
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	26.824	0	26.824	0	0	0	26.824	0	26.824
F. Construction	171.828	25	171.804	0	15.480	0	187.308	25	187.284
G. Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	400.720	720	400.000	0	29.138	0	429.858	720	429.138
H. Hôtels et restaurants	76.146	3.368	72.778	0	19.834	0	95.980	3.368	92.612
I. Transports et communication	249.266	608	248.658	0	3.093	0	252.359	608	251.751
J. Activités financières	131.727	271	131.456	0	1.437	0	133.164	271	132.893
K. Immobilier, location et services aux entreprises	343.251	13.123	330.128	0	13.550	1.302	358.103	14.425	343.678
L. Administration publique	0	0	0	417.592	0	0	417.592	0	417.592
M. Education	3.961	1.906	2.055	325.929	133	4.680	334.703	6.586	328.117
N. Santé et action sociale	282.390	204.339	78.051	0	5.688	37.852	325.930	242.191	83.739
85.A Activités pour la santé humaine	173.009	112.069	60.940	0	3.408	0	176.417	112.069	64.348
85.B Activités vétérinaires	861	761	101	0	128	0	989	761	229
85.C Action sociale	108.520	91.510	17.010	0	2.152	37.852	148.524	129.362	19.162
O. Services collectifs, sociaux et personnels	61.118	18.101	43.017	0	8.883	29.295	99.296	47.396	51.900
90.A Assainissement, voirie et gestion des déchets	7.393	64	7.330	0	87	0	7.480	64	7.417
91.A Activités associatives diverses	8.545	6.603	1.942	0	296	26.559	35.400	33.162	2.238
92.A Activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision	11.607	739	10.868	0	86	0	11.693	739	10.954
92.B Autres activités de spectacle et d'amusement	7.329	5.303	2.026	0	199	0	7.528	5.303	2.225
92.C Agences de presse et autres activités culturelles	1.343	742	601	0	31	1.535	2.909	2.277	632
92.D Activités liées au sport et autres activités récréatives	9.658	4.269	5.389	0	423	1.201	11.282	5.470	5.812
93.A Services personnels	15.243	382	14.861	0	7.761	0	23.004	382	22.622
P. Services domestiques	0	0	0	0	82.900	0	82.900	0	82.900
Q. Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: ICN

9.2 ANNÉE 2001

(personnes)

Classe Nace-Bel	Sociétés (S.11+S.12)			Administrations publiques (S.13), total	Ménages (S.14), total	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15), total	Economie totale (S.1)		
	Total	ISBL	Autres				Total	ISBL	Autres
Total toutes branches	2.431.704	253.231	2.178.473	747.625	205.695	80.647	3.465.671	333.878	3.131.793
A. Agriculture, chasse et sylviculture	13.429	357	13.072	0	13.993	0	27.422	357	27.065
B. Pêche et aquaculture	664	0	664	0	56	0	720	0	720
C. Industries extractives	3.201	0	3.201	0	19	0	3.220	0	3.220
D. Industrie manufacturière	614.671	613	614.058	277	13.575	0	628.523	613	627.910
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	26.798	0	26.798	0	0	0	26.798	0	26.798
F. Construction	177.144	27	177.117	0	14.239	0	191.383	27	191.356
G. Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	415.346	769	414.577	0	28.091	0	443.437	769	442.668
H. Hôtels et restaurants	79.246	3.219	76.027	0	19.439	0	98.685	3.219	95.466
I. Transports et communication	260.958	709	260.249	0	2.972	0	263.930	709	263.221
J. Activités financières	132.458	270	132.188	0	1.304	0	133.762	270	133.492
K. Immobilier, location et services aux entreprises	341.133	14.798	326.335	0	13.477	1.338	355.948	16.136	339.812
L. Administration publique	0	0	0	414.742	0	0	414.742	0	414.742
M. Education	4.317	2.049	2.268	332.606	130	5.128	342.181	7.177	335.004
N. Santé et action sociale	298.366	211.817	86.549	0	5.479	42.524	346.369	254.341	92.028
85.A Activités pour la santé humaine	181.388	115.854	65.534	0	3.298	0	184.686	115.854	68.832
85.B Activités vétérinaires	891	762	129	0	122	0	1.013	762	251
85.C Action sociale	116.087	95.202	20.885	0	2.059	42.524	160.670	137.726	22.944
O. Services collectifs, sociaux et personnels	63.973	18.603	45.370	0	8.604	31.657	104.234	50.260	53.974
90.A Assainissement, voirie et gestion des déchets	8.105	62	8.043	0	87	0	8.192	62	8.130
91.A Activités associatives diverses	8.818	6.855	1.963	0	319	28.741	37.878	35.596	2.282
92.A Activités cinématographiques et vidéo, radio et télévision	11.825	755	11.070	0	94	0	11.919	755	11.164
92.B Autres activités de spectacle et d'amusement	8.189	5.540	2.649	0	203	0	8.392	5.540	2.852
92.C Agences de presse et autres activités culturelles	1.363	748	615	0	34	1.627	3.024	2.375	649
92.D Activités liées au sport et autres activités récréatives	9.870	4.248	5.622	0	388	1.289	11.547	5.537	6.010
93.A Services personnels	15.803	394	15.409	0	7.479	0	23.282	394	22.888
P. Services domestiques	0	0	0	0	84.317	0	84.317	0	84.317
Q. Activités extra-territoriales	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: ICN

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE

Sybille MERTENS et Mathieu LEFÈBVRE²⁰

Économistes, Centre d'économie sociale, Université de Liège

1. INTRODUCTION

Le recours au travail bénévole constitue une caractéristique fondamentale du secteur des institutions sans but lucratif (ISBL). La plupart des ISBL utilisent cette force de travail mise gratuitement à leur disposition par les ménages. Elle influence la qualité et le niveau de leur production, leur permet de réaliser une importante économie de dépense (coûts de production réduits) et/ou de vendre leur production à un prix inférieur à ce qu'il aurait été sans cet apport.

Si la comptabilité nationale reconnaît que les services prestés par des bénévoles font conceptuellement partie de la production d'une économie pour autant qu'ils satisfassent au critère du tiers²¹, elle renonce dans la pratique à englober dans le champ qu'elle couvre les services à des tiers réalisés sur une base volontaire.

L'importance de ce phénomène a conduit les concepteurs de la méthodologie internationale du compte satellite des ISBL à envisager d'appréhender, dans le cadre du compte satellite, la production de services réalisée par des travailleurs bénévoles. *"Cela donne une vision plus adéquate des services réellement produits et consommés dans l'économie en général, et dans certains domaines en particulier. La prise en compte du travail bénévole rend plus pertinente les comparaisons que l'on peut établir entre les fonctions de production et les structures de coûts des producteurs associatifs et celles des autres types d'organisations"*²².

Avant d'intégrer le travail bénévole dans le compte satellite, plusieurs tâches successives doivent être réalisées. Tout d'abord, il importe de définir clairement la notion de travail bénévole dans les ISBL. Ensuite, il convient d'identifier dans la structure du compte satellite l'impact que ce travail peut avoir sur les agrégats mesurés. Dans un troisième temps, il est nécessaire d'organiser une collecte spécifique de données puisque les informations relatives au travail bénévole ne font pas partie des items traditionnellement recensés par les organismes en charge de la statistique macroéconomique. Enfin, ces données doivent être traitées de manière à pouvoir être utilisées dans le cadre du compte satellite.

2. DÉFINIR LE TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF

Le travail bénévole dans les ISBL est un travail non rémunéré, qui peut être utilisé par des tiers et qui est réalisé au sein d'une ISBL. Pour rappel, on définit l'ISBL comme *"une organisation privée, qui poursuit une finalité non lucrative et ne distribue pas de surplus à ceux qui la contrôlent ou la dirigent, qui est autogérée et au sein de laquelle la liberté d'adhésion et de contribution est garantie"*²³. Le critère du tiers est utilisé pour ne pas confondre le travail bénévole avec les heures de loisir. Il indique que, conceptuellement, les activités réalisées par les bénévoles se situent bien à l'intérieur de la frontière de la production.

¹⁹ Le contenu de cette analyse n'engage que ses auteurs et ne reflète pas la position de l'ICN.

²⁰ Les auteurs remercient Jacques Dusart, Cédric Lacroix, Marine Maréchal et Hugues Mouchamps pour leur contribution à la collecte et à l'encodage des données.

²¹ Depuis plus de trente ans, la comptabilité nationale se base sur une définition extensive de la production: elle reconnaît le "critère du tiers" pour déterminer si l'on est en présence ou non d'une activité de production. Une activité satisfait au critère du tiers si elle est, au moins potentiellement, réalisable par un tiers.

²² United Nations [2003], *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts*, New York, (4.32).

²³ United Nations [2003], *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts*, New York, (2.14).

3. PRÉVOIR L'INTÉGRATION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LA STRUCTURE DU COMPTE SATELLITE

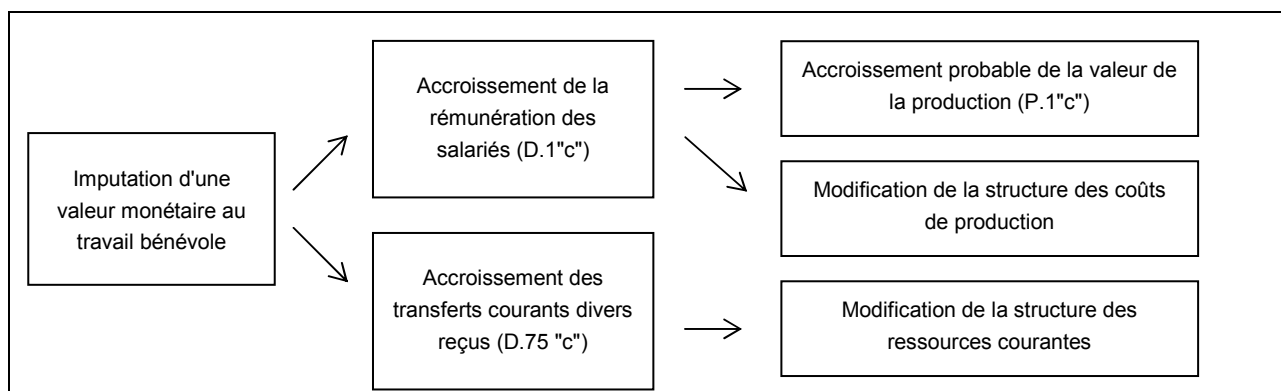
Tout d'abord, intégrer le travail bénévole dans le compte satellite permet de compléter les informations relatives à l'emploi salarié par des estimations du nombre de travailleurs bénévoles et du volume de travail qu'ils prestent (par une mesure en équivalent temps plein).

Ensuite, au-delà de ces mesures "physiques" du travail bénévole, le compte satellite prévoit d'attribuer une valeur monétaire au travail bénévole, de manière à combiner cette mesure aux autres flux monétaires recensés dans le compte. Cette pratique permet de considérer le travail bénévole à la fois comme un facteur de production, dont l'utilisation suppose un coût, et comme une ressource mise gratuitement à disposition des ISBL par les ménages.

3.1 La version "c" du compte satellite

Le compte satellite doit pouvoir montrer l'impact d'une valorisation monétaire du travail bénévole sur la structure des coûts, sur la structure des ressources, sur la valeur totale de la production, et partant, de la valeur ajoutée. Pour cette raison, le schéma du compte satellite a explicitement prévu une version des tableaux dans laquelle on intègre cet impact. Cette version, appelée version "c", présente de nouvelles estimations suite aux changements opérés dans la mesure de certains agrégats.

IMPACTS DIRECTS DE L'IMPUTATION D'UNE VALEUR MONÉTAIRE AU TRAVAIL BÉNÉVOLE



En particulier, dans la version "c", le poste "rémunération des salariés (D.1)" augmente à concurrence de la valeur monétaire attribuée au travail bénévole. En contrepartie de cet accroissement des coûts de production, on enregistre un montant équivalent en ressources dans le poste "transferts courants divers (D.75)". Cet enregistrement témoigne de la contribution apportée par les ménages sous la forme d'un don de temps de travail.

L'accroissement des coûts de production entraîne en principe une augmentation de la valeur de cette production. Dans la version "c" du compte satellite, la valeur de la production est calculée comme la somme des coûts de production (lorsque celle-ci excède le montant des ventes) ou au moyen du produit des ventes (lorsque celui-ci excède les coûts de production). L'imputation d'une valeur monétaire au travail bénévole entraîne une augmentation de la production si celle-ci est évaluée aux coûts de production.

3.2 L'imputation d'une valeur monétaire au travail bénévole

La valorisation monétaire du travail bénévole s'inspire des méthodes mises au point pour évaluer le travail domestique. Dans le cadre du compte satellite des ISBL, la méthode choisie consiste à valoriser le travail bénévole par la méthode du coût de remplacement. Cela revient à se demander quels seraient les coûts de production supplémentaires que l'ISBL aurait à supporter si elle devait engager un travailleur rémunéré pour effectuer les mêmes tâches. Le Manuel méthodologique des Nations unies recommande d'utiliser le coût salarial moyen d'un équivalent temps plein salarié travaillant dans la branche de l'action sociale. Nous avons choisi d'utiliser un coût de remplacement plus spécifique pour valoriser le travail d'un bénévole au sein d'une ISBL. Nous prenons en effet le coût salarial moyen d'un équivalent temps

plein salarié travaillant dans les ISBL de la même catégorie. Cette catégorie est définie par la branche d'activité²⁴ et le secteur institutionnel dans lequel l'ISBL est classée dans les comptes nationaux.

Cela nous semble plus cohérent avec l'idée de coût de remplacement et permet d'éviter que le travail de certains bénévoles ne soit valorisé à un niveau supérieur à celui atteint par la rémunération d'un travailleur salarié actif dans la même ISBL. Dans la branche de la santé, nous avons toutefois décidé d'aligner le coût de remplacement du travailleur bénévole sur le coût salarial moyen toutes branches d'activité confondues, afin de traduire le fait que le bénévole ne pose pas des actes médicaux mais des actes qui s'apparentent plus à un service social, un service de défense des intérêts du malade ou un service de loisirs.

COÛTS DE REMPLACEMENT DU TRAVAIL BÉNÉVOLE - 2001

Branches N-ISBL	Sociétés non financières (S.11) (unités d'euros)	ISBLSM (S.15) (unités d'euros)
1. Culture, sports et loisirs	34 007	31 058
2. Éducation et recherche	49 991	39 096
3. Santé	42 114	-
4. Action sociale	35 515	32 062
5. Défense des droits, intérêts et convictions	51 698	35 278
6. Autres activités des associations	28 916	33 262

Source: calculs propres sur la base des déclarations des employeurs à l'ONSS

4. COLLECTER LES DONNÉES

Jusqu'à présent, le travail bénévole dans les ISBL est une variable qui a été très peu mesurée. Pour l'appréhender, une enquête nationale a été réalisée en 2003 par le Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, avec le soutien financier de la Plate-forme francophone du volontariat.

Procéder à une enquête sur la réalité du travail bénévole requiert de définir la base de sondage, de procéder au choix d'un échantillon au sein de cette base et d'élaborer un questionnaire qui permette de récolter l'information souhaitée.

4.1 Définir la base de sondage

Quand on cherche à connaître le travail bénévole dans les ISBL, on peut considérer deux types d'unités d'observation: les individus ou les organisations. Une enquête auprès des organisations est moins coûteuse. Elle permet de cibler directement le bénévolat dans les ISBL, et de le distinguer du bénévolat presté au sein de la sphère du ménage. Par ailleurs, les ISBL disposent d'une meilleure capacité de mémoire que les individus.

A partir de ce choix posé sur l'unité d'observation, il s'agit ensuite de délimiter la population d'associations sur laquelle va porter le travail d'enquête. Se limiter au travail bénévole dans les ISBL couvertes par le compte satellite présente le grand avantage de ne pas devoir définir une nouvelle population. Toutefois, ce faisant, on ne couvre pas une partie probablement importante du bénévolat qui s'exerce au sein d'associations qui n'occupent pas de travailleurs rémunérés. Ce choix a été posé afin de faciliter l'interprétation des résultats de l'enquête à la lumière des enseignements glanés sur une population identique dans le cadre du compte satellite. Il a aussi été dicté par un souci de réalisme. Il est extrêmement difficile de repérer les associations qui n'emploient pas de personnel rémunéré, a fortiori si elles n'ont pas adopté de forme juridique.

4.2 Sélectionner l'échantillon

La sélection de l'échantillon s'est effectuée en deux temps. En juin 2003, une première vague de questionnaires a été envoyée par la poste à un échantillon aléatoire stratifié d'institutions sans but lucratif constituant la population couverte par le compte satellite. La stratification a été réalisée en fonction de la branche d'activité, de la taille et du classement institutionnel réservé par la comptabilité nationale aux ISBL. En octobre de la même année, une seconde vague a été envoyée en veillant à suréchantillonner les catégories pour lesquelles le nombre de réponses reçues suite à la première vague semblait trop faible.

²⁴ Pour rappel, le compte satellite recourt à la nomenclature d'activités N-ISBL, spécifique au secteur des ISBL (voir annexe).

4.3 Élaborer le questionnaire

Le questionnaire a été élaboré de manière à remplir deux objectifs: dénombrer les bénévoles dans ces ISBL pour l'année 2001 et évaluer leur volume de travail en le ramenant à une mesure en équivalent temps plein. Ce deuxième objectif est relativement difficile à atteindre. Il a nécessité de distinguer au sein de l'ensemble des bénévoles trois catégories, en fonction de la fréquence de leurs prestations: les bénévoles très réguliers dont la présence est effective chaque semaine, les bénévoles réguliers dont on peut mesurer la présence par mois et les bénévoles ponctuels pour lesquels les prestations sont évaluées par an.

Pour chaque catégorie, on a ensuite cherché à connaître les profils de prestation. L'ensemble des résultats obtenus a été ramené à une mesure en demi-journées par an. À partir de là, on a procédé à l'estimation en équivalent temps plein.

LA MESURE DU TRAVAIL BÉNÉVOLE EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

1 demi-journée par semaine	=	46 demi-journées par an
1 demi-journée par mois	=	11 demi-journées par an
1 équivalent temps plein (ETP)	=	460 demi-journées par an

5. TRAITER LES DONNÉES

5.1 Le nombre d'observations et la qualité des réponses obtenues

Plus de 1100 ISBL ont été contactées. D'une manière générale, le taux de réponse obtenu pour l'enquête 2001 est satisfaisant puisqu'il dépasse 36 p.c. Il diffère toutefois d'une branche d'activité à l'autre, posant pour la branche 2 "éducation et recherche", le problème d'un faible nombre d'observations.

ÉCHANTILLONS ET TAUX DE RÉPONSE

Branches N-ISBL	Questionnaires envoyés (nombre d'unités)	Questionnaires valables reçus (nombre d'unités)	Taux de réponse (en p.c.)
1. Culture, sports, loisirs	130	37	28,5
2. Éducation et recherche	73	14	19,2
3. Santé	198	60	30,3
4. Action sociale	544	227	41,7
5. Défense droits et intérêts	91	40	44,0
6. Autres activités des associations	108	41	38,0
Total	1144	419	36,6

La qualité des questionnaires reçus en retour est généralement élevée. Trois problèmes ont cependant été décelés en cours d'enquête et lors de l'encodage des données.

Premièrement, même si la notice explicative accompagnant le questionnaire précisait que les ISBL ne devaient pas oublier de compter les bénévoles qui siègent au conseil d'administration, certaines ISBL ont encore des réticences à assimiler ces administrateurs à titre gratuit à des travailleurs bénévoles.

Deuxièmement, certaines ISBL ont hésité à renvoyer un questionnaire déclarant qu'elles n'employaient pas de travailleurs bénévoles. Par conséquent, on surestime peut-être le bénévolat puisque les répondants ont presque tous signalé qu'ils occupaient des travailleurs bénévoles.

Enfin, la plus grosse difficulté dans le recensement du travail bénévole provient de la structuration du secteur associatif en multiples réseaux et fédérations. Il a souvent fallu préciser, qu'il ne fallait comptabiliser que les bénévoles actifs au niveau concerné par l'enquête. De plus, certaines structures fédératives ont posé la question du traitement à réserver aux prestations réalisées par des représentants des ISBL qu'elles fédèrent. Selon les conventions de la comptabilité nationale, ces prestations ne sont pas assimilables à du bénévolat mais bien à une prestation gratuite d'une ISBL pour une autre. Elles n'ont donc pas été comptabilisées dans notre estimation.

5.2 L'extrapolation et le problème des observations atypiques

L'extrapolation des résultats observés sur l'échantillon suit la méthode appliquée dans le cadre des comptes nationaux et du compte satellite. Chaque item de l'échantillon est exprimé en rapport au poste "rémunération des salariés" de la catégorie (déterminée par le secteur institutionnel et la branche d'activité). Ensuite, il est extrapolé en fonction du rapport entre la rémunération des salariés de la catégorie dans l'échantillon et celle de la catégorie dans la population.

Cette extrapolation est assez aisée à réaliser puisque l'on dispose de données exhaustives sur les rémunérations des salariés de l'ensemble des ISBL couvertes par le compte satellite. Elle peut toutefois devenir problématique lorsque les catégories à partir desquelles on procède à l'extrapolation contiennent des observations atypiques, sans que l'on puisse déterminer si la variance observée au sein de ces catégories est représentative de la diversité de la population dans cette catégorie. Ce problème se pose dans le secteur institutionnel des sociétés non-financières (S.11) pour les ISBL de la branche 6 "activités diverses", et dans le secteur des ISBLSM (S.15) pour les ISBL de la branche 1 "culture, sports et loisirs". Dans ces catégories, les extrapolations ont été réalisées selon deux méthodes:

- en gardant ces observations dans l'échantillon;
- en les soustrayant de l'échantillon et en réintégrant les données relatives à ces observations, après extrapolation.

Les résultats présentés dans la section ci-dessous sont, pour les catégories concernées, des moyennes obtenues suivant ces deux méthodes. À l'avenir, la qualité de ces résultats ne pourra être confirmée que par une augmentation du nombre d'observations dans ces catégories et par un meilleur recensement des structures atypiques.

6. INTÉGRER LE TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LE COMPTE SATELLITE

Avant de procéder à l'analyse et à l'interprétation des principaux résultats, une mise en garde importante s'impose d'emblée. Intégrer le travail bénévole dans un cadre de comptabilité nationale offre l'avantage de décrire plus complètement l'activité des ISBL, mais présente néanmoins de sérieuses limites qu'il ne faut pas perdre de vue.

Ce n'est en effet pas un hasard si, jusqu'ici, la comptabilité nationale n'a pas cherché à attribuer une valeur monétaire à ce genre de phénomène. Les comptes nationaux soulignent, à juste titre, que les valeurs imputées n'ont pas la même signification que des valeurs monétaires. Les utiliser et les combiner aux valeurs monétaires accroît le risque de rendre les comptes nationaux moins fiables pour l'analyse économique. En particulier, on se souviendra que la méthode du coût de remplacement retenue pour valoriser monétairement le travail bénévole ne tient absolument pas compte des impacts sur le marché du travail et des changements de prix et de rémunérations qui se produiraient si les personnes bénévoles étaient réellement rémunérées. Par ailleurs, il faut également souligner que, du point de vue des ISBL, des ressources en travail bénévole ne sont pas directement comparables, par exemple du point de vue de la liberté dans leur affectation, à des ressources monétaires.

6.1 La démographie du travail bénévole dans les ISBL

Les ISBL couvertes par le compte satellite mobilisent plus de 1 166 000 travailleurs bénévoles, dont les heures prestées mises bout à bout représentent un volume de travail de 76 259 équivalents temps plein (voir tableaux de synthèse A.1 et A.2).

Avec ce résultat, la Belgique présente un rapport entre le nombre de personnes bénévoles et le nombre d'habitants qui avoisine les 10 p.c. et qui se situe en-dessous de la moyenne européenne, évaluée à 14,4 p.c.²⁵ Le résultat belge est toutefois sous-estimé puisqu'il ne comptabilise pas le bénévolat à l'œuvre dans les ISBL non couvertes par le compte satellite.

Le travail bénévole dans les ISBL se répartit de façon inégale entre les branches d'activité. Tant en nombre de bénévoles qu'en volume de travail presté, la branche 1 "culture, sports et loisirs" se taille la part du lion. Elle est suivie de loin par la branche 6 "autres activités", qui rassemble de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG). L'action sociale mobilise environ un septième des bénévoles.

²⁵ Archambault, E. [2003], *Le bénévolat en France et en Europe*, Matisse, Université Paris 1, Paris.

RÉPARTITION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LES ISBL, BELGIQUE, 2001

Branches N-ISBL	Nombre bénévoles (en p.c.)	ETP bénévoles (en p.c.)
1. Culture, sports et loisirs	51,8	69,7
2. Education et recherche	0,9	0,5
3. Santé	1,0	1,5
4. Action sociale	15,1	11,6
5. Défense des droits, intérêts et convictions	1,3	0,6
6. Autres activités des associations	29,8	16,1
Total des ISBL	100,0	100,0
(Total)	(1 166 147 personnes)	(76 259 ETP)

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004]

La durée moyenne du travail presté par les bénévoles avoisine 7 p.c. d'un équivalent temps plein, soit moins de trois heures par semaine. Elle est plus élevée dans la branche de la santé et dans celle de la culture, des sports et des loisirs (à peu près 4 heures par semaine).

En moyenne, les ISBL couvertes par le compte satellite peuvent compter sur le travail de 72 bénévoles qui réalisent ensemble l'équivalent de la tâche de 5 travailleurs à temps plein. Cette moyenne ne doit pas cacher la très grande disparité qui prévaut dans le secteur associatif. Elle est nettement influencée par la présence de très grosses organisations (mouvements de jeunesse, ONG, grandes organisations d'action sociale) qui mobilisent parfois plusieurs milliers de bénévoles.

6.2 Les impacts d'une imputation monétaire au travail bénévole dans les ISBL

L'analyse qui suit s'appuie directement sur les tableaux B.1 et B.2 ci-après et sur les tableaux du compte satellite des ISBL pour l'année 2001.

La valorisation monétaire du travail bénévole conduit à une augmentation des coûts de production de 2 396 millions d'euros par rapport à la version "b" du compte satellite. Elle accroît le poste "rémunération des salariés" de 23 p.c. Cela se traduit directement par une croissance de la production et de la valeur ajoutée de 2 257 millions d'euros. En contrepartie d'un enregistrement dans les coûts du travail, les ISBL ont reçu l'équivalent sous la forme d'un transfert monétaire en provenance des ménages. Cette imputation d'une valeur monétaire au travail bénévole conduit à multiplier les transferts en provenance des ménages par 2,5. Autrement dit, le travail bénévole des ménages équivaut, en termes monétaires, à deux fois et demi leurs contributions sous forme de dons et de cotisations aux ISBL.

IMPACTS GLOBAUX DE LA PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LES ISBL, BELGIQUE, 2001

	en millions d'euros	en p.c. de variation par rapport à la version "b" des agrégats
Rémunération des salariés (D.1)	2 396	22,9
Production (P.1)	2 258	11,5
Valeur ajoutée brute (B.1g)	2 258	18,6
Transferts courants divers reçus (D.75)	2 396	71,9
.dont en provenance des ménages	2 396	257,7

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004]

Cette prise en compte du travail bénévole comme un facteur de production modifie la structure des coûts de production des ISBL. Elle renforce l'importance du travail dans la fonction de production. En effet, le coût global de celui-ci représente, après imputation d'une valeur monétaire au bénévolat, 60,6 p.c. des coûts contre 55 p.c. avant de procéder à cette imputation.

MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COÛTS DE PRODUCTION DES ISBL, BELGIQUE, 2001

	version "a" (en p.c. du total)	version "b" (en p.c. du total)	version "c" (en p.c. du total)
Consommation intermédiaire (P.2)	40,0	39,7	35,2
Rémunération des salariés (D.1)	55,4	55,6	60,6
Consommation de capital fixe (K.1)	5,4	5,4	4,8
Autres impôts nets sur la production (D.29-D.39)	-0,7	-0,7	-0,7
Total	100,0	100,0	100,0
(Total des coûts de production en millions d'euros)	(18 885)	(18 808)	(21 205)

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004] et ICN, Compte satellite des ISBL [2004].

L'impact de la mesure du travail bénévole se vérifie également au niveau de la structure des ressources courantes des ISBL. Celle-ci se modifie suite à l'enregistrement d'un nouveau montant de transferts courants en provenance des ménages. La part des transferts passe de 16,8 p.c. à 25,8 p.c. de l'ensemble des ressources courantes.

MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES RESSOURCES COURANTES DES ISBL, BELGIQUE, 2001

	version "a" (en p.c. du total)	version "c" (en p.c. du total)
Ventes (P.11)	81,2	72,4
Transferts courants reçus (D.7)	16,8	25,8
Revenus de la propriété reçus (D.4)	1,3	1,2
Autres ressources courantes	0,6	0,6
Total	100,0	100,0
(Total des ressources courantes en millions d'euros)	(19 808)	(22 204)

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004] et ICN, Compte satellite des ISBL [2004].

Enfin, comme on peut le lire dans le tableau ci-dessous, la contribution des ménages aux principales ressources courantes des ISBL, à savoir les ventes et les transferts, s'accroît sensiblement. Par conséquent, le secteur privé se retrouve à l'origine de 43 p.c. de ces deux types de ressources. Quand on prend en compte les prestations gratuites des ménages dans le cadre des ISBL, ces dernières s'appuient d'une façon moins importante sur la contribution des pouvoirs publics.

MODIFICATION DANS L'ORIGINE DES RESSOURCES COURANTES (VENTES P.11 ET TRANSFERTS D.7) DES ISBL, BELGIQUE, 2001

	version "a" (en p.c. du total)	version "c" (en p.c. du total)
Administrations publiques	62,2	55,4
Secteur privé	36,0	43,0
Reste du monde	1,8	1,6
Total	100,0	100,0
(Total des ventes et des transferts en millions d'euros)	(19 418)	(21 815)

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004] et ICN, Compte satellite des ISBL [2004].

En combinant les tableaux du compte satellite et les tableaux de ce complément sur le travail bénévole dans les ISBL, on peut très aisément procéder à une analyse plus détaillée de l'impact de la valorisation du travail bénévole par branche N-ISBL.

7. TABLEAUX DE SYNTHÈSE

TABLEAU A.1 – LE TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LES ISBL, BELGIQUE, 2001, PAR BRANCHE N-ISBL

Branches N-ISBL	Nombre bénévoles	ETP bénévoles	Imputation monétaire au travail bénévole (en milliers d'euros)
1. Culture, sports et loisirs	604 357	53 128	1 666 787
2. Éducation et recherche	10 719	394	15 462
3. Santé	11 406	1 159	48 814
4. Action sociale	176 231	8 863	289 159
5. Défense des droits, intérêts et convictions	15 467	463	17 389
6. Autres activités des associations	347 968	12 252	358 699
Total	1 166 147	76 259	2 396 310

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004].

TABLEAU A.2 – LE TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LES ISBL, BELGIQUE, 2001, PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

Secteurs institutionnels	Nombre bénévoles	ETP bénévoles	Imputation monétaire au travail bénévole (en milliers d'euros)
ISBL classées en S.11-S.12	225 593	18 015	569 439
ISBL classées en S.15	940 554	58 243	1 826 872
Total	1 167 147	76 259	2 396 310

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004].

TABLEAU B.1 – IMPACT DE L'IMPUTATION D'UNE VALEUR MONÉTAIRE AU TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LES ISBL, BELGIQUE, 2001, PAR BRANCHE N-ISBL

(en milliers d'euros)	Rémunération des salariés (D.1)	Production (P.1)	Valeur ajoutée brute (B.1g)	Transferts en provenance des ménages (D.75)				
1. Culture, sports et loisirs	a	592 541	a	1 516 565	a	761 700	a	72 527
	b	592 541	b	1 567 385	b	827 068	b	72 527
	c	2 259 328	c	3 234 172	c	2 493 855	c	1 739 314
2. Éducation et recherche	a	474 475	a	879 504	a	555 784	a	17 392
	b	474 475	b	898 507	b	575 708	b	17 392
	c	489 937	c	913 969	c	591 170	c	32 854
3. Santé	a	4 620 730	a	9 069 884	a	5 401 705	a	37 867
	b	4 620 730	b	9 162 133	b	5 496 800	b	37 867
	c	4 669 544	c	9 163 979	c	5 498 646	c	86 681
4. Action sociale	a	2 794 417	a	4 135 736	a	3 027 769	a	660 160
	b	2 794 417	b	4 205 947	b	3 108 556	b	660 160
	c	3 083 576	c	4 488 500	c	3 391 108	c	949 320
5. Défense des droits, intérêts et convictions	a	796 634	a	1 665 028	a	919 991	a	68 971
	b	796 634	b	1 697 415	b	992 207	b	68 971
	c	814 023	c	1 714 285	c	1 009 078	c	86 359
6. Autres activités des associations	a	1 181 392	a	2 041 048	a	1 093 518	a	73 098
	b	1 181 392	b	2 081 137	b	1 141 628	b	73 098
	c	1 540 091	c	2 355 392	c	1 415 883	c	431 797
Total	a	10 460 189	a	19 307 767	a	11 760 466	a	930 014
	b	10 460 189	b	19 612 523	b	12 141 967	b	930 014
	c	12 856 500	c	21 870 297	c	14 399 740	c	3 326 325

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004] et ICN, Compte satellite des ISBL [2004].

Les données relatives aux versions "a" et "b" sont directement issues des tableaux du compte satellite.

version "a": la version "a" des agrégats est obtenue en suivant les méthodes de calcul du SEC 1995.

version "b": la version "b" des agrégats mesure la production des ISBL à leurs coûts de production s'ils dépassent le produit des ventes ou au produit des ventes dans le cas contraire.

version "c": la version "c" des agrégats mesure la production des ISBL à leurs coûts de production s'ils dépassent le produit des ventes ou au produit des ventes dans le cas contraire et impute une valeur monétaire au travail presté par les bénévoles.

TABLEAU B.2 – IMPACT DE L'IMPUTATION D'UNE VALEUR MONÉTAIRE AU TRAVAIL BÉNÉVOLE DANS LES ISBL, BELGIQUE, 2001, PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

(en milliers d'euros)		Rémunération des salariés (D.1)		Production (P.1)		Valeur ajoutée brute (B.1g)		Transferts en provenance des ménages (D.75)
ISBL classées en S.11-S.12	a	8 418 890	a	15 909 267	a	9 587 066	a	60 814
	b	8 418 890	b	16 214 023	b	9 968 567	b	60 814
	c	8 988 328	c	16 644 925	c	10 399 469	c	630 253
ISBL classées en S.15	a	2 041 299	a	3 398 500	a	2 173 400	a	869 200
	b	2 041 299	b	3 398 500	b	2 173 400	b	869 200
	c	3 868 171	c	5 225 372	c	4 000 272	c	2 696 072
Total	a	10 460 189	a	19 307 767	a	11 760 466	a	930 014
	b	10 460 189	b	19 612 523	b	12 141 967	b	930 014
	c	12 856 500	c	21 870 297	c	14 399 740	c	3 326 325

Source: Centre d'économie sociale, Université de Liège [2004] et ICN, Compte satellite des ISBL [2004].

Les données relatives aux versions "a" et "b" sont directement issues des tableaux du compte satellite.

version "a" : la version "a" des agrégats est obtenue en suivant les méthodes de calcul du SEC 1995.

version "b" : la version "b" des agrégats mesure la production des ISBL à leurs coûts de production s'ils dépassent le produit des ventes ou au produit des ventes dans le cas contraire.

version "c" : la version "c" des agrégats mesure la production des ISBL à leurs coûts de production s'ils dépassent le produit des ventes ou au produit des ventes dans le cas contraire et impute une valeur monétaire au travail presté par les bénévoles.

ANNEXES

I. NOMENCLATURES

1. TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LA NOMENCLATURE N-ISBL ET LA NOMENCLATURE NACE-BEL

N-ISBL	NACE-BEL
<p>1. Culture, sports et loisirs</p> <p>11. Culture</p> <p>111. Edition</p> <p>112. Activités cinématographiques et vidéo</p> <p>113. Activités de radio et de télévision</p> <p>114. Activités de spectacle et d'amusement</p> <p>115. Autres activités culturelles</p> <p>12. Sports</p> <p>121. Gestion d'installations sportives</p> <p>122. Activités de clubs de sport et associations sportives</p> <p>123. Autres activités sportives</p> <p>13. Loisirs</p> <p>131. Agences de voyage</p> <p>132. Associations de jeunes</p> <p>133. Autres activités récréatives</p>	<p>22.1 Edition</p> <p>92.1 Activités cinématographiques et vidéo</p> <p>92.2 Activités de radio et de télévision</p> <p>92.3 Autres activités de spectacle et d'amusement</p> <p>92.5 (sauf 92.53) Autres activités culturelles (sauf jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles)</p> <p>92.61 Gestion d'installations sportives</p> <p>92.621 Activités de clubs de sport et associations sportives</p> <p>92.622, 92.623 Sportifs indépendants, instructeurs et managers sportifs, autres activités sportives</p> <p>63.3 Agences de voyage et tour operators</p> <p>91.33 Autres organisations associatives (partim)</p> <p>92.7, 92.53 Autres activités récréatives, jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles</p>
<p>2. Education et recherche</p> <p>21. Enseignement fondamental, secondaire et supérieur</p> <p>211. Enseignement primaire</p> <p>212. Enseignement secondaire</p> <p>213. Enseignement supérieur</p> <p>22. Autres formations</p> <p>221. Formation permanente</p> <p>222. Autres formations n.d.a.</p> <p>23. Recherche et développement</p> <p>231. Recherche et développement</p>	<p>80.1 Enseignement primaire</p> <p>80.2 Enseignement secondaire</p> <p>80.3 Enseignement supérieur</p> <p>80.421 Formation permanente</p> <p>80.41, 80.42 (sauf 80.421) Auto-écoles, écoles de pilotage, autres formes d'enseignement n.d.a. (sauf formation permanente)</p> <p>73 Recherche et développement</p>
<p>3. Santé</p> <p>31. Services curatifs avec hébergement</p> <p>310. Services curatifs avec hébergement</p> <p>32. Services curatifs sans hébergement</p> <p>321. Pratique médicale et dentaire</p>	<p>85.11 Activités hospitalières</p> <p>85.12, 85.13 Pratique médicale, pratique dentaire</p>

<p>322. Activités paramédicales 33. Autres activités pour la santé humaine 330. Autres activités pour la santé humaine</p>	<p>85.143, 85.144 Activités paramédicales, kinésithérapeutes 85.14 (sauf 85.143, 85.144) Autres activités pour la santé humaine (sauf activités paramédicales et kinésithérapeutes)</p>
<p>4. Action sociale 41. Institutions pour enfants 411. Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté 412. Crèches et garderies d'enfants 42. Institutions pour handicapés 421. Instituts pour mineurs handicapés 422. Instituts pour adultes handicapés 423. Ateliers protégés (entreprises de travail adapté) 43. Maisons de repos pour personnes âgées 430. Maisons de repos pour personnes âgées 44. Autres activités d'action sociale 441. Centres PMS 442. Autres activités sociales avec hébergement 443. Autres activités sociales sans hébergement</p>	<p>85.312, 85.313 Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté 85.321 Crèches et garderies d'enfants 85.311 Instituts pour mineurs handicapés 85.314 Instituts pour adultes handicapés 85.322 Ateliers protégés 85.315 Maisons de repos pour personnes âgées 85.323 Autres activités d'action sociale sans hébergement (partim) 85.316 Autres activités d'action sociale avec hébergement 85.323 Autres activités d'action sociale sans hébergement (partim)</p>
<p>5. Défense des droits, intérêts et convictions 51. Organisations économiques, patronales et professionnelles, syndicats et organisations politiques 511. Organisations économiques et patronales 512. Organisations professionnelles 513. Syndicats 514. Organisations politiques 52. Environnement 521. Assainissement et traitement des déchets 522. Protection et soins des animaux 53. Autres organisations 531. Associations religieuses 532. Militantisme pour une cause d'intérêt général 533. Défense d'intérêts spéciaux</p>	<p>91.11 Activités d'organisations économiques et patronales 91.12 Activités d'organisations professionnelles 91.2 Activités de syndicats de salariés 91.32 Organisations politiques 90.00 Assainissement, voirie et traitement des déchets 85.20 Activités vétérinaire 91.31 Associations religieuses 91.33 Autres organisations associatives (partim) 91.33 Autres organisations associatives (partim)</p>
<p>6. Autres activités des associations 61. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction 611. Agriculture 612. Sylviculture 613. Pêche 614. Industries extractives</p>	<p>01 Agriculture, chasse et services annexes 02 Sylviculture, exploitation forestière et services annexes 05 Pêche, pisciculture et aquaculture 10 à 14 Industries extractives</p>

<p>615. Industries manufacturières 616. Electricité/gaz/eau 617. Construction 62. Commerce de gros et de détail, réparation 620. Commerce de gros et de détail, réparation 63. Hôtels et restaurants, transports et communication 631. Hôtels et autres hébergements de courte durée 632. Restaurants, cafés, cantines et traiteurs 633. Transports et communications 64. Activités financières, immobilières, informatiques 641. Activités financières 642. Immobilier et location 643. Activités informatiques 65. Autres services aux entreprises 651. Agences de presse 652. Autres services fournis aux entreprises 66. Autres services personnels et domestiques n.d.a. 660. Autres services personnels et domestiques n.d.a.</p>	<p>15 à 37 (sauf 22.1) Industries manufacturières (sauf Edition) 40, 41 Production et distribution d'électricité, gaz et eau 45 Construction</p> <p>50, 51, 52 Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques</p> <p>55.1, 55.2 Hôtels et autres hébergements de courte durée 55.3, 55.4, 55.5 Restaurants, cafés, cantines et traiteurs 60 à 64 (sauf 63.3) Transports, entreposage et communications (sauf agences de voyage)</p> <p>65, 66, 67 Activités financières 70, 71 Activités immobilières, location sans opérateur 72 Activités informatiques</p> <p>92.4 Agences de presse 74 (sauf 74.11) Autres services fournis aux entreprises (sauf activités juridiques)</p> <p>74.11,91.33 (partim), 93.00, 95.00 Activités juridiques, autres organisations associatives, services personnels, services domestiques</p>
--	---

2. TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LA NOMENCLATURE ICNPO ET LA NOMENCLATURE N-ISBL

ICNPO	N-ISBL
Groupe 1 : Culture, sports et loisirs 1 100. Culture 1 200. Sports 1 300. Autres loisirs	11. Culture 12. Sports 13. Loisirs
Groupe 2 : Education et recherche 2 100. Enseignement primaire et secondaire 2 200. Enseignement supérieur 2 300. Autres activités d'éducation 2 400. Recherche	211, 212. Enseignement primaire et secondaire 213. Enseignement supérieur 22. Autres formations 23. Recherche et développement
Groupe 3 : Santé 3 100. Hôpitaux et revalidation 3 200. Crèches et homes avec soins 3 300. Santé mentale et interventions de crise 3 400. Autres activités de santé	31. Services curatifs avec hébergement 32. Services curatifs sans hébergements 33. Autres activités pour la santé humaine
Groupe 4 : Action sociale 4 100. Services sociaux 4 200. Services d'urgence 4 300. Protection sociale	41. Institutions pour enfants 42. Institutions pour handicapés 43. Maisons de repos pour personnes âgées 44. Autres activités d'action sociale
Groupe 5 : Environnement 5 100. Environnement 5 200. Protection des animaux	521. Assainissement et traitement des déchets 522. Protection et soins des animaux
Groupe 6 : Développement et logement 6 100. Développement économique, social, communautaire 6 200. Logement 6 300. Emploi et formation	616, 617. Electricité/gaz/eau/construction 633. Transports et communications 64. Activités financières, immobilières, informatiques 423. Ateliers protégés
Groupe 7 : Défense des droits et intérêts 7 100. Organisations de citoyens 7 200. Services juridiques 7 300. Organisations politiques	532. Militantisme pour une cause d'intérêt général 533. Défense d'intérêt spéciaux 514. Organisations politiques
Groupe 8 : Intermédiaires philanthropiques. 8 100. Fondations 8 200. Autres intermédiaires philanthropiques	-- --
Groupe 9 : Activités internationales 9100. Activités internationales	--
Groupe 10 : Organisations religieuses 10 100. Organisations religieuses	531. Associations religieuses
Groupe 11 : Organisations professionnelles et syndicales 11 100. Associations de commerçants 11 200. Associations professionnelles 11 300. Syndicats	511. Organisations économiques et patronales 512. Organisations professionnelles 513. Syndicats
Groupe 12 : Organisations nonprofit n.d.a. 12 100. Organisations nonprofit n.d.a.	61. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, industrie, énergie et construction 62. Commerce de gros et de détail, réparation 63. Hôtels et restaurants, transports et communication 65. Autres services aux entreprises 66. Autres services personnels et domestiques

Info

INFOS PUBLICATIONS

PAPIER

	F	N	E	Le numéro	L'abonnement	Fréquence
Statistique générale						
Bulletin statistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26,00 €	94,00 €	4/an
Bulletin statistique - Actualisation mensuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	52,00 €	8/an
Indicateurs économiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		gratuit	hebdomadaire
Communiqué de presse - enquêtes sur la conjoncture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		gratuit	12/an
Commerce extérieur						
Bulletin mensuel (Belgique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	7,25 €	81,75 €	13/an
Bulletin trimestriel (Résultats régionaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	26,00 €	81,75 €	4/an
Comptes nationaux						
Agrégats trimestriels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	6,00 €	19,75 €	4/an
Comptes régionaux - 1995 - 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	19,75 €	-	1/an
Compte satellite des institutions sans but lucratif 2000-2001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	19,75 €	-	1/an
Partie 1 - Estimations des agrégats annuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	12,25 €	-	1/an
Partie 2 - Comptes détaillés et tableaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	19,75 €	-	1/an
Partie 3 - Tableaux des ressources et des emplois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	19,75 €	-	1/an
Stock de capital et investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	19,75 €	-	1/an
Offre globale pour les comptes nationaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	80,00 €	8/an

Disponible à l'adresse

<http://www.nbb.be/DQ/F/planningPapPub.htm>

SITE INTERNET

Consultez notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.nbb.be/DQ/F/homef.htm>

ADRESSAGE AUTOMATIQUE

Inscription sur la liste d'adressage automatique des publications statistiques en format PDF

Disponible à l'adresse: <http://www.nbb.be/DQ/F/bestel.htm>

IDENTIFICATION

Nom:

Institution et n° de TVA:

Adresse :

Tél. ou fax:

Adresse e-mail:

Fax BNB:

02/221 31 34

E-mail:

statisticalpaper@nbb.be

Commandes

Commandes et renseignements sur les abonnements et réductions : Banque nationale de Belgique, service Documentation – Publications, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

Tél. +32 2 221 20 33 – Fax +32 2 221 31 63
documentation@nbb.be

Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec :

Béatrice Thiry

Statistiques financières et économiques
Banque nationale de Belgique
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles
+32 2 221 30 43
beatrice.thiry@nbb.be

Sybille Mertens

Centre d'Économie Sociale
Université de Liège
Sart Tilman B33/boîte 4 – BE-4000 Liège
+32 4 366 28 85
smertens@ulg.ac.be

Éditeur responsable

Jean-Jacques Vanhaelen

Chef du département Statistique générale

Banque nationale de Belgique
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles

© Illustrations : takeStock
fotostockdirect – PhotoAlto
gettyimages – Digital Vision
Banque nationale de Belgique

Mise en page : Statistique générale BNB
Couverture : Multimédia BNB

Publié en février 2004